



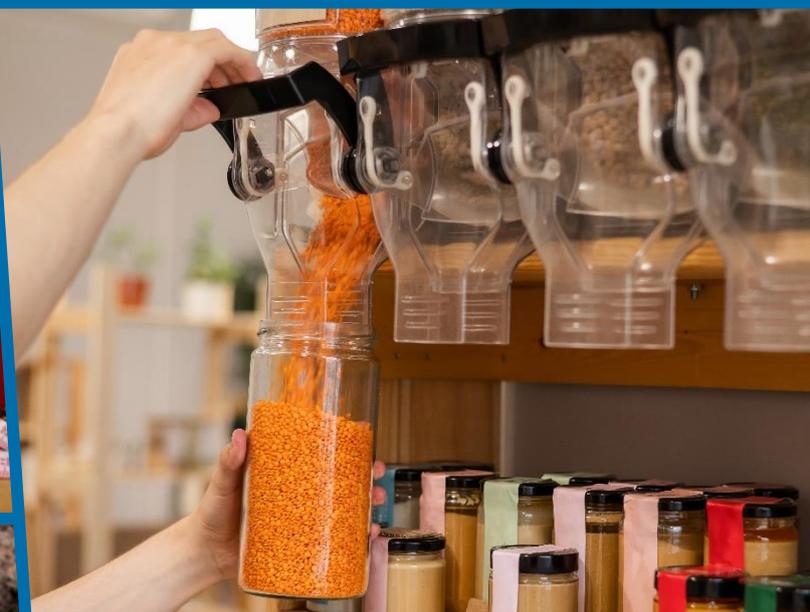
Vienne  
Condrieu  
Agglomération

# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

2023-2028

DIAGNOSTIC, OBJECTIFS,

PLAN D'ACTION



# SOMMAIRE

---

|   |           |
|---|-----------|
| <b>PRÉAMBULE.....</b>   | <b>3</b>  |
| <b>1. CONTEXTE .....</b>  | <b>4</b>  |
| 1.1. Introduction.....  | 4         |
| 1.2. Définition de la prévention des déchets.....   | 4         |
| 1.3. Définition de l'économie circulaire.....   | 4         |
| 1.4. Démarche d'élaboration du PLPDMA.....  | 5         |
| 1.5. Évaluation .....   | 6         |
| <b>2. GOUVERNANCE ET ANIMATION DU PLPDMA.....</b>   | <b>7</b>  |
| <b>3. OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES.....</b>   | <b>8</b>  |
| <b>4. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE .....</b>  | <b>10</b> |
| 4.1. La population et la démographie.....   | 10        |
| 4.2. L'habitat .....  | 12        |
| 4.3. Les ménages.....   | 14        |
| 4.4. L'emploi et le niveau de vie .....   | 15        |
| 4.5. Le tissu économique.....   | 16        |
| 4.6. Les établissements d'enseignement et crèches .....   | 17        |
| <b>5. DIAGNOSTIC DE LA GESTION DES DÉCHETS.....</b>   | <b>18</b> |
| 5.1. La compétence et le service de gestion des déchets.....  | 18        |
| 5.2. Les différents modes de collecte et traitement des déchets.....  | 19        |
| 5.3. La valorisation des déchets.....   | 25        |
| 5.4. Les indicateurs financiers du service.....   | 26        |
| 5.5. La production de déchets sur le territoire.....  | 26        |
| 5.6. Les actions de prévention mises en place .....   | 31        |
| 5.7. Les acteurs locaux de la prévention des déchets.....   | 32        |
| 5.8. Synthèse des enjeux : matrice AFOM .....   | 33        |
| 5.9. Les gisements d'évitement et les potentiels de réduction.....  | 34        |
| <b>6. CONSULTATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION.....</b>   | <b>35</b> |
| 6.1. 1 <sup>ère</sup> CCES : Propositions d'actions.....  | 35        |
| 6.2. 1 <sup>ère</sup> consultation de la population : enquête sur le service de gestion et prévention des déchets de l'Agglo..... | 35        |
| 6.3. 2 <sup>ème</sup> consultation de la population : enquête du Conseil de Développement sur les habitudes de consommation.....  | 39        |
| 6.4. 2 <sup>ème</sup> CCES : Priorisation des actions et implication des acteurs.....   | 44        |
| 6.5. 3 <sup>ème</sup> consultation de la population : priorisation des actions.....   | 46        |
| 6.6. 3 <sup>ème</sup> CCES : Validation du contenu des fiches action .....  | 47        |
| <b>7. ARTICULATION AVEC LES SCHÉMAS, PLANS ET PROGRAMMES DE L'AGGLO.....</b>  | <b>48</b> |
| <b>8. OBJECTIF DU PLPDMA DE L'AGGLO.....</b>  | <b>51</b> |
| <b>9. PROGRAMME D'ACTIONS.....</b>  | <b>52</b> |
| <b>10. CALENDRIER DE DÉPLOIEMENT DES ACTIONS .....</b>  | <b>55</b> |
| <b>11. ESTIMATION DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS.....</b>   | <b>57</b> |
| <b>12. INDICATEURS DE SUIVI PAR ACTION .....</b>  | <b>60</b> |
| <b>ANNEXES.....</b>   | <b>63</b> |

*Ce programme d'action 2023-2028 constitue notre feuille de route pour réduire nos productions de déchets et limiter le gaspillage de ressources, enjeux de transition écologique mais également de maîtrise des coûts. Il a été élaboré avec nos partenaires réunis au sein de la Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) et accompagné d'une consultation régulière de la population.*

## PRÉAMBULE

En 2021, les habitants de Vienne Condrieu Agglomération ont produit plus de 55 000 tonnes de déchets, soit 613 kg par habitant par an, dont une grande partie sont encore incinérées ou enfouies (53,2%). **Nos déchets peuvent pourtant devenir de véritables ressources** : transformés, réparés, échangés ou même évités et cela par des gestes souvent simples de la part des habitants et des professionnels. C'est pour cette raison que Vienne Condrieu Agglomération s'engage dans un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2023-2028.

### L'objectif ? Réduire nos déchets de 115 kg par habitant d'ici 2028 !

Le PLPDMA permet de dessiner une nouvelle ligne directrice de réduction des déchets, propre au territoire et évolutive en fonction du déploiement des actions, de la construction du réseau d'acteurs locaux et des nouvelles opportunités qui se présenteront.

### Comment ?

- En accompagnant les habitants et acteurs locaux dans des changements de pratiques
- En proposant des solutions concrètes pour réduire les déchets et le gaspillage de ressources
- En favorisant l'économie circulaire via la création de boucles locales de matières
- En promouvant le développement de nouvelles filières économiques créatrices d'emplois autour de la réparation, du réemploi, de la consommation responsable, ...
- En coordonnant l'action de multiples partenaires et relais engagés sur le territoire
- En faisant de la prévention des déchets un objectif partagé au sein des différents services de la collectivité

Ces intentions prennent aujourd'hui corps dans un programme d'action à la fois ambitieux et réalisable, qui puisse d'une part réduire effectivement les tonnages de déchets collectés et d'autre part participer à la vie du territoire.

Il a été **construit en collaboration avec les acteurs locaux** (associations, habitants, entreprises, collectivités), consultés tout au long de l'élaboration du PLPDMA.

**33 actions sont ainsi prévues et concernent aussi bien les habitants, les entreprises, les associations et les collectivités du territoire.**

Vous pouvez retrouver dans ce document un rappel des enjeux réglementaires, une présentation du diagnostic socio-économique du territoire et de la gestion actuelle des déchets ménagers et assimilés et un résumé des différentes étapes de consultation des acteurs du territoire.

Le plan d'action ainsi que les moyens humains et financiers pour atteindre les objectifs fixés sont présentés dans les dernières parties du document.



# 1. CONTEXTE

## 1.1. Introduction

Vienne Condrieu Agglomération réalise depuis plusieurs années des actions de prévention, notamment en lien avec le compostage et la sensibilisation des scolaires et du grand public. L'Agglo s'est engagée dans l'élaboration et l'animation d'un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), visant à formaliser les actions déjà engagées, à en impulser de nouvelles et à mobiliser les acteurs du territoire sur cette thématique.

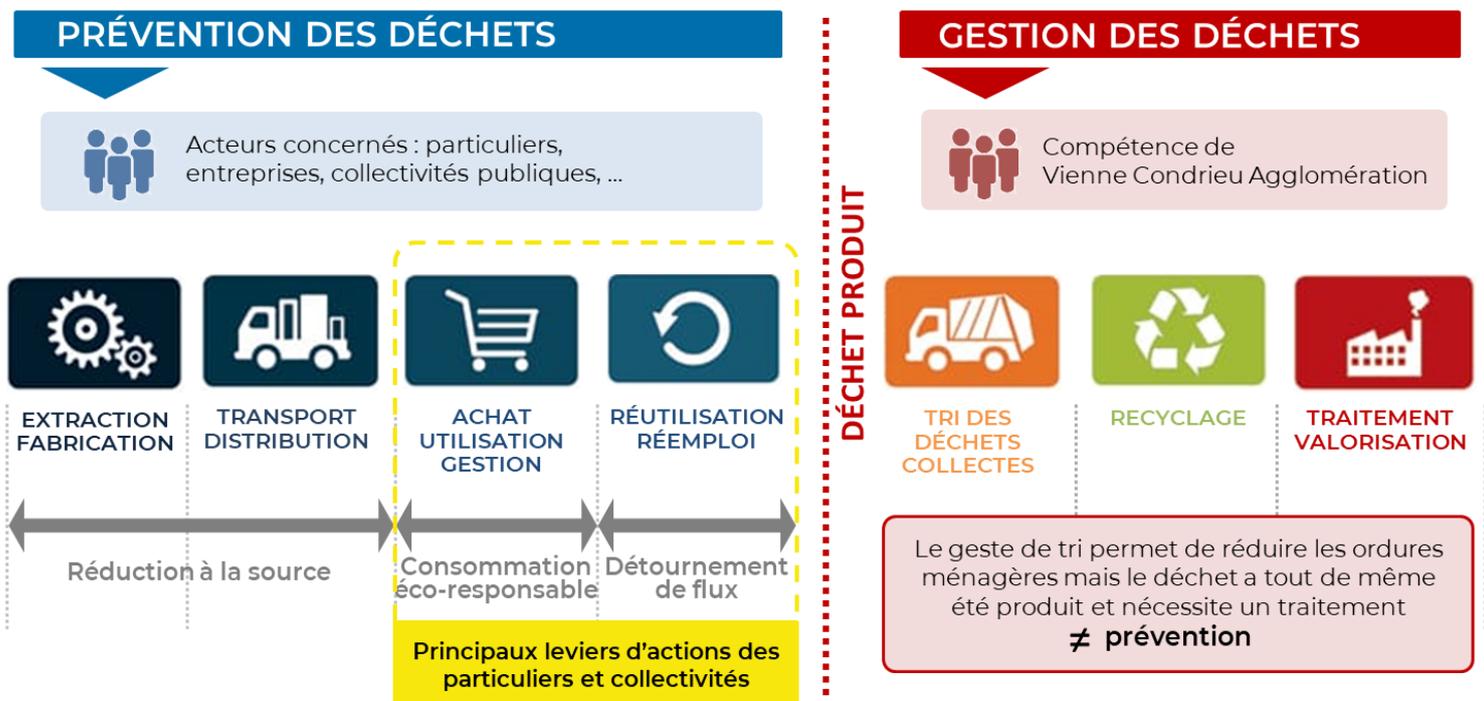
L'élaboration d'un PLPDMA est obligatoire conformément à l'article L.541-15-1 du code de l'Environnement pour les collectivités responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA). Le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA sont précisés dans un décret. Un PLPDMA consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, en matière de réduction des DMA.

Un PLPDMA permet ainsi de :

- Territorialiser et préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets
- Définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre

## 1.2. Définition de la prévention des déchets

La prévention des déchets correspond à l'ensemble des actions situées avant l'abandon ou la prise en charge par la collectivité, qui permettent de réduire les quantités et/ou la nocivité des déchets. Il faut donc bien distinguer la prévention, qui a lieu en amont du statut de déchet, du tri, qui a pour objectif d'améliorer la valorisation des déchets.

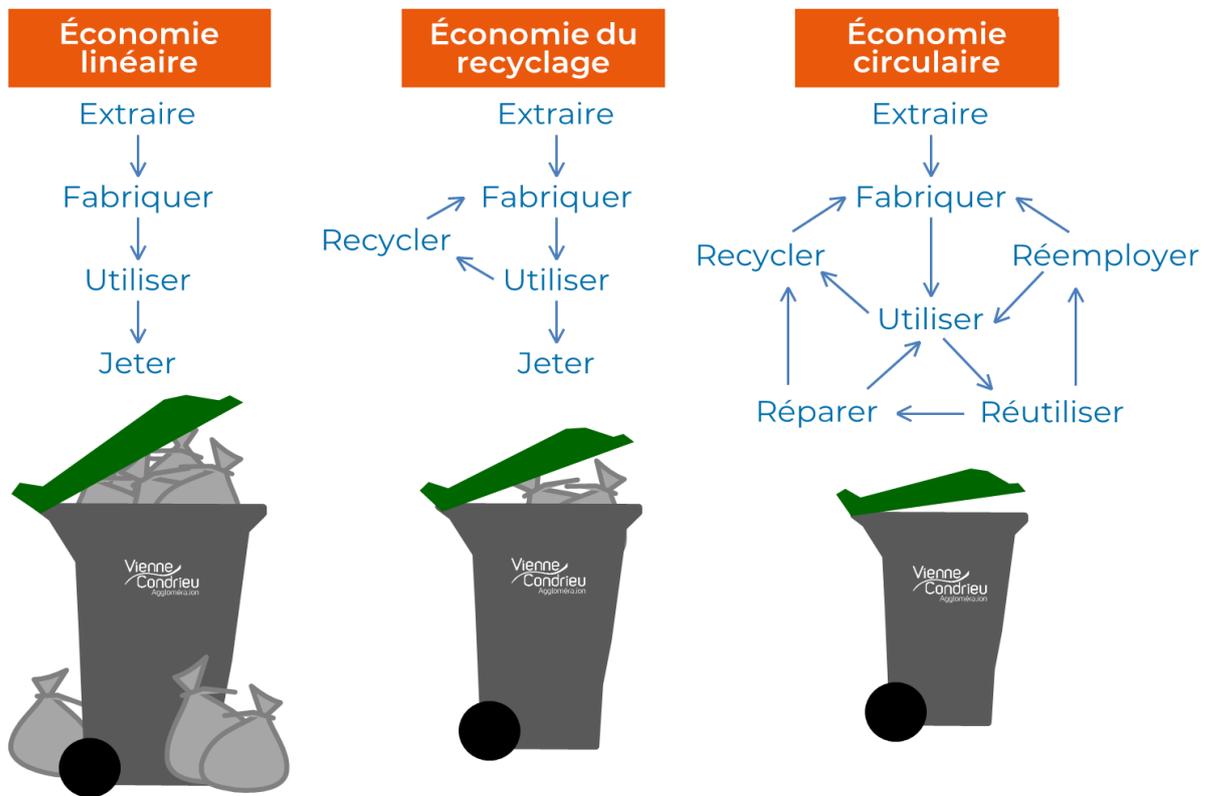


## 1.3. Définition de l'économie circulaire

L'objectif de l'Agglo est également de promouvoir des démarches d'économie circulaire (éco-conception, réutilisation, réemploi, réparation, ...). En effet, « l'économie circulaire consiste à

*produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Il s'agit de passer d'une société du tout jetable à un modèle économique plus circulaire* » (définition du Ministère de la Transition écologique).

Ainsi, le recyclage est une des solutions de l'économie circulaire mais il doit arriver en dernier recours lorsque les produits n'ont pas pu être réutilisés, réparés ou réemployés.



### 1.4. Démarche d'élaboration du PLPDMA

Pour respecter la réglementation, les principales étapes de la méthode pour élaborer, piloter, mettre en œuvre et évaluer un PLPDMA sont les suivantes :

- Etablir le diagnostic du territoire
- Mettre en place une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du programme (CCES)
- Fixer les objectifs du programme et des actions
- Définir les indicateurs de suivi et la méthodologie de suivi
- Elaborer le plan d'action en concertation
- Organiser la consultation du public et faire adopter le PLPDMA
- Suivre, évaluer et réviser annuellement le PLPDMA



Figure 1 - Calendrier et étapes d'élaboration du PLPDMA de Vienne Condrieu Agglomération



## 1.5. Évaluation

Le suivi du programme sera réalisé à travers des **indicateurs de mise en œuvre des actions** et des indicateurs relatifs aux quantités de déchets ménagers et assimilés produits :

- Ratio de déchets ménagers et assimilés par habitant par an (DMA)
- Ratio par types de déchets (ordures ménagères, emballages et papiers, déchèteries, végétaux, verre, textiles) par habitant par an
- Indicateurs généraux par action (cf. partie 12)

Le groupe « Évaluation » du Conseil de Développement de Vienne Condrieu Agglomération a participé à l'élaboration des indicateurs de certaines fiches action.

L'évaluation du PLPDMA sera présentée chaque année à la CCES et communiquée au public à travers la publication du rapport annuel du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés de Vienne Condrieu Agglomération.

## 2. GOUVERNANCE ET ANIMATION DU PLPDMA

La gouvernance du PLPDMA se fait par le biais de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) dont la composition a été actée en Conseil Communautaire du 10 mai 2022.

La CCES est un lieu de co-construction, à vocation consultative et prospective :

- La CCES donne son avis sur le projet
- Un bilan du PLPDMA lui est présenté chaque année et des révisions peuvent être proposées à cette occasion
- La CCES évalue le PLPDMA tous les six ans

Ses avis et travaux consultatifs sont transmis à l'exécutif de la collectivité en charge du PLPDMA, qui reste décisionnaire.

La CCES est constituée de différents collèges, comme détaillé ci-dessous :

### Vienne Condrieu Agglomération

- Services : environnement, communication, économie, cohésion sociale, ...
- Élus délégués gestion des déchets et économie circulaire
- Élus membres des commissions gestion des déchets et air énergie climat biodiversité

### Associations / Structures de l'ESS

- Emmaüs Vienne Lyon Sud
- Zéro Déchet Vienne
- Club Léo Lagrange
- Tri Rhône Alpes
- Atelier vélo Foyer du Reynard

### Représentants des acteurs économiques

- Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère (CCI)
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère (CMA)
- Chambre d'Agriculture du Rhône

### Conseil de Développement de l'Agglo

- Membres des groupes « Économie circulaire », « Concertation » et « Évaluation »

### Bailleurs sociaux

- ADVIVO
- Alpes Isère Habitat

### Partenaires institutionnels

- ADEME Auvergne-Rhône-Alpes
- Région Auvergne-Rhône-Alpes

### Professionnels de la gestion des déchets

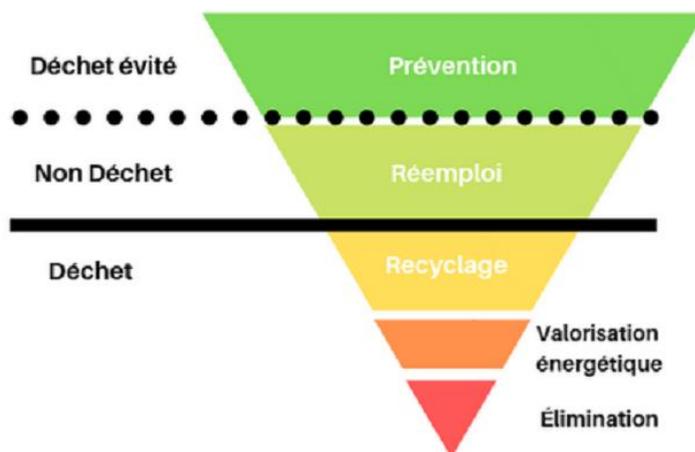
- Prestataires de collecte et traitement des déchets de Vienne Condrieu Agglomération
- Éco-organismes

### 3. OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES

Les objectifs du PLPDMA de Vienne Condrieu Agglomération doivent être en cohérence avec les réglementations et plans en vigueur en matière de gestion et réduction des déchets, au niveau européen, national et régional.

#### *La directive 2008/98/CE relative aux déchets du 19 novembre 2008*

Cette directive prévoit une hiérarchie à 5 niveaux à respecter dans une politique de gestion des déchets. **Cette directive place la prévention comme prioritaire.**



#### *La Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 (dite loi « AGEC »)*

Cette loi actualise les objectifs de réduction des déchets précédemment fixés par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 (LTECV). Le texte prévoit que des objectifs de réduction, de réutilisation et de réemploi et de recyclage soient fixés par décret pour la période 2021-2025, puis pour chaque période consécutive de 5 ans.

Les mesures phares sont les suivantes :

- **Réduire de 15% les quantités de DMA produites par habitants en 2030 par rapport à 2010**
- Réduire le gaspillage alimentaire, d'ici 2025, de 50 % par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective et, d'ici 2030, de 50% par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale
- Atteindre le zéro plastique jetable d'ici 2040
- Introduire une consigne mixte pour réemploi et recyclage
- Rendre le tri plus efficace grâce à un logo unique, des modalités de tri et une harmonisation de la couleur des poubelles
- Fin de l'élimination des invendus
- Augmenter les sanctions en cas de manquement à l'interdiction du gaspillage alimentaire
- Créer des fonds pour le réemploi avec plus de 50 millions d'euros chaque année
- Appliquer un indice de réparabilité et tendre vers un indice de durabilité
- Favoriser la réparation et l'utilisation des pièces détachées
- Mettre en place une collecte gratuite des déchets triés du bâtiment

#### *L'Ordonnance du 29 juillet 2020*

L'ordonnance du 29 juillet 2020 s'inscrit dans la trajectoire de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et transpose les directives relatives aux

déchets du paquet européen sur l'économie circulaire. Cette ordonnance modifie le code de l'environnement. On retiendra :

- Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 de ces déchets mesurés en masse,
- **Séparation à la source des biodéchets d'ici 2024,**
- En 2035, limitation de stockage des DMA à 10 % de leur gisement.

### **Le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2021-2027**

Le PNPD reprend l'objectif de la loi AGEC avec une réduction des 15% des DMA produits par habitant en 2030 par rapport à 2010. Il fixe également les objectifs suivants :

- Réduire de 5% les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite, notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics, en 2030 par rapport à 2010,
- Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en 2030 en matière de **réemploi et réutilisation,**
- Atteindre une part des emballages réemployés mis sur le marché de 5% en 2023 et 10% en 2027,
- **Réduire le gaspillage alimentaire** de 50% d'ici 2025, par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de 50% d'ici 2030, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale,
- Viser la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040.

### **Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)**

Le PRPGD d'Auvergne-Rhône-Alpes a été approuvé en décembre 2019. L'objectif principal en termes de prévention est de stabiliser le tonnage de DMA à son niveau de 2015, ce qui, au vu de l'évolution de la population régionale, entraîne une **baisse de 35 kg/hab. des DMA en 2025 et de 50 kg/hab. en 2031**. Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Auvergne-Rhône-Alpes a été adopté par le Conseil régional les 19 et 20 décembre 2019 et a été approuvé par arrêté du préfet de région le 10 avril 2020. Le SRADDET incorpore désormais le PRPGD et reprend ses objectifs.

Pour ce faire, les **pistes prioritaires de prévention** portent sur :

- Les biodéchets (lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage de proximité et prévention des déchets verts),
- La mise en œuvre de l'éco-exemplarité des collectivités,
- La poursuite du développement du réemploi et de la réparation (objectif de 100 ressourceries en région en 2025 soit 40 de plus qu'en 2021),
- L'amélioration de la séparation des déchets dangereux diffus et le recours à moins de produits dangereux,
- La prolongation de la diffusion du stop-pub,
- L'éco-tourisme,
- Le développement de l'utilisation de changes lavables,
- La promotion de l'eau du robinet,
- L'encouragement aux démarches de systèmes de management environnemental,
- La sensibilisation des activités économiques à l'impact économique de la prévention.

Le PRPGD met également en avant le déploiement de la tarification incitative avec l'objectif de **36 % de la population régionale couverte par un dispositif de tarification incitative en 2025**.

## 4. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Le présent diagnostic a pour principaux objectifs de :

- Réaliser un état initial du territoire
- Identifier les forces et les faiblesses du territoire associées à la réduction des déchets
- Déterminer les gisements prioritaires de déchets et les actions de réduction en lien
- Recenser les acteurs du territoire et les associer à la démarche
- Faire un bilan des actions déjà menées

### 4.1. La population et la démographie

Vienne Condrieu Agglomération est issue de la fusion de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu en 2018.

**30**  
communes

18 communes en  
Isère et 12 dans le  
Rhône

**Milieu**  
mixte-urbain

Mélange de  
communes urbaines  
et rurales

**91 578**

habitants en  
2022

(+ 1,3% par rapport  
à 2021)

**219**

habitants au km<sup>2</sup>

(419 km<sup>2</sup> de  
superficie totale)



La population est globalement en augmentation avec une **évolution annuelle moyenne de + 0,9 % par an** depuis les cinq dernières années et une augmentation de 7 % depuis 2010. **Cette évolution est plus dynamique que la moyenne nationale** située autour de 0,3 % par an. Elle est due à la fois à un solde naturel et un solde migratoire positifs.

Les communes au nord de l'agglomération sont plus particulièrement concernées par l'augmentation de la population : Chasse-sur-Rhône, Villettes-de-Vienne, Serpaize, Septème, ... enregistrent des augmentations supérieures à 15 % entre 2010 et 2021 (voir tableau ci-dessous). Cette attractivité peut s'expliquer en partie du fait de la **proximité de la Métropole de Lyon** à quelques kilomètres au nord du territoire.

En effet, les échanges avec la Métropole de Lyon sont particulièrement importants et à l'équilibre avec des jeunes quittant le territoire pour la réalisation de leurs études ou premier emploi et des **familles et jeunes actifs qui s'installent dans l'agglomération**.

La répartition de la population sur le territoire est inégale et très variable suivant les communes. Avec 29 583 habitants en 2021, la ville de **Vienne concentre 33 % de la population totale de l'Agglo** et une forte densité de population, d'emplois, d'activités, de services et d'équipements publics. Par ailleurs, **53 % de la population est située sur seulement 5 communes** : Vienne, Chasse-sur-Rhône, Pont-Évêque, Condrieu et Estrablin. A l'inverse, 7 communes rurales comptent moins de 1000 habitants.

Figure 2 - Densité et localisation de la population par commune

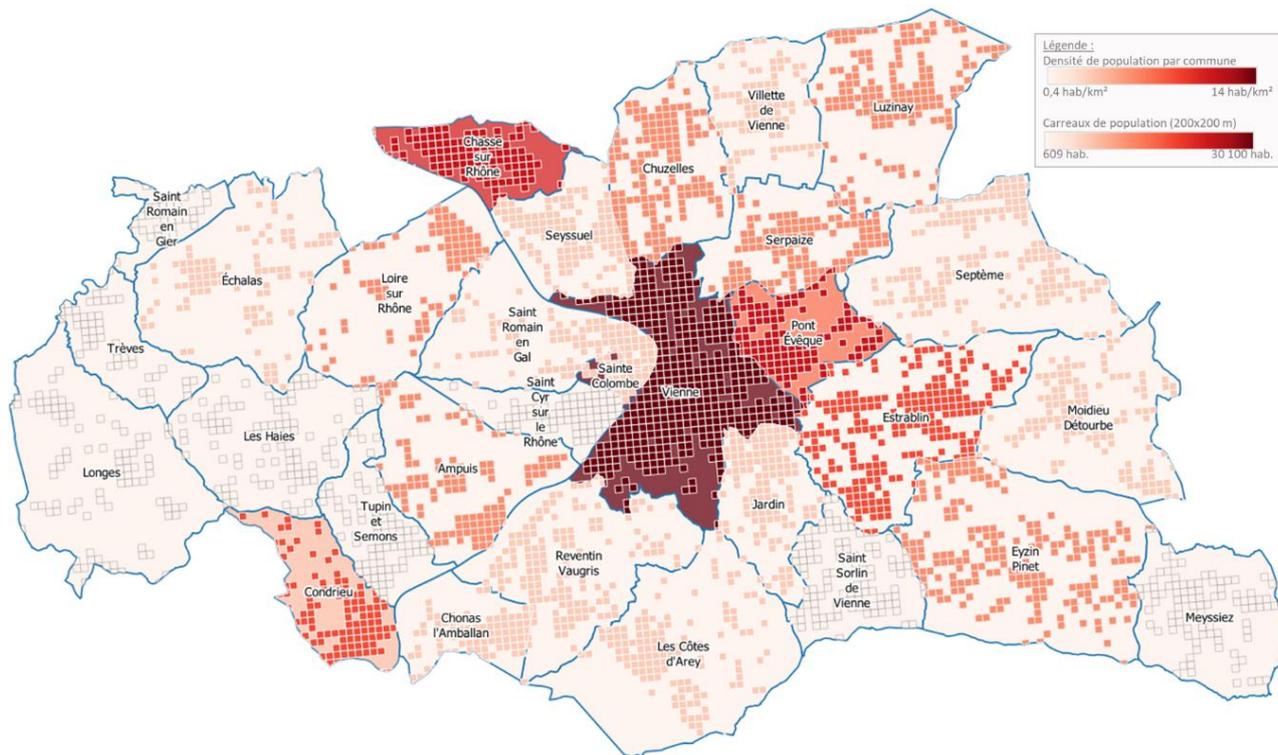


Tableau 1 - Population par communes et évolution de la population depuis 2010

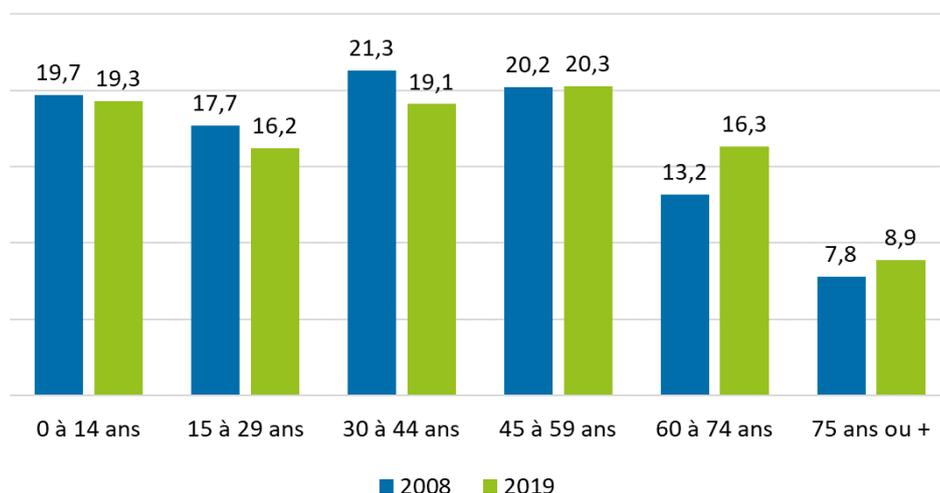
| Commune          | Population 2022* | Evolution depuis 2010 |
|------------------|------------------|-----------------------|
| Vienne           | 29 993           | 2 %                   |
| Chasse-sur-Rhône | 6 308            | 20 %                  |
| Pont-Évêque      | 5 313            | 5 %                   |
| Condrieu         | 3 957            | 3 %                   |
| Estrablin        | 3 535            | 8 %                   |
| Ampuis           | 2 749            | 4 %                   |
| Loire-sur-Rhône  | 2 618            | 9 %                   |
| Luzinay          | 2 314            | 5 %                   |
| Eyzin-Pinet      | 2 303            | 7 %                   |
| Chuzelles        | 2 260            | 10 %                  |
| Jardin           | 2 156            | -4 %                  |
| Serpaize         | 2 116            | 40 %                  |
| Septème          | 2 071            | 18 %                  |
| Seyssuel         | 2 049            | 3 %                   |
| Les Côtes-d'Are  | 2 024            | 4 %                   |

| Commune                | Population 2022* | Evolution depuis 2010 |
|------------------------|------------------|-----------------------|
| Reventin-Vaugris       | 1 974            | 12 %                  |
| Saint-Romain-en-Gal    | 1 967            | 17 %                  |
| Moidieu-Détourbe       | 1 941            | 8 %                   |
| Villette-de-Vienne     | 1 920            | 18 %                  |
| Échalas                | 1 901            | 24 %                  |
| Sainte-Colombe         | 1 884            | -1 %                  |
| Chonas-l'Amballan      | 1 679            | 9 %                   |
| Saint-Cyr-sur-le-Rhône | 1 269            | 4 %                   |
| Longes                 | 977              | 12 %                  |
| Saint-Sorlin-de-Vienne | 918              | 12 %                  |
| Les Haies              | 772              | 3 %                   |
| Trèves                 | 745              | 7 %                   |
| Meysiez                | 638              | 6 %                   |
| Tupin-et-Semons        | 637              | 3 %                   |
| Saint-Romain-en-Gier   | 590              | 18 %                  |

|              |               |            |
|--------------|---------------|------------|
| <b>TOTAL</b> | <b>91 578</b> | <b>7 %</b> |
|--------------|---------------|------------|

\* Population municipale, Données INSEE

Figure 3 - Population par tranches d'âge en 2008 et 2019



Données INSEE, 2019

La population de Vienne Condrieu Agglomération, bien que **légèrement plus jeune que la moyenne nationale**, n'échappe pas au vieillissement ces dernières années. La part des 15-45 ans a ainsi tendance à baisser au profit de l'augmentation de la part des plus de 60 ans.

POPULATION

**SYNTHÈSE DES IMPACTS POTENTIELS SUR LE PLPDMA :**

- Population majoritairement présente sur Vienne (33 %) et sur Condrieu, Chasse-sur-Rhône, Estrablin, Pont-Évêque (20 %) → Actions de sensibilisation à cibler en priorité sur ces communes.
- Augmentation constante de la population → Besoin de renouveler régulièrement la communication et sensibilisation pour toucher les nouveaux arrivants sur le territoire.
- 19,3 % de la population a moins de 14 ans → Consommateurs de demain à cibler.
- Nombreuses communes rurales → Population potentiellement plus difficile à atteindre si les actions de sensibilisation se font loin de leur commune.

## 4.2. L'habitat

Tableau 2 - Principales caractéristiques de l'habitat de Vienne Condrieu Agglomération

| Logements | Résidences principales | Maisons individuelles | Habitat collectif | Résidences secondaires | Logements sociaux |
|-----------|------------------------|-----------------------|-------------------|------------------------|-------------------|
| 42 824    | 38 589                 | 54 %                  | 45 %              | 1,5 %                  | 16,4 %            |

Données INSEE, 2018

La part des logements collectifs est très importante sur le territoire (45 %), notamment pour la ville de Vienne qui concentre 64 % des appartements du territoire. On note par contre un taux très faible de résidences secondaires sur l'ensemble du territoire (1,5 %).

La répartition du type de logement est très variable suivant les communes de l'agglomération. En effet, la carte ci-dessous met en avant la structuration du territoire et distingue les communes suivant le niveau de concentration de la population et l'influence en termes de polarité.

Figure 4 - Structuration territoriale par types de polarité

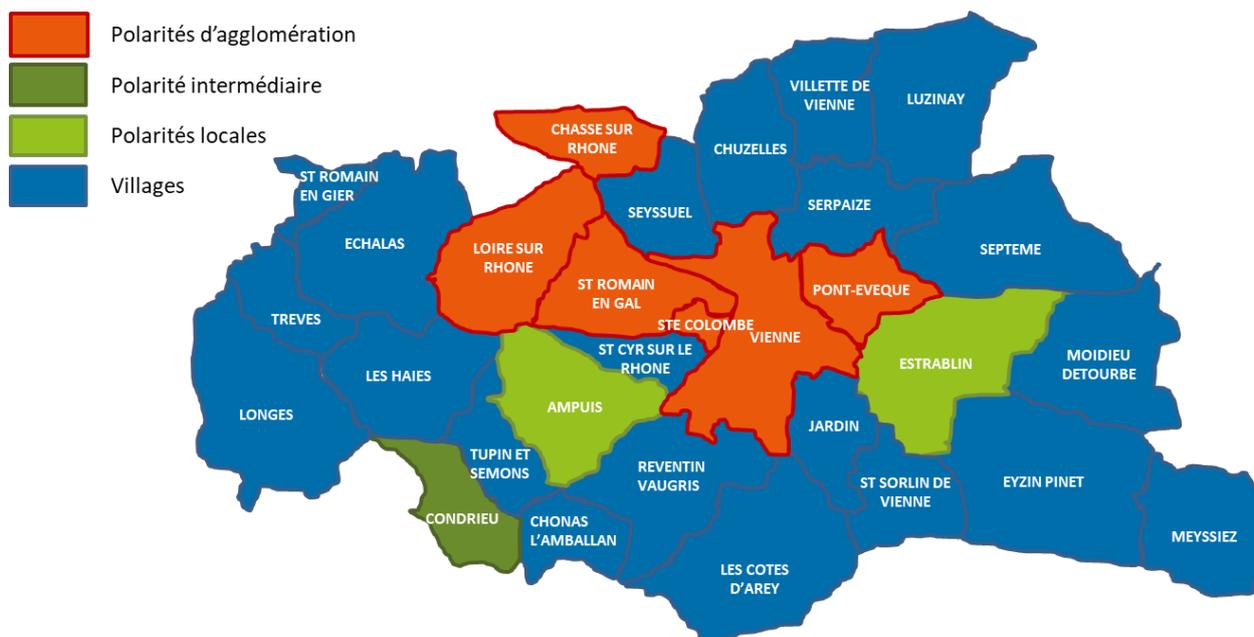


Figure 5 - Répartition de la part des maisons et appartements selon les types de communes

| Type de polarité           | % de maisons | % d'appartements |
|----------------------------|--------------|------------------|
| Polarités d'agglomérations | 30 %         | 70 %             |
| Polarité intermédiaire     | 56 %         | 44 %             |
| Polarités locales          | 82 %         | 18 %             |
| Villages                   | 91 %         | 9 %              |
| <b>AGGLOMÉRATION</b>       | 54 %         | 45 %             |

Par ailleurs, 57,5 % des personnes occupant des résidences principales sont propriétaires ce qui est légèrement inférieur à la moyenne nationale (60,2 %). Le territoire est également marqué par la **présence de quartiers prioritaires** sur Vienne (Estressin, Charlemagne, Malissol, Vallée de Gère), Pont-Évêque (Plan des Aures, Les Genêts) et Chasse-sur-Rhône (Barbières) qui regroupent près de 4000 logements, soit 56 % des logements sociaux de l'agglomération. Ces quartiers accueillent des populations très modestes où les actifs sans emploi sont davantage représentés. Ces quartiers sont gérés par les **deux bailleurs sociaux principaux du territoire, ADVIVO et Alpes Isère Habitat**.

### SYNTHÈSE DES IMPACTS POTENTIELS SUR LE PLPDMA :

HABITAT

- Diversité des types d'habitat → Adaptation des actions et de la communication selon le type d'habitat. Ex : problématique liée au compostage des biodéchets pour la part de la population en appartement.
- Part importante de logements sociaux (16,4 %), plus propices à des turn-over fréquents de la population → Nécessite d'adapter la communication et de la renouveler régulièrement pour toucher les nouveaux arrivants.
- Présence de plusieurs quartiers prioritaires → Travail avec les bailleurs sociaux pour la sensibilisation.
- 54 % de maisons individuelles → Propice au renforcement du compostage individuel notamment sur les communes rurales qui se composent de 91 % de maisons.
- Part de résidences secondaires très faible (1,5 %) → Pas de problématique de communication auprès d'un public ponctuel lié au tourisme.

### 4.3. Les ménages

Vienne Condrieu Agglomération compte **38 589 ménages** répartis sur ses 30 communes, pour une taille moyenne de **2,3 personnes par ménage**. Ce chiffre est proche de la moyenne nationale qui est de 2,2 personnes. On peut constater une part assez importante de foyers de petite taille : **65 % des foyers sont composés de 1 ou 2 personnes**.

Tableau 3 - Répartition des ménages par taille et par type de logement

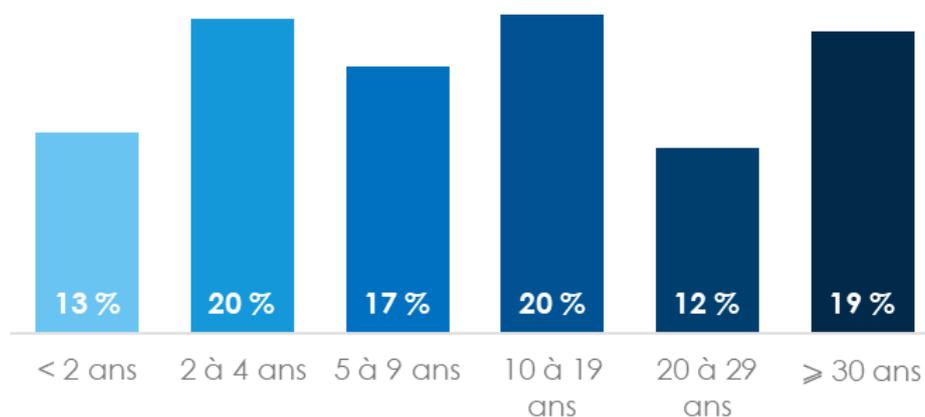
| Taille du ménage    | Maison        | Appartement   | Autres     | TOTAL         |
|---------------------|---------------|---------------|------------|---------------|
| 1 personne          | 4 031         | 8 475         | 87         | 12 593        |
| 2 personnes         | 8 276         | 4 364         | 25         | 12 666        |
| 3 personnes         | 3 659         | 1 987         | 6          | 5 652         |
| 4 personnes         | 3 937         | 1 188         | 5          | 5 130         |
| 5 personnes         | 1 328         | 551           | 4          | 1 883         |
| 6 personnes et plus | 372           | 292           | 1          | 665           |
| <b>TOTAL</b>        | <b>21 604</b> | <b>16 858</b> | <b>128</b> | <b>38 589</b> |

Données INSEE, 2018

Par ailleurs, **39,1 % des ménages sont des couples avec enfant(s) ou des familles monoparentales**. C'est 4 points de plus qu'à l'échelle nationale. Le territoire est, en effet, attractif auprès des familles avec un solde migratoire excédentaire auprès de la classe d'âge 25-44 ans et moins de 15 ans. Plus d'un quart des familles qui s'installent sur le territoire viennent de la Métropole de Lyon.

32,7 % des ménages sont composés de personnes seules et 27,1 % sont des couples sans enfants. Ces caractéristiques témoignent d'une réelle pluralité sur le territoire, avec **des profils de ménages très différents**.

Figure 6 - Ancienneté d'emménagement des foyers du territoire



Données INSEE, 2019

Le graphique ci-dessus met en avant que **51 % des ménages résident depuis plus de 10 ans sur le territoire**. Une population peut être qualifiée de **sédentaire** si plus de la moitié des ménages y résident depuis plus de 10 ans.

Il est tout de même important de noter que des disparités existent suivant les communes et types d'habitat. En effet, le **turn-over est plus important dans les logements collectifs notamment l'habitat social**.

Par ailleurs, **12,7 % des ménages sont installés dans leur résidence depuis moins de 2 ans**.

### SYNTHÈSE DES IMPACTS POTENTIELS SUR LE PLPDMA :

- Une diversité des profils de ménages → Nécessite d'adapter la sensibilisation et les actions selon les besoins.
- 33 % de foyers composés d'une seule personne → Situation plus propice à la consommation d'emballages individuels mais des habitudes plus faciles à modifier.
- 39,1 % de foyers avec des enfants → Sensibilisation qui peut passer par les établissements scolaires
- Une population plutôt sédentaire malgré une disparité selon les secteurs → Possibilité de mener des actions de sensibilisation sur du plus long terme mais mobilisation et changement d'habitudes qui peuvent être plus compliqués.

## 4.4. L'emploi et le niveau de vie

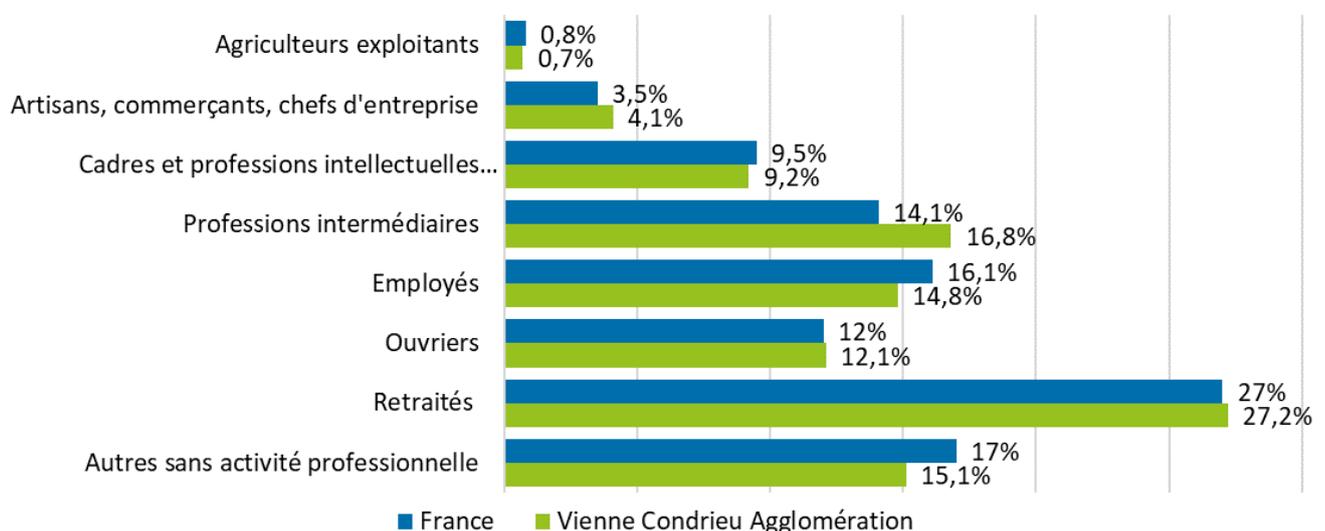
Le taux de chômage de Vienne Condrieu Agglomération était de 10,1 % en 2019, soit **un taux de chômage plus faible que la moyenne nationale de 13,4 %**.

Par contre, on peut noter que les communes qui constituent des polarités (Vienne, Pont-Évêque, Chasse-sur-Rhône) concentrent une population plus précaire avec un taux de chômage autour des 15 %. En effet, ces communes accueillent une population plus modeste (retraités, ouvriers, sans emploi) tandis que les artisans, cadres et professions intermédiaires sont surreprésentés dans les villages et polarités locales où les niveaux de revenus sont également plus élevés.

Les communes de Vienne, Pont-Évêque et Chasse-sur-Rhône accueillent une population avec un revenu médian de moins de 1700€ alors, qu'à l'inverse, les communes du Nord de l'agglomération (Chuzelles, Villette-de-Vienne, Luzinay, Serpaize, Seyssuel) et d'une partie du Sud (Tupin-et-Semons, Ampuis, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Chonas-l'Amballan, Les Côtes-d'Arej et Jardin) accueillent une population avec un revenu médian de plus de 2000€. Il y a donc **une forte disparité de niveau de vie suivant les communes avec des polarités qui concentrent notamment le parc de logements sociaux et donc des populations plus précaires**.

Pour la commune de Vienne, la concentration des bas revenus et des ménages sous le seuil de pauvreté se fait dans le centre-ville et les quartiers prioritaires alors que les ménages les plus aisés s'installent dans les quartiers pavillonnaires sur les parties hautes de la commune.

Figure 7 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle



Données INSEE, 2019

On peut noter une légère sur-représentativité des professions intermédiaires par rapport à la moyenne nationale mais la répartition globale des catégories socioprofessionnelles est tout de même très similaire aux données à l'échelle de la France.

Concernant les zones d'emploi des actifs, les flux pendulaires sont marqués par un fort tropisme avec la métropole de Lyon. En effet, **11 600 actifs résidant sur le territoire travaillent sur la métropole lyonnaise**. Le territoire de Vienne Condrieu Agglomération constitue un territoire de report pour ces actifs.

### SYNTHÈSE DES IMPACTS POTENTIELS SUR LE PLPDMA :

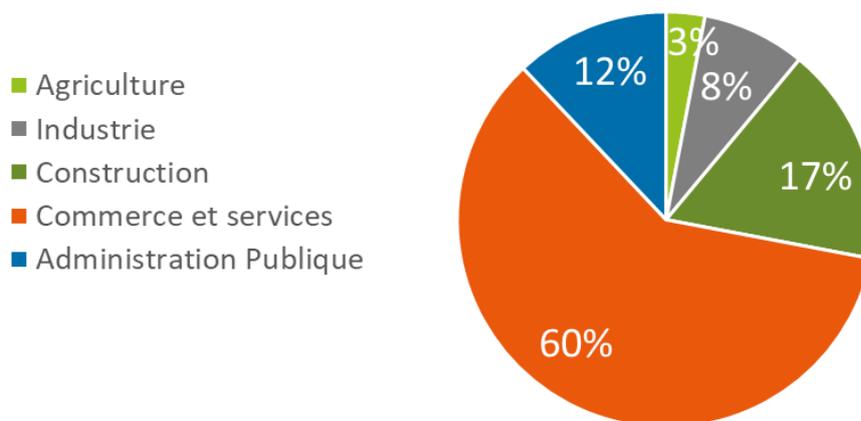
- Part importante de la population avec des revenus modestes :
  - Mettre en avant la maîtrise des coûts par la prévention : troc, achat et vente d'occasion, réparation, faire soi-même, etc.
  - Risque que la prévention des déchets ne soit pas perçue comme une priorité
- 27,2 % de retraités et 15,1 % de personnes sans activité professionnelle → Disponibilité et mobilisation possible pour certaines actions de prévention et sensibilisation
- Part importante d'actifs qui travaillent en dehors du territoire (11 600 actifs qui travaillent sur la Métropole de Lyon) → Identifier les moyens de sensibiliser cette population, hors territoire une grande partie du temps.

## 4.5. Le tissu économique

L'INSEE dénombre un total de **3 006 établissements actifs en 2018 sur le territoire**.

On peut noter que **le secteur tertiaire (commerces, transports et services) représente 60 % des établissements actifs**, suivi des entreprises de la construction pour 17 %, qui sont beaucoup plus représentées sur le territoire qu'au niveau national (10%). **82 % des établissements présents sur le territoire sont de petites ou très petites tailles** (moins de 10 salariés).

Figure 8 - Répartition des établissements par secteur d'activité



Données INSEE, 2019

**La majorité des établissements sur le territoire sont des TPE et des PME. Ces professionnels sont majoritairement collectés par le Service Public de Gestion des Déchets (SPGD) et utilisent les déchèteries.**

A noter que certaines catégories de professionnels utilisent théoriquement peu le SPGD : professionnels des secteurs de l'agriculture, de l'industrie ou encore de la construction ;

cependant les petites entreprises notamment de construction peuvent tout de même avoir des apports significatifs dans les déchèteries. Au contraire, les professionnels des secteurs du commerce et de l'administration sont considérés comme faisant partie des usagers desservis par le SPGD. Leurs déchets sont donc comptabilisés dans les quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) du territoire.

Par ailleurs, les établissements de tourisme sont peu représentés dans l'économie du territoire avec seulement 19 hôtels pour 710 chambres et 2 campings pour 252 emplacements recensés sur l'ensemble de l'agglomération. Cette information mise en relation avec le faible taux de résidences secondaires illustre la **faible activité touristique du territoire**. L'attrait touristique du territoire est essentiellement concentré autour du festival Jazz à Vienne qui se déroule en juillet.

Enfin, des commerces ou entreprises du territoire proposent déjà des concepts ou offres de produits permettant aux habitants de réduire leurs déchets. Ces derniers pourront être valorisés dans le cadre de sensibilisation de la population.

## ÉCONOMIE

### SYNTHÈSE DES IMPACTS POTENTIELS SUR LE PLPDMA :

- Majorité de commerces et services → Accompagnement et conseils des professionnels via la redevance spéciale pour ceux qui sont concernés ou via des partenariats avec les chambres consulaires.
- Part importante de TPE et PME du secteur de la construction → Méconnaissance de l'utilisation actuelle du service et notamment des dépôts en déchèterie par les professionnels. La réduction d'une partie des DMA pourra se faire en interdisant l'accès aux déchèteries du territoire pour les professionnels et en leur proposant de nouvelles solutions.
- Présence de commerces et entreprises engagés dans des démarches de réduction des déchets → Intérêt de valoriser leurs activités auprès de la population.

## 4.6. Les établissements d'enseignement et crèches

De nombreux établissements d'enseignement de tout niveau sont présents sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération :

- 19 écoles maternelles : environ 2000 élèves
- 47 écoles primaires : environ 8000 élèves
- 8 collèges : environ 5300 élèves
- 5 lycées d'enseignement général et technologique : environ 4700 élèves
- Etablissements d'enseignement supérieur (BTS, licences professionnelle, BUT, licence universitaire, ...) : environ 1400 étudiants

La ville de Vienne centralise 35 % des établissements d'enseignement et 46 % des effectifs d'élèves du territoire.

Par ailleurs, **Vienne Condrieu Agglomération exerce la compétence Petite Enfance sur l'ensemble de son territoire et gère directement 16 établissements d'accueil du jeune enfant** (crèches, haltes garderies, ...).

## 5. DIAGNOSTIC DE LA GESTION DES DÉCHETS

La phase diagnostic du PLPDMA a été engagée et présentée en 2022. L'ensemble des données chiffrées sont issues de la dernière année consolidée, à savoir l'année 2021.

### 5.1. La compétence et le service de gestion des déchets

#### Compétences du service de gestion et prévention des déchets

Vienne Condrieu Agglomération dispose de l'**ensemble de la compétence prévention et gestion des déchets ménagers** :

- Prévention (soutien à la réduction des productions des déchets)
- Fourniture et maintenance des contenants de collecte (bacs ou conteneurs)
- Collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables (emballages, papiers, verre) et des TLC (Textiles, Linges de Maison, Chaussures)
- Gestion des déchèteries
- Transfert et traitement

#### Les déchets pris en charge par le service

Vienne Condrieu Agglomération assure la prise en charge des déchets ménagers et assimilés (DMA). Les DMA sont les déchets produits par les ménages et les activités économiques, puis collectés par le service public d'élimination des déchets (de façon régulière ou occasionnelle). Le périmètre des déchets assimilés s'étend aux déchets des entreprises (artisans, commerçants, etc.) et du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux, etc.) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets.

#### Service pour les ménages

- Ordures ménagères en porte-à-porte ou points d'apport volontaire (conteneurs enterrés)
- Recyclables collectés en porte-à-porte ou point d'apport volontaire : emballages, papiers, verre, textiles linges de maison et chaussures.
- Apports des déchèteries : végétaux, encombrants, mobilier, métaux, déchets dangereux, etc.

#### Service facultatif pour les professionnels

- Collecte des déchets assimilables aux ordures ménagères et collecte sélective = déchets qui peuvent être pris en charge simultanément sans sujétions techniques particulières (Redevance spéciale au-delà de 1000 litres par semaine pour les OM et 600 litres par semaine pour la CS)
- Collecte historique payante des cartons des commerçants (hyper centre-ville et pôle secondaire urbain Vienne) et du verre des CHR sur Vienne
- Accès en déchèteries sous conditions et payante pour certains flux

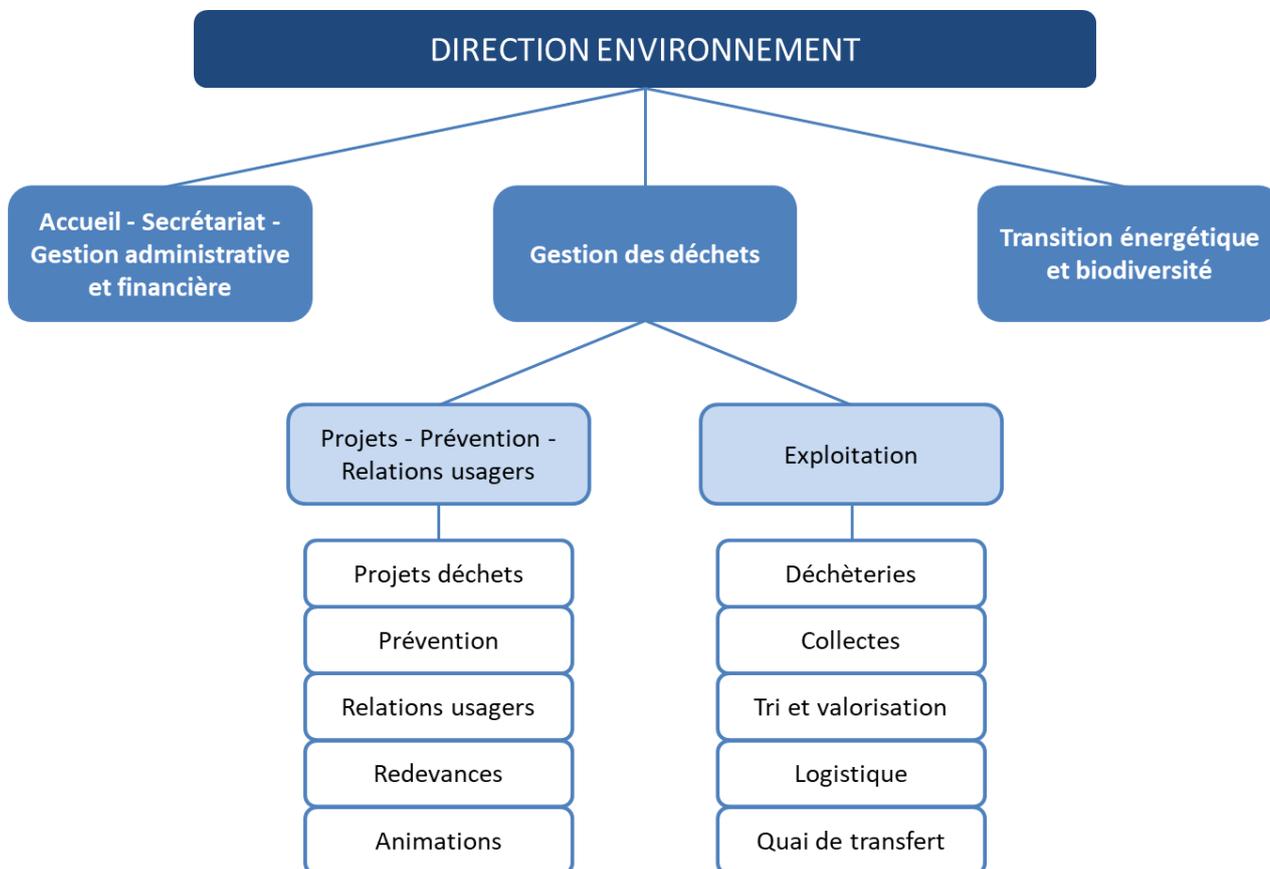
#### Moyens humains

La gestion des déchets est assurée par les équipes de la Direction Environnement intégrées au sein du Pôle Ingénierie Technique et Urbaine. Elle travaille en collaboration avec les autres services (communication, commande publique, ressources humaines, finances, ...).

En 2021, 48 agents sont mobilisés quotidiennement selon des activités étroitement liées :

- La collecte des déchets ménagers (30 agents)
- Les déchèteries (11 agents)
- Les relations usagers, la prévention et le tri (4 agents)
- La direction du service et la gestion des projets déchets transverses (3 agents)

Figure 9 - Organigramme de la Direction Environnement



Jean Tissot, maire de Villette-de-Vienne, conseiller communautaire délégué, est chargé de cette politique publique. Maryline Silvestre, conseillère communautaire déléguée en charge de l'économie circulaire, est également directement impliquée et plus particulièrement sur la thématique de la réduction à la source des déchets.

Une commission « Gestion des déchets », composée d'élus désignés des 30 communes membres, est également mobilisée régulièrement.

## 5.2. Les différents modes de collecte et traitement des déchets

### Les ordures ménagères résiduelles



La collecte des ordures ménagères est réalisée en porte-à-porte, ou à défaut, en point de regroupement pour les secteurs difficiles d'accès. Elle est également réalisée en conteneurs enterrés sur le quartier du Plan des Aures à Pont-Évêque et progressivement sur le centre-ville de Vienne.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la collecte en porte-à-porte est réalisée pour partie en régie sur 8 communes représentant 47 % de la population et pour partie en prestation de service par la société VEOLIA, basée à Ampuis, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Les collectes enterrées des ordures ménagères sont intégralement réalisées en prestation et confiées à l'entreprise GUERIN.

Figure 10 - Répartition régie/privée collecte en porte-à-porte des ordures ménagères (2023)



La collecte des ordures ménagères est assurée :

- 1 fois par semaine (C1) sur toutes les communes.
- 2 fois par semaine (C2) sur les collectifs de Chasse-sur-Rhône et Pont-Évêque.
- 1 à 3 fois par semaine (C1, C2 ou C3) selon les quartiers sur Vienne.

Les conteneurs enterrés ont été collectés avec une fréquence de 3 à 4 fois par semaine en 2021.

L'Agglo collecte également les apports non ménagers assimilables aux ordures ménagères, c'est-à-dire ceux qui peuvent être collectés dans les mêmes conditions et sans sujétions techniques particulières. Ces usagers, au-delà de 1000 litres par semaine d'ordures ménagères, font l'objet du dispositif de redevance spéciale.

Le traitement des ordures ménagères résiduelles est réalisé sur les sites suivants :

- Usine d'incinération TREDI à Salaise-sur-Sanne → 83 %
- Unité de traitement du SICTOM de la Bièvre (prétraitement mécano-biologique puis stockage) à Penol → 1 %
- Centre de stockage à Roussas (dans le cas des délestages liés aux arrêts programmés ou accidentels de l'usine d'incinération TREDI) → 16 %

Ainsi **83 % des ordures ménagères résiduelles ont été incinérées en produisant de l'énergie.**

### La collecte sélective des emballages et des papiers



Selon le type de matériaux et le secteur, la collecte est effectuée en porte-à-porte (PAP) ou en points d'apport volontaire (PAV).

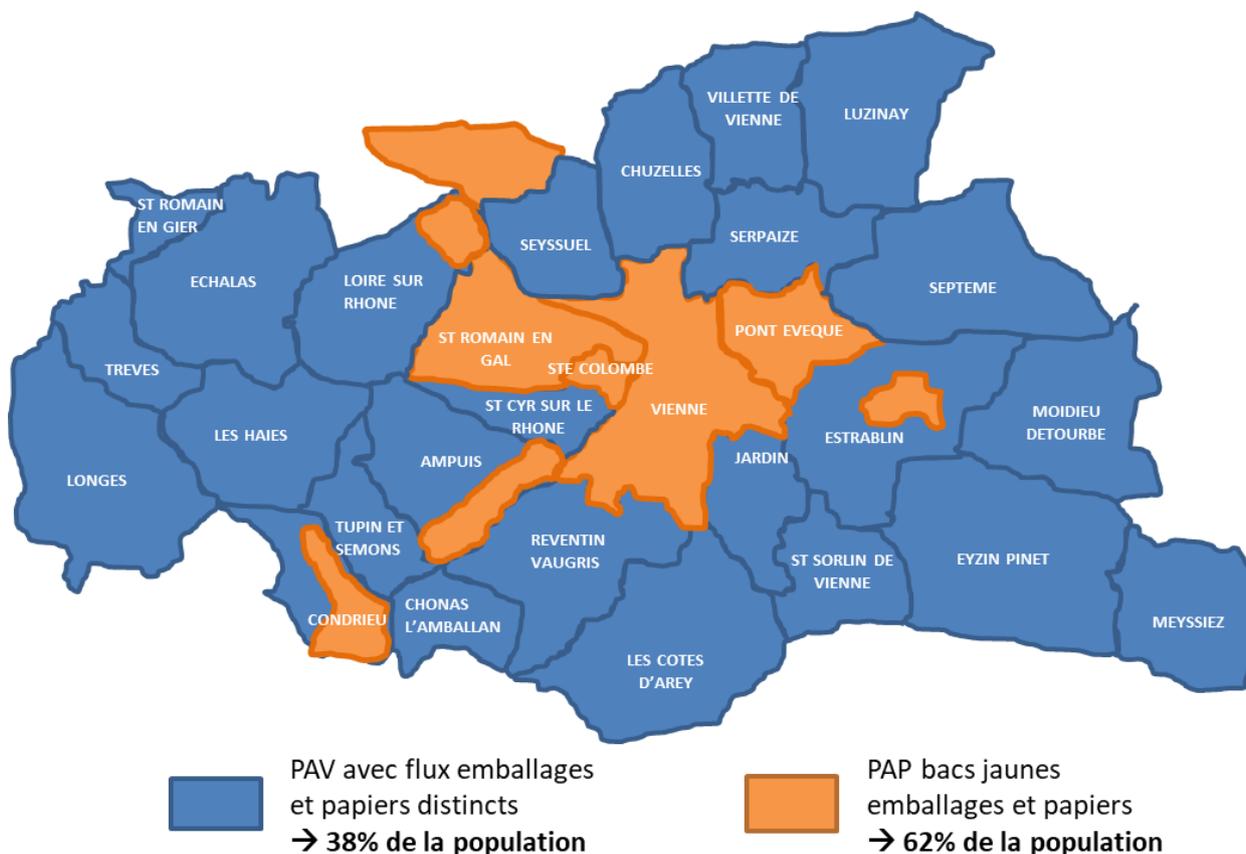
Les secteurs collectés en porte-à-porte sont les zones les plus densément urbanisées : la totalité des communes de Vienne, Chasse-sur-Rhône, Pont-Évêque, Sainte-Colombe et Saint-Romain-en-Gal ainsi que les centres-bourg des communes de Condrieu, Ampuis, Estrablin et Loire-sur-Rhône, soit près de 57 000 habitants. Pour ces zones, les usagers déposent leurs emballages et papiers en mélange dans le bac jaune. La collecte est réalisée en C0,5, soit une fois tous les 15 jours à l'exception des logements collectifs de Vienne, Chasse-sur-Rhône et Pont-Évêque collectés chaque semaine.

Pour les secteurs collectés en PAV, les habitants doivent séparer les emballages ménagers et les papiers et les déposer dans des silos distincts (210 silos emballages et 160 silos papiers et

22 conteneurs enterrés multi-matériaux étaient installés sur le territoire en 2021). La collecte des PAV (silos aériens ou conteneurs enterrés) est réalisée à 100 % en prestation par l'entreprise GUERIN.

Les professionnels qui produisent plus de 600 litres de collecte sélective par semaine sont assujettis à la redevance spéciale.

Figure 11 - Modes de collecte des emballages et papiers selon les secteurs (2023)



Depuis mars 2020, l'Agglo confie le tri et le transport des cartons, papiers et emballages via deux marchés attribués à DELAUZUN (Ampuis) et PAPREC (Chassieu).

Le centre de tri des emballages et papiers en mélange d'une surface de 13 000 m<sup>2</sup>, dont 9 300 m<sup>2</sup> couverts, est situé sur la commune de Chassieu à une trentaine de kilomètres de Vienne.

Tableau 4 - Liste des différents repreneurs des emballages et papiers (2021)

| Nature                         | Filière de reprise  |
|--------------------------------|---|
| <b>Cartons</b>                 | Delauzun - 69420 Ampuis<br>Revipac : Saïca - 26240 Laveyron   |
| <b>Aluminium</b>               | Regeal Affimet - 60204 Compiègne                              |
| <b>Papier</b>                  | Norske Skog - 88194 Golbey                                    |
| <b>Acier</b>                   | Arcelor Mittal - 13270 Fos-Sur-Mer                            |
| <b>Plastiques (emballages)</b> | Valorplast - 92800 Puteaux                                    |
| <b>Briques alimentaires</b>    | Revipac : Lucart SAS - 88600 Laval-sur-Vologne                |
| <b>Refus de tri</b>            | UIOM, 48, avenue des Frères Lumières - 38300 Bourgoin-Jallieu |

Sur les 3 199 tonnes d'emballages et papiers collectés en 2021, 608 tonnes de refus ont été incinérés, soit un taux de refus moyen de 19,01 % tous flux confondus. Depuis 2020, les refus sont obligatoirement valorisés sous forme de valorisation énergétique.

## Le verre



Le verre est collecté en apport volontaire sur l'ensemble du territoire (244 silos aériens ou conteneurs enterrés). La collecte est assurée en prestation par l'entreprise GUERIN.

Le verre collecté à Vienne Condrieu Agglomération suit la filière suivante :

- Prise en charge sur la plateforme de regroupement de GUERIN à Saint-Fons (69).
- Pré-traitement sur le site Sibelco à Andrézieux-Bouthéon (rue André Richard 42).
- Traitement sur la verrerie VERALLIA à Saint-Romain-le-Puy (42).

## Les textiles, linges de maison et chaussures

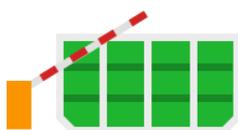


Fin 2021, 123 bornes de collecte des textiles, linges de maison et chaussures sont réparties sur l'ensemble du territoire.

Les textiles, Linges de Maison, Chaussures (TLC) sont collectés et triés par Le Relais 42, entreprise à but socioéconomique, située dans la Loire (ZA du Planil, Rue de l'Europe - 42410 Pélussin).

Ces matériaux, même troués, abimés ou usés sont valorisés selon différentes filières. Les débouchés sont en cours d'évolution avec la création de produits nouveaux : gamme d'isolant thermique et acoustique (dit « Métisse »), dispositif pour la correction acoustique des salles polyvalentes, cinémas...

## Les déchèteries fixes et mobiles



Vienne Condrieu Agglomération dispose d'un réseau de 5 déchèteries fixes auquel s'ajoute un service de déchèterie mobile et des conventions d'accès à la déchèterie de Tartaras et à la compostière d'Eyzin-Pinet. Le haut de quai des déchèteries fixes fonctionne en régie pour les déchèteries de Vienne, Pont-Évêque et Villette-de-Vienne et en prestation pour les déchèteries d'Ampuis et Chasse-sur-Rhône (entreprise SERNED).

Les habitants ont accès à la compostière d'Eyzin-Pinet, gérée par la société Agro-Compost dans le cadre d'un marché avec l'Agglo, pour déposer leurs déchets verts.

Les habitants d'Échalas, Longes, Saint-Romain-en-Gier et Trèves ont également accès à la déchèterie de Tartaras dans le cadre d'une convention avec Saint-Etienne Métropole.

Enfin, un service de déchèterie mobile est mis en place pour les secteurs les plus éloignés des déchèteries fixes. Ce dernier est réservé aux habitants des communes d'Échalas, Les Haies, Loire-sur-Rhône, Longes, Saint-Romain-en-Gier et Trèves. Les déchets collectés sont les déchets verts, la ferraille, les encombrants, le carton et les petits appareils ménagers.

Les déchets des professionnels et services techniques des communes sont acceptés dans toutes les déchèteries du territoire sous certaines conditions (type de déchet, quantités, accès payant pour les professionnels).

Pour les professionnels, ils doivent présenter un certain nombre de tickets payants selon le type de dépôts (sauf pour les dépôts de ferrailles et de cartons qui peuvent être déposés gratuitement dans la limite autorisée).

Figure 12 - Cartographie des déchèteries de Vienne Condrieu Agglomération



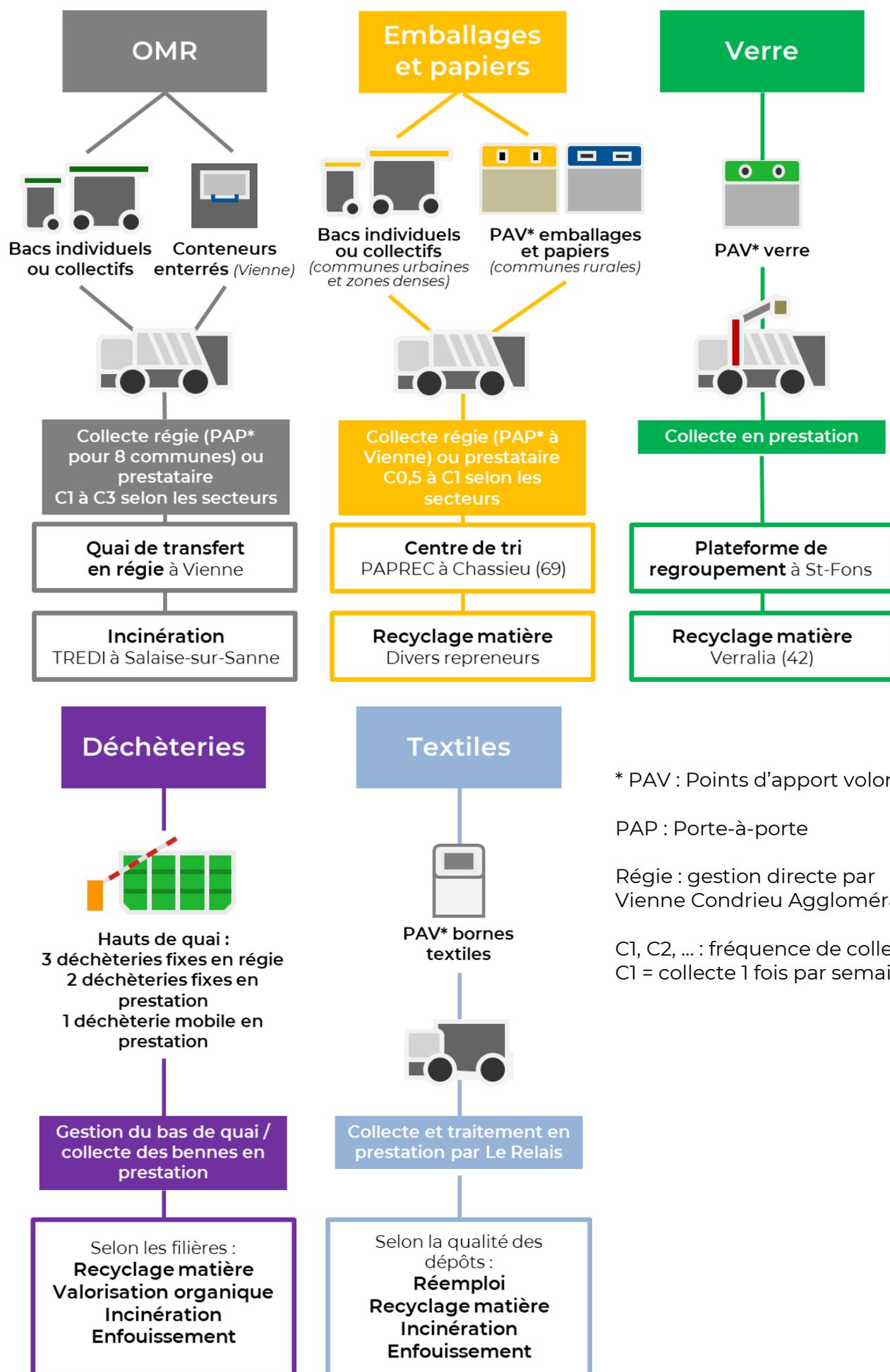
Tableau 5 - Filière de reprise matériaux issus des déchèteries (2021)

| Nature                                       | Filière de reprise   |
|--|--|
| <b>Encombrants</b>                           | Delauzun Soviri - 69420 Ampuis   |
| <b>Végétaux</b>                              | Agro-Compost - 38780 Eyzin-Pinet                                       |
| <b>Métaux (ferreux)</b>                      | Derichebourg - 38121 Reventin-Vaugris                                  |
| <b>Cartons</b>                               | Saica - 26240 Laveyron<br>Delauzun Soviri - 69420 Ampuis               |
| <b>Gravats recyclables</b>                   | Delauzun Soviri - 69420 Ampuis   |
| <b>Bois</b>                                  | Eco3Bois - 69200 Vénissieux  |
| <b>Cartouches d'encre</b>                    | LVL - 44118 La Chevrolière   |
| <b>Huiles moteur</b>                         | Faure Huiles - 38200 Luzinay   |
| <b>Huiles végétales</b>                      | Oleovia - 59640 Dunkerque  |
| <b>Filières éco-organismes</b>               |  |
| <b>DEEE</b>                                  | OCAD3E - 75116 Paris   |
| <b>Meubles</b>                               | Eco-Mobilier - 75012 Paris   |
| <b>Déchets dangereux</b>                     | Trédi - 38150 Salaise-sur-Sanne<br>EcoDDS - 92100 Boulogne-Billancourt |
| <b>Lampes et néons</b>                       | Recylum - 75116 Paris  |
| <b>Déchets de soins à risques infectieux</b> | DASTRI - 75116 Paris   |
| <b>Piles</b>                                 | Corepile - 75016 Paris   |

### La Compostière d'Eyzin-Pinet

Près de 7 330 tonnes de végétaux sont pris en charge par l'Agglo et traités sur la compostière Agro-Compost à Eyzin-Pinet. Les apports directs sur le site représentent une part non négligeable, 38 % du global (les 62 % restants sont les végétaux issus des bennes des déchèteries du territoire). L'accès à cet équipement contribue ainsi à limiter la saturation des déchèteries. Le site de compostage d'une surface de 20 000 m<sup>2</sup> utilise la technique de compostage en andains, régulièrement retournés après broyage préalable des végétaux.

Figure 13 - Synthèse des modes de collecte et traitement des déchets de l'Agglo (2021)



\* PAV : Points d'apport volontaire

PAP : Porte-à-porte

Régie : gestion directe par Vienne Condrieu Agglomération

C1, C2, ... : fréquence de collecte. C1 = collecte 1 fois par semaine

### 5.3. La valorisation des déchets

46,8 % des déchets collectés par Vienne Condrieu Agglomération font l'objet d'une valorisation matière (y compris organique).

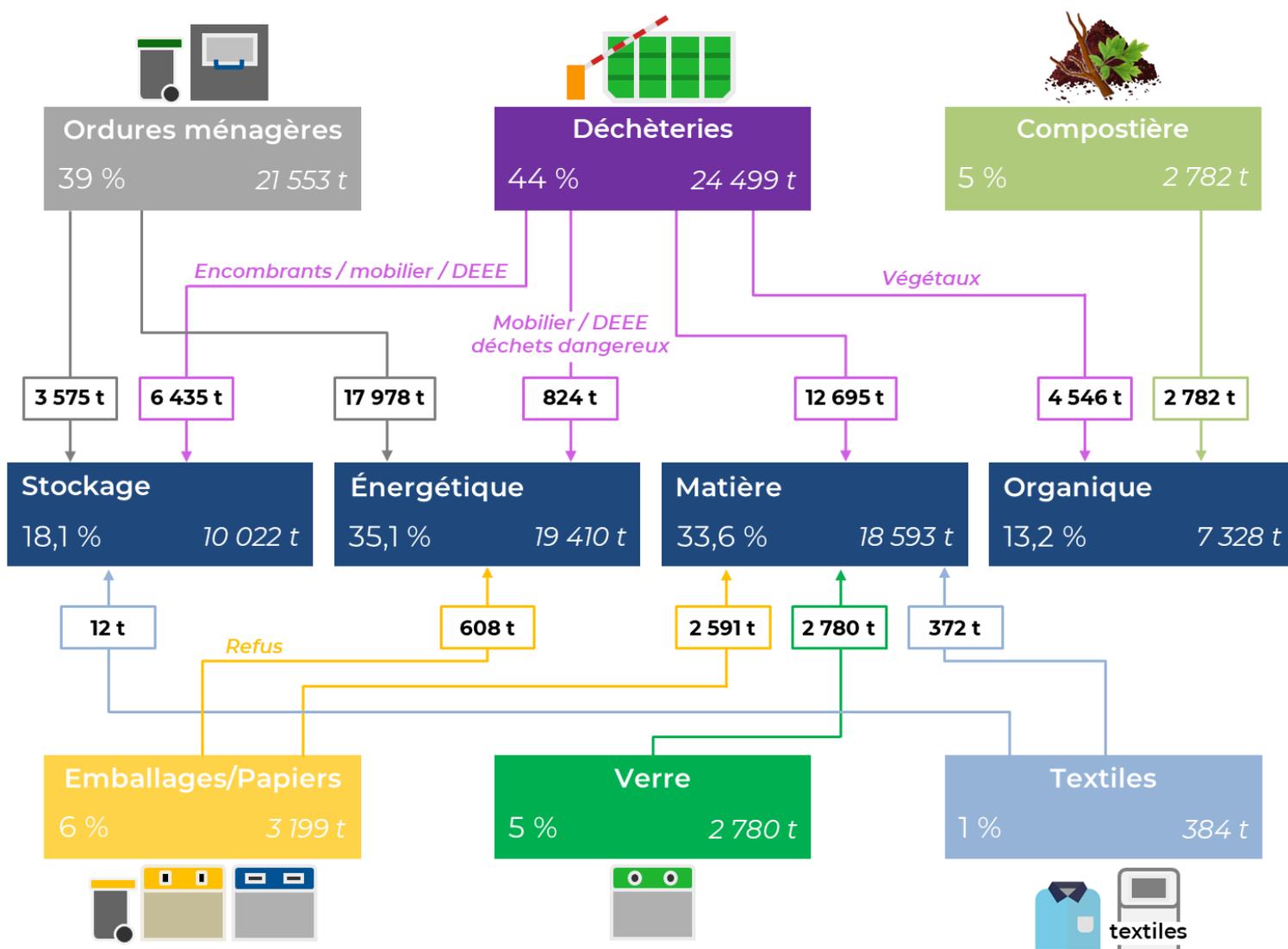
35,1 % sont valorisés énergétiquement, c'est-à-dire par incinération.

Enfin, la part de déchets stockés, c'est-à-dire enfouis, reste importante (18,1 %) notamment avec les encombrants issus des déchèteries (6 235 tonnes enfouies en 2021) et les ordures ménagères lorsque l'incinérateur de TREDI à Salaise-sur-Sanne subis des arrêts techniques ou des maintenances (3 575 tonnes en 2021).

**Ces tonnages enfouis et incinérés sont autant de déchets qui pourraient être en partie évités, réduits, réemployés ou encore compostés sur place.**

Par ailleurs, la réglementation impose une hausse importante de la taxe générale sur les activités polluantes à l'horizon 2025. Cela impactera directement le coût de traitement des déchets incinérés et enfouis. **Ce sont donc ces déchets qui doivent être réduits ou mieux valorisés en priorité dans le cadre du plan d'action du PLPDMA.**

Figure 14 - Synthèse générale de la valorisation des déchets de Vienne Condrieu Agglomération (2021)



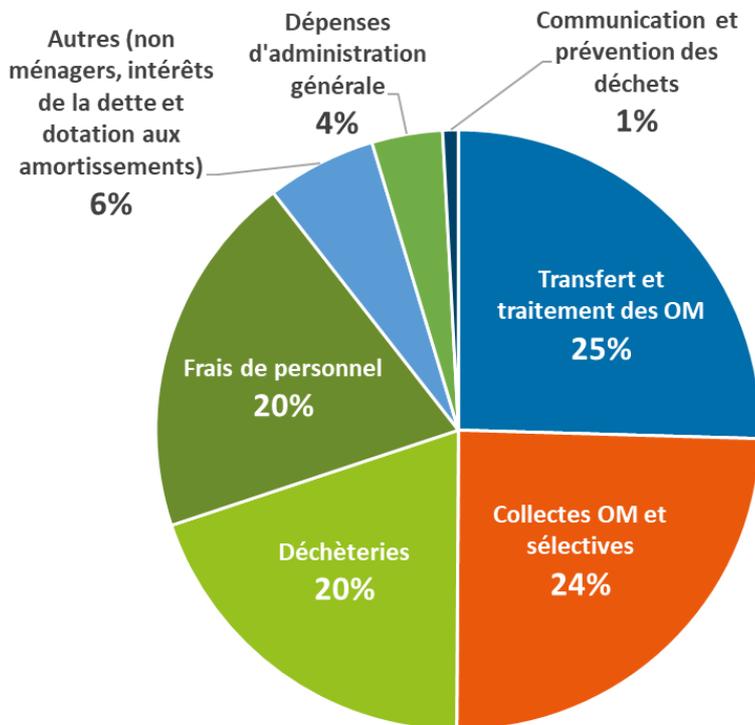
Données Agglo, 2021

## 5.4. Les indicateurs financiers du service

### Les dépenses de fonctionnement

La structure des dépenses de fonctionnement du service est présentée dans le graphique ci-dessous. En 2021, le coût total s'est élevé à 10 747 103 €.

Figure 15 - Dépenses de fonctionnement du service de prévention et gestion des déchets



### Les recettes

Le service de prévention et gestion des déchets de Vienne Condrieu Agglomération est financé de la manière suivante :

- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Cette dernière n'est pas vouée à couvrir uniquement la collecte des déchets mais l'ensemble des dépenses du service. En 2021, la TEOM représente 80 % des recettes de fonctionnement pour un montant de 9 772 135 €.
- Les participations financières des éco-organismes (10 % des recettes de fonctionnement).
- Les autres recettes que sont la redevance spéciale, les tickets de déchèteries ou encore la revente de matériaux (10 % des recettes de fonctionnement).

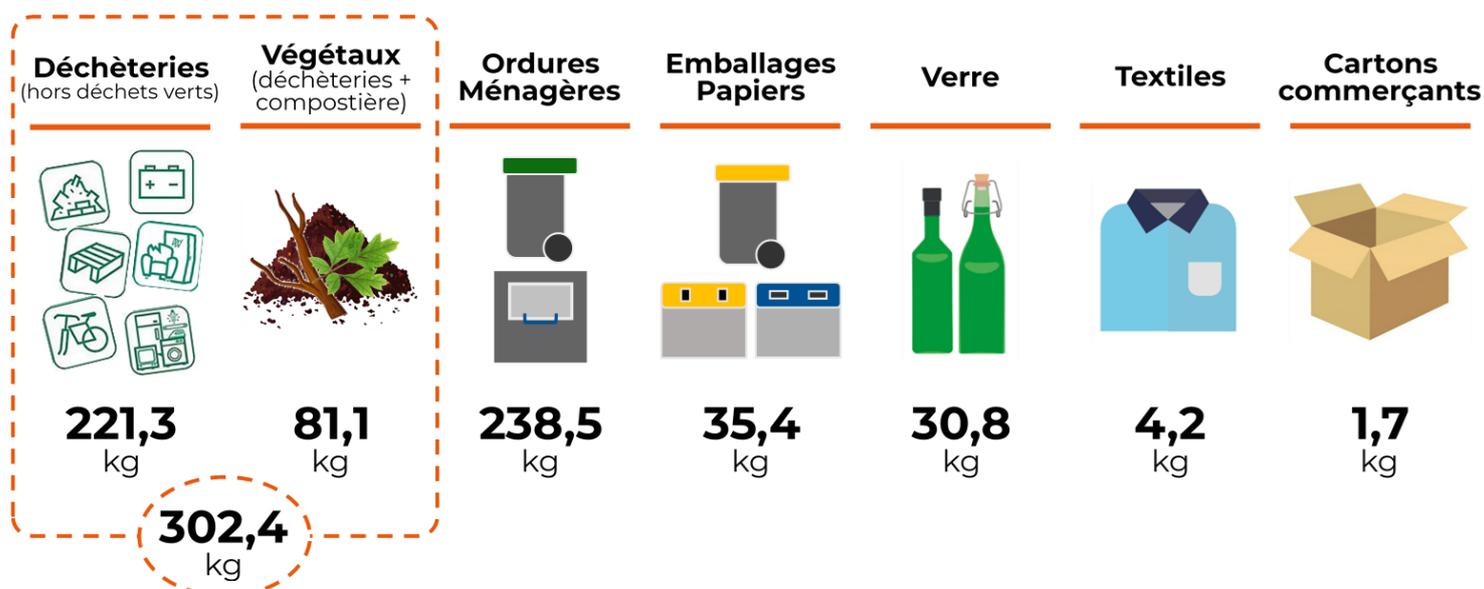
Le coût net moyen du service est de près de 86 € TTC/habitant. Ce coût est inférieur à la médiane des collectivités équivalentes (référentiel mixte urbain).

## 5.5. La production de déchets sur le territoire

### Quantités de déchets par flux et évolution

En 2021, **613 kg en moyenne de déchets ménagers et assimilés** ont été produit par chaque habitant de Vienne Condrieu Agglomération.

Figure 16 - Composition des DMA de Vienne Condrieu Agglomération (2021)



Cette synthèse permet de mettre en avant que la réduction des déchets ne doit pas cibler uniquement les ordures ménagères. En effet, même si cette cible reste importante, il est important de noter que **près de la moitié des déchets ménagers et assimilés de l'Agglo sont issus des apports en déchèterie**, 302,4 kg sur les 613 kg par habitant et par an de DMA. Des actions de prévention devront donc cibler ces flux, notamment les végétaux qui représentent 81,1 kg par habitant et par an.

Les quantités produites sont supérieures au référentiel régional pour une typologie de population équivalente mixte urbain. En effet, en 2021, la moyenne d'Auvergne-Rhône-Alpes est de 502 kg par habitant et par an pour les DMA contre 613 kg pour l'Agglo. La quantité d'OMR produite est légèrement supérieure (238 kg contre 217 kg pour la moyenne régionale) mais la différence est surtout marquée sur les quantités d'apports en déchèterie : 302 kg contre 192 kg par habitant et par an pour la moyenne régionale.

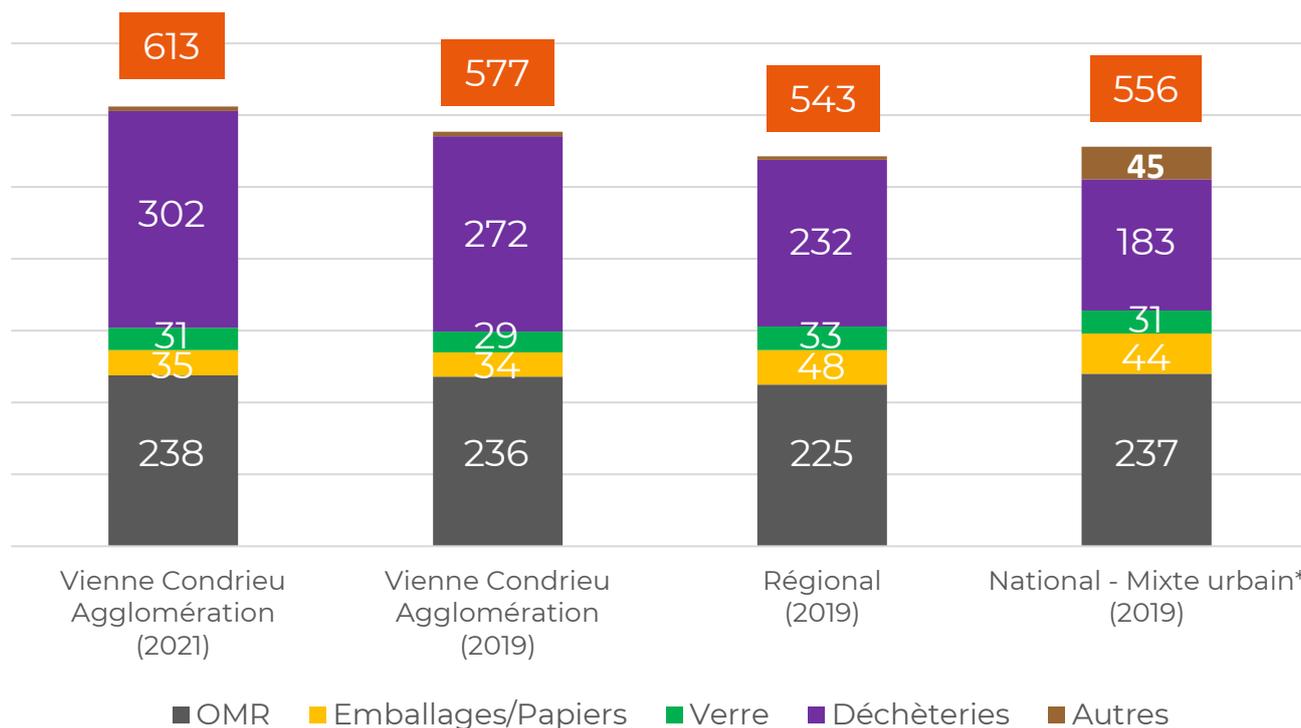
La quantité produite par habitant et par an a augmenté de 12 % depuis 2010. En effet, si les ordures ménagères résiduelles sont en baisse (- 4 %) ainsi que les papiers et les cartons des commerçants, il y a eu une forte augmentation des apports en déchèterie (+ 36 %) depuis 2010 ainsi que des apports directs de végétaux à la compostière d'Eyzin-Pinet (+ 18 %).

Tableau 6 - Quantités de déchets ménagers et assimilés et évolution depuis 2010

|   | 2010              | 2015       | 2020       | 2021       | Evolution<br>2021/2010 |
|---|-------------------|------------|------------|------------|------------------------|
| Population à périmètre constant           | 85 554            | 87 891     | 89 522     | 90 357     | + 6 %                  |
|   | <b>Kg/hab./an</b> |            |            |            |                        |
| Déchèteries                               | 202               | 234        | 231        | 271        | + 34 %                 |
| Compostage (hors déchèteries)             | 26                | 43         | 30         | 30,8       | + 16 %                 |
| Ordures ménagères                         | 251               | 241        | 236        | 238,5      | - 5 %                  |
| Emballages et papiers                     | 37                | 34         | 34         | 35,4       | - 5 %                  |
| Verre                                     | 25                | 26         | 30,2       | 30,8       | + 23 %                 |
| Textiles, Linges de Maison,<br>Chaussures | 2,7               | 3          | 3          | 4,2        | + 58 %                 |
| Cartons commerçants                       | 4,3               | 4          | 1          | 1,7        | - 60 %                 |
| <b>Total kg/hab./an</b>                   | <b>549</b>        | <b>587</b> | <b>568</b> | <b>613</b> | <b>+ 12 %</b>          |

## Situation par rapport aux référentiels régionaux

Figure 17 - Comparatif des ratios de l'Agglo avec les ratios régionaux et nationaux (kg/hab./an)



\* Ratios issus des données de 34 Communautés d'Agglomération avec une typologie d'habitat mixte urbain comme Vienne Condrieu Agglomération  
Données ADEME, 2022

Ainsi, Vienne Condrieu Agglomération présente :

- **Un ratio d'OMR similaire au référentiel mixte urbain mais supérieur au référentiel régional.**
- **Des performances de tri assez faibles, notamment pour les emballages et papiers.** Les ratios d'emballages et papiers devraient augmenter, en 2022, suite à la mise en place des extensions des consignes de tri. En effet la mise en place de l'extension des consignes de tri est aussi l'occasion de rappeler les consignes de tri et d'encourager les usagers à mieux trier.
- **Des ratios en déchèterie élevés,** supérieurs aux référentiels pour une même typologie d'habitat et régional qui traduisent une forte utilisation des déchèteries du territoire.
- **Un ratio de DMA supérieur au référentiel régional,** principalement du fait des apports en déchèteries qui viennent fortement augmenter les tonnages collectés.

## Composition de la poubelle ordures ménagères

Il est intéressant de connaître la composition de la poubelle ordures ménagères résiduelles (OMR) afin de mieux cibler les flux les plus représentés et d'identifier les déchets qui pourraient être évités.

Ces données sont issues d'un croisement entre le MODECOM de 2017 (campagne de caractérisation des déchets nationale) et des caractérisations locales réalisées à la même période. Il n'existe pas de caractérisation récente des OMR du territoire mais on peut en déduire que les données sont très similaires aux données nationales.

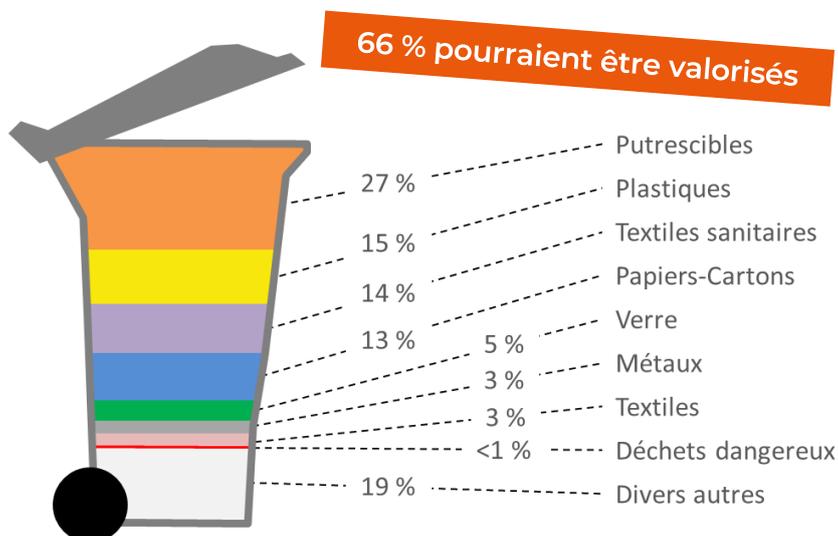
**La caractérisation permet de faire ressortir une marge de réduction des ordures ménagères importante.**

En effet, plusieurs flux peuvent ainsi être des cibles prioritaires dans le cadre du présent PLPDMA :

- Les putrescibles : développement des actions de compostage et de réduction du gaspillage alimentaire (les produits alimentaires non consommés représentent 11,5% des ordures ménagères)
- Les emballages : sensibilisation à la réduction des emballages lors des achats
- Les textiles sanitaires (couches, cotons, produits hygiéniques, coton-tige, ...) : sensibilisation à l'utilisation d'alternatives réutilisables

Au-delà de l'aspect réduction, une grande partie des flux présents dans la poubelle ordures ménagères pourraient être triés selon les consignes de tri actuelles (verre, textiles, papiers-cartons, métaux, emballages plastiques, etc.).

Figure 18 - Composition de la poubelle OMR



En complément, CITEO a réalisé une caractérisation des emballages et des papiers dans les ordures ménagères entre début 2020 et fin 2021. Cette étude met en avant qu'au niveau national, **25 % du poids des ordures ménagères résiduelles sont des emballages** (7,4 % de plastique / 6,1 % de papier-carton / 4,2 % de verre / 4,1 % de papiers / 1,1 % d'acier / 1,2 % d'aluminium / 1 % de composites).

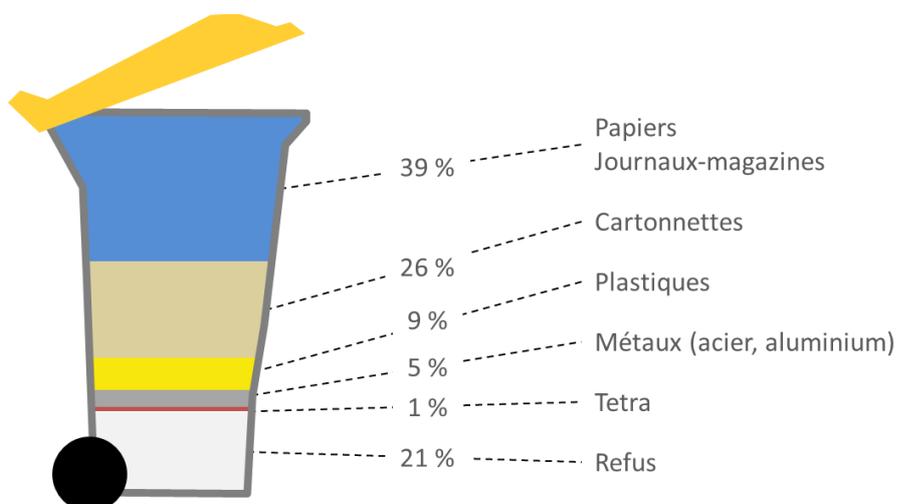
### Composition de la collecte sélective emballages et papiers

Ces données prennent en compte les collectes en porte-à-porte (PAP) où les emballages et le papier sont mélangés dans le bac jaune mais également les points d'apport volontaire (PAV) avec la collecte séparée des emballages et des papiers.

Les erreurs de tri (refus) représentent 21 % de la collecte sélective.

Les papiers, journaux et magazines représentent près de 40 % du gisement, des campagnes de déploiement du « stop-pub » et la réduction des emballages permettraient de réduire significativement le poids de cette collecte.

Figure 19 - Composition de la collecte sélective emballages et papiers



Données Agglo, 2021

## Composition des flux de déchèterie

Les apports en déchèteries représentent **271,1 kg par habitant et par an en 2021**. Cette quantité étant très importante et en forte augmentation ces dernières années, il est intéressant d'identifier les déchets les plus représentés parmi ces apports et qui devront être ciblés par des actions de prévention.

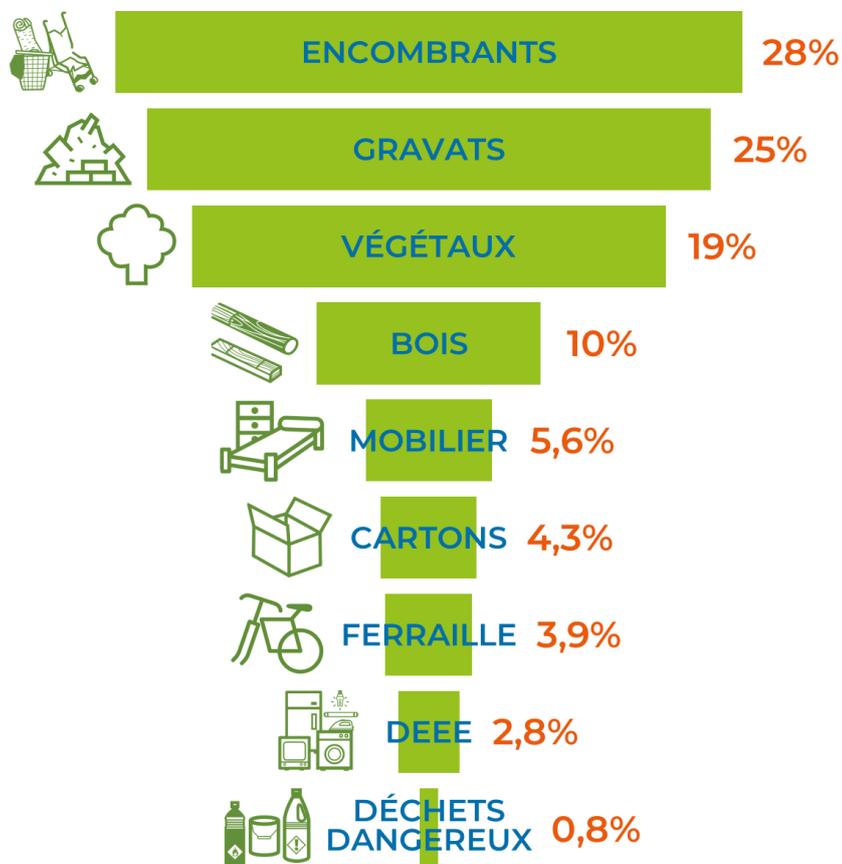
Ainsi, 3 flux représentent près des deux tiers des apports en déchèterie :

- Les encombrants
- Les gravats recyclables
- Les végétaux

Certains flux sont moindres en termes de tonnage mais leur impact environnemental reste important, comme les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE). Ces derniers peuvent être en partie évités via le développement d'actions de réparation et de réemploi. Même chose pour les mobiliers et une partie du contenu de la benne encombrants.

Les apports de végétaux en déchèterie pourraient être quant à eux évités en encourageant leur valorisation directement chez l'habitant via le broyage, le compostage et la sensibilisation au jardinage au naturel.

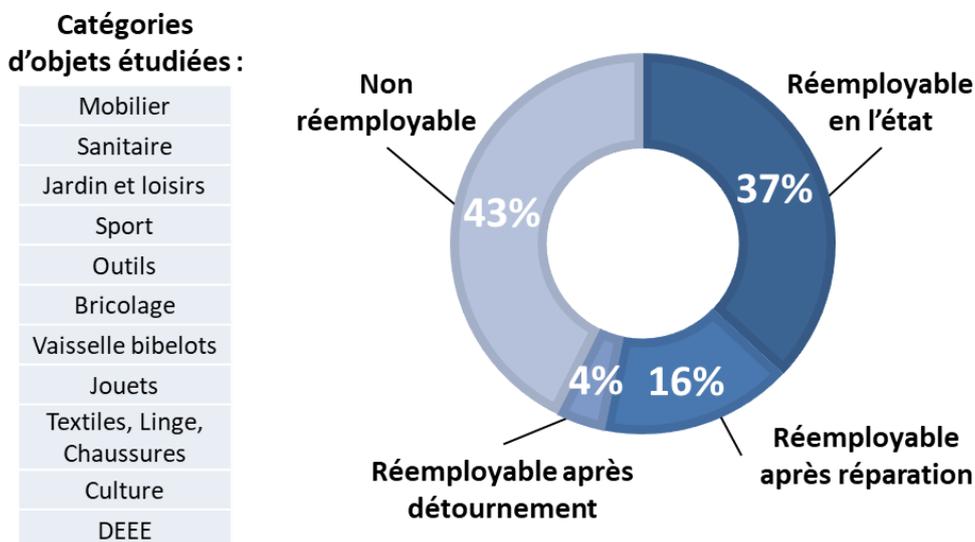
Figure 20 - Répartition des apports en déchèterie (2021)



## Potentiel réemployable en déchèterie

14 sessions de caractérisation ont été réalisées sur les 5 déchèteries du territoire en 2021, en utilisant la méthodologie fournie par la Réseau National des Ressourceries, afin d'évaluer les objets qui auraient pu être réemployés au lieu d'être jetés.

Figure 21 - Résultats de la caractérisation du potentiel réemployable en déchèterie (2021)



Une extrapolation des résultats sur l'année a permis de mettre en avant que près de **1 929 tonnes par an** apportées en déchèterie seraient potentiellement réemployables, soit **21 kg/hab/an**.

37 % des objets étudiés en entrée de déchèterie seraient réemployables en l'état, 16 % après réparation et 4 % après détournement d'usage. Parmi les flux évoqués précédemment, 65 % des mobiliers seraient réemployables en l'état ou après réparation et 60 % des DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) seraient réemployables en l'état ou après réparation.

## PRODUCTION DE DÉCHETS

### SYNTHÈSE DES IMPACTS POTENTIELS SUR LE PLPDMA :

- Pour les ordures ménagères, les flux principaux à cibler sont les putrescibles, les emballages plastiques et les textiles sanitaires qui constituent 56 % du contenu de la poubelle → Proposer des actions de sensibilisation et de prévention qui visent à réduire ces flux.
- En déchèterie, les flux principaux sont les encombrants et les végétaux → Sensibiliser les habitants à la valorisation des végétaux directement au jardin pour éviter les apports en déchèterie et développer la réparation et le réemploi pour réduire les flux d'encombrants mais aussi les flux de mobilier et d'équipements électriques et électroniques.
- En déchèterie, les flux apportés par les professionnels représenteraient environ 40 kg par habitant et par an → Développer l'offre de solutions de valorisation des déchets des professionnels en dehors des déchèteries publiques permettraient de réduire en grande partie les DMA.

## 5.6. Les actions de prévention mises en place

### Le compostage individuel et collectif



Vienne Condrieu Agglomération distribue gratuitement des **composteurs individuels, des lombricomposteurs et des composteurs collectifs**, organise des formations et propose un accompagnement des projets de compostage collectif.

Depuis le début de l'initiative (2005 pour certaines communes et à partir de 2009 pour la quasi-totalité du territoire) et jusqu'à fin 2021, **9 872 composteurs individuels ont été distribués**. Cela correspond à une **dotation d'environ 40 % des maisons individuelles du territoire**. Mais ce chiffre n'est pas confirmé puisqu'il n'y a pas eu de suivi sur l'utilisation réelle des composteurs après la réception par les habitants.

Pour les foyers en appartement sans espaces verts, l'Agglo met à disposition des lombricomposteurs et forme les usagers à la bonne utilisation. **231 lombricomposteurs ont été distribués** jusqu'à fin 2021.

Enfin, l'Agglo installe sur demande des sites de compostage collectif. Au total, ce sont **62 sites de compostage collectif qui sont en fonctionnement en juin 2022** :

- 28 en pied d'immeuble ou jardins partagés (environ 300 foyers concernés)
- 20 dans des écoles ou crèches
- 14 dans des établissements publics ou privés

Le 1<sup>er</sup> site de compostage collectif mis en place sur l'espace public a été inauguré en février 2022 à destination de l'Agglo et des entreprises de l'Espace Saint-Germain à Vienne.

### **Les permanences de réemploi en déchèterie**

Une convention a été établie avec Emmaüs depuis 2010 afin de mettre en place des **permanences hebdomadaires dans les déchèteries de Pont-Évêque et Vienne**. Les compagnons ou bénévoles d'Emmaüs récupèrent auprès des usagers des objets encore utilisables qui sont remis en état et revendus dans l'espace de vente de l'association à Vienne.

**702 dons ont été comptabilisés en 2021.**

Cette action manque encore de visibilité auprès des usagers. En effet, lors de l'enquête sur le service de prévention et gestion des déchets réalisée en juin 2022, 43 % des répondants ne connaissaient pas ce service.



### **Les animations scolaires**

Un catalogue d'animations est proposé aux établissements scolaires avec des animations gratuites sur le tri et la réduction des déchets (modules sur la consommation responsable, le compostage ou encore le gaspillage alimentaire).

En 2021, **77 animations ont permis de sensibiliser 1 277 enfants du territoire.**

### **La communication**

Une refonte du site internet de Vienne Condrieu Agglomération a été réalisée début 2023. Des parties spécifiques sur la prévention des déchets ont été ajoutées. Une communication régulière sur les gestes permettant aux habitants de réduire leurs déchets est par ailleurs proposée sur la page Facebook ainsi que dans le magazine de l'Agglo.

## **5.7. Les acteurs locaux de la prévention des déchets**

Plusieurs acteurs du territoire de l'Agglo proposent déjà des solutions aux citoyens pour réduire leurs déchets. Ils ont donc été identifiés comme des potentiels partenaires ou relais d'actions de prévention portées dans le cadre du PLPDMA. La liste suivante n'est pas exhaustive et pourra être amenée à évoluer si d'autres acteurs souhaitent s'impliquer dans la mise en œuvre du PLPDMA aux côtés de Vienne Condrieu Agglomération.

- Emmaüs Vienne Lyon Sud : activités de réemploi et magasin de revente de produits d'occasion.
- TriRA : activités de réemploi, matériel informatique reconditionné.
- Club Léo Lagrange : organisation d'ateliers de réparation d'objets du quotidien et de vélos.

- Zéro Déchet Vienne : sensibilisation à la réduction des déchets via l'organisation d'ateliers ou d'événements. Action auprès des commerçants de Vienne pour les inciter à accepter les contenants des clients et communiquer sur la démarche. Mise à disposition sur leur site internet d'une cartographie des acteurs de la consommation responsable à Vienne (commerces de vente en vrac, commerces acceptant les contenants ou distribuant des stop-pub, artisans réparateurs, friperies, associations liées à la réduction des déchets, ...)
- Le Tiers Lieu de Condrieu : organisation d'ateliers de réparation, d'ateliers pour apprendre à faire soi-même (produits ménagers, couture, etc.), mise en place d'une zone de gratuité.
- Commerces de produits vrac ou consignés
- Artisans réparateurs dont 11 labellisés Répar'acteurs (label de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat)

Par ailleurs, plusieurs associations du territoire ont un but plus large de protection de la nature. Ces dernières pourraient constituer des relais ou soutiens de certaines actions de réduction des déchets.

## 5.8. Synthèse des enjeux : matrice AFOM

### ATOUPS

- Compostage individuel et collectif déjà existant (mais peu connu, à renforcer)
- Réseau de déchèteries accessible à tous les habitants de l'Agglo en moins de 15 minutes
- Part de logements individuels occupés par des propriétaires présents au long terme : favorable à une sensibilisation pérenne
- Existence d'une redevance spéciale pour les professionnels afin de les inciter à réduire leurs déchets
- Communication sur la prévention engagée récemment

### FAIBLESSES

- Geste de tri pas encore acquis pour tous
- Moyens humains faibles dédiés à la prévention et la sensibilisation
- Encore peu de communication et d'actions de prévention développées depuis 2014
- Apports de déchèteries en forte augmentation et des déchèteries en manque de place et avec un fort vandalisme
- Contribution au service qui ne tient pas compte de la production réelle de déchets

### OPPORTUNITÉS

- Potentiels de réduction de déchets importants
- Acteurs impliqués dans la réduction des déchets présents sur le territoire : partenariats/relais des actions de l'Agglo
- Partenariat avec les bailleurs sociaux qui s'est consolidé en 2020/2021 avec les nouvelles consignes de tri
- Liens avec les Mairies à renforcer pour mieux diffuser les actions

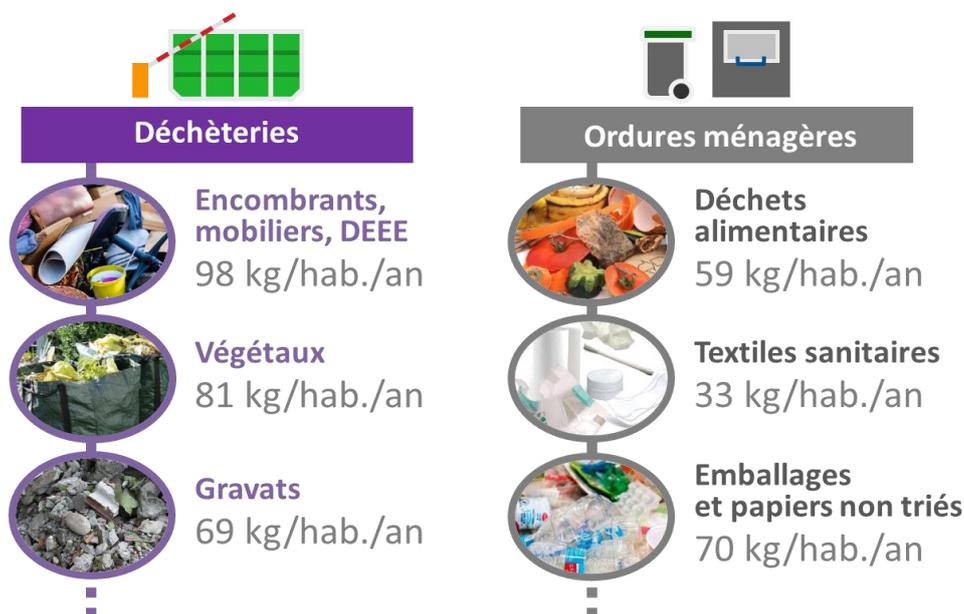
### MENACES

- Augmentation de la population et augmentation importante des DMA depuis plusieurs années
- Coût de gestion des DMA en augmentation avec la TGAP et des coûts de traitement des ultimes
- Difficulté à embarquer un spectre large d'utilisateurs
- Turn-over de la population important sur certains secteurs (habitat collectif) : sensibilisation plus compliquée à renouveler

## 5.9. Les gisements d'évitement et les potentiels de réduction

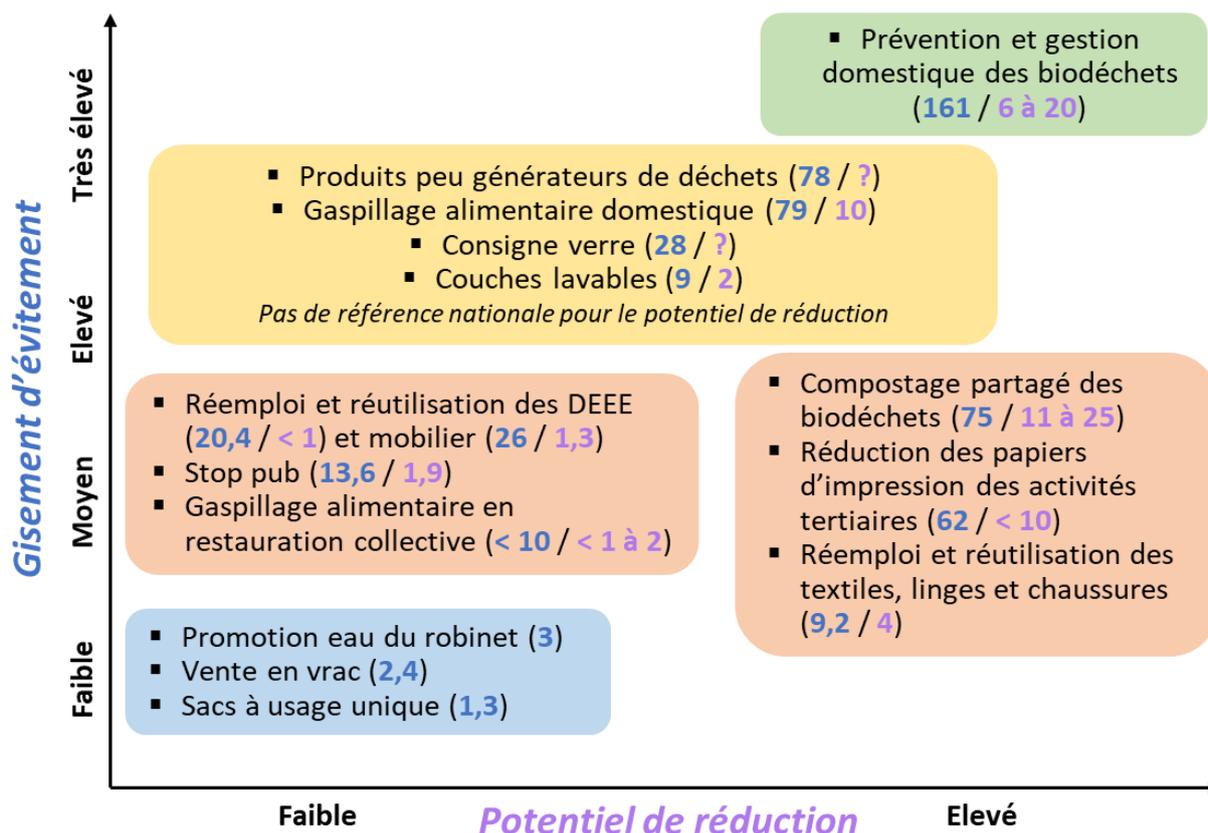
La connaissance des gisements d'évitement prioritaires permet d'identifier les catégories de déchets sur lesquels on doit agir. Pour l'Agglo, les **6 flux principaux ci-dessous représentent 69 % de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés produits par habitant et par an.**

Figure 22 - Gisements de déchets principaux dans les DMA (2021)



Au-delà de la prise en compte des gisements principaux, il faut également prendre en compte la notion de potentiel de réduction. En effet, le potentiel de réduction, c'est **la quantité de réduction de déchets que l'on peut espérer atteindre selon les actions de prévention** mise en place. L'ADEME a réalisé une étude en 2015 afin de mettre en avant les actions de prévention qui présentent le plus grand intérêt en termes de réduction des déchets.

Figure 23 - Potentiel de réduction des déchets selon les actions de prévention



Ainsi, les gisements de DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) et de mobiliers sont relativement importants mais les actions de prévention liées au développement du réemploi présentent un potentiel de réduction souvent limité. A l'inverse, la prévention et la gestion domestique des biodéchets présentent un potentiel de réduction important.

Il est donc intéressant de se baser sur cette étude pour prioriser des actions qui présenteront un fort potentiel de réduction des déchets ménagers et assimilés.

## 6. CONSULTATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION

### 6.1. 1<sup>ère</sup> CCES : Propositions d'actions

Un atelier collaboratif a été proposé aux membres de la CCES lors de la première réunion du 30 juin 2022. Chaque participant a pu lister des actions qu'il souhaiterait voir intégrées dans le PLPDMA. L'objectif étant de distinguer les actions déjà existantes mais à renforcer et des actions nouvelles qui pourraient être développées. Les acteurs avaient également la possibilité de se positionner en tant que porteur ou partenaire du déploiement de l'action sur le territoire (mairies, associations, bailleurs sociaux, ...).

À la suite de la CCES, une plateforme collaborative a été mise en place afin que les participants ou les personnes n'ayant pas pu participer à la réunion puissent ajouter de nouvelles propositions d'actions ou préciser et compléter les propositions des autres. Ce sont ainsi près de 90 actions qui ont été recueillies à l'issue de cette réunion et ont servies de base à l'élaboration du plan d'action.



*Consulter la synthèse de l'ensemble des propositions d'actions en annexe 1*

### 6.2. 1<sup>ère</sup> consultation de la population : enquête sur le service de gestion et prévention des déchets de l'Agglo

#### Contexte de l'enquête

Une enquête en ligne a été réalisée auprès de la population entre le 15 juin et le 31 juillet 2022, via la plateforme Vienne Condrieu Concertation. 676 réponses exploitables ont été obtenues durant cette période. Cette enquête a été complétée par une campagne téléphonique, début

septembre, afin d'assurer une meilleure représentativité de la population de l'Agglo. **990 réponses ont ainsi été obtenues au total.**

Le questionnaire était décliné en deux grandes parties, une première partie sur le fonctionnement actuel du service de gestion des déchets et une seconde partie spécifique à la prévention des déchets. Les résultats présentés ci-dessous concernent principalement cette deuxième partie.

### Présentation des principaux résultats sur la prévention des déchets

#### La fourniture de composteurs individuels, collectifs et des lombricomposteurs :

**32 %** des répondants **ne savent pas que l'Agglo fournit des composteurs individuels, des lombricomposteurs et des composteurs collectifs gratuitement** dont 17 % qui seraient intéressés pour en bénéficier. **13 %** connaissent le service et aimeraient l'utiliser mais ne peuvent pas par refus de la copropriété de l'immeuble, manque de place ou autres raisons.

Ces réponses mettent en avant la nécessité de mieux communiquer sur le service proposé par l'Agglo et accompagner la mise en place de composteurs en habitat collectif.

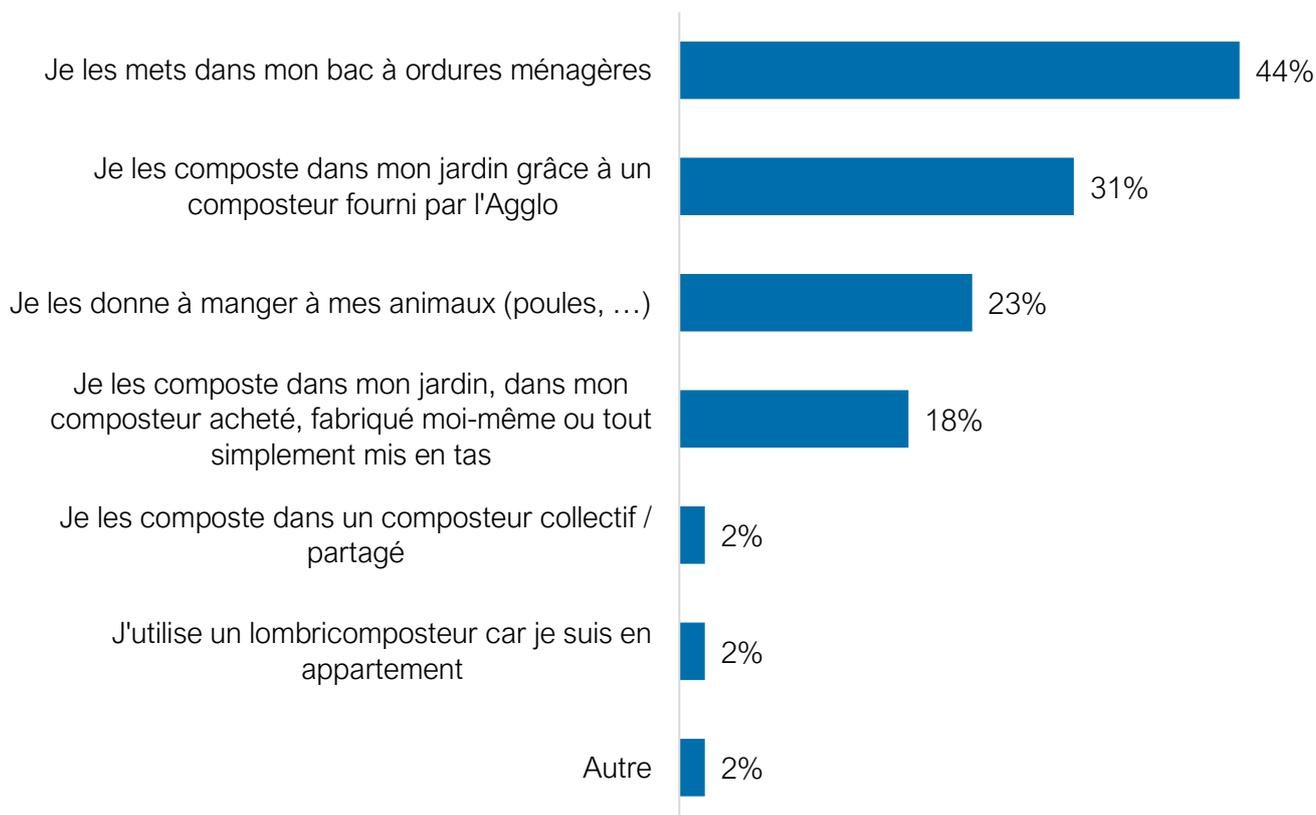
#### La gestion actuelle des déchets alimentaires par les habitants :

**44 %** des répondants **jettent leurs déchets alimentaires dans leur poubelle ordures ménagères.** Leur valorisation présente donc un levier fort de réduction des déchets sachant qu'ils composent un tiers de la poubelle.

Mais **83 % des résidents en appartement** dans un immeuble de plus de 10 logements **mettent leurs déchets alimentaires dans leur bac à ordures ménagères.**

Ces premiers éléments de réponse mettent en avant la nécessité d'augmenter la communication sur les solutions proposées par l'Agglo en termes de compostage individuel et collectif.

#### Réponse à la question « Actuellement, que faites-vous de vos biodéchets ? » :



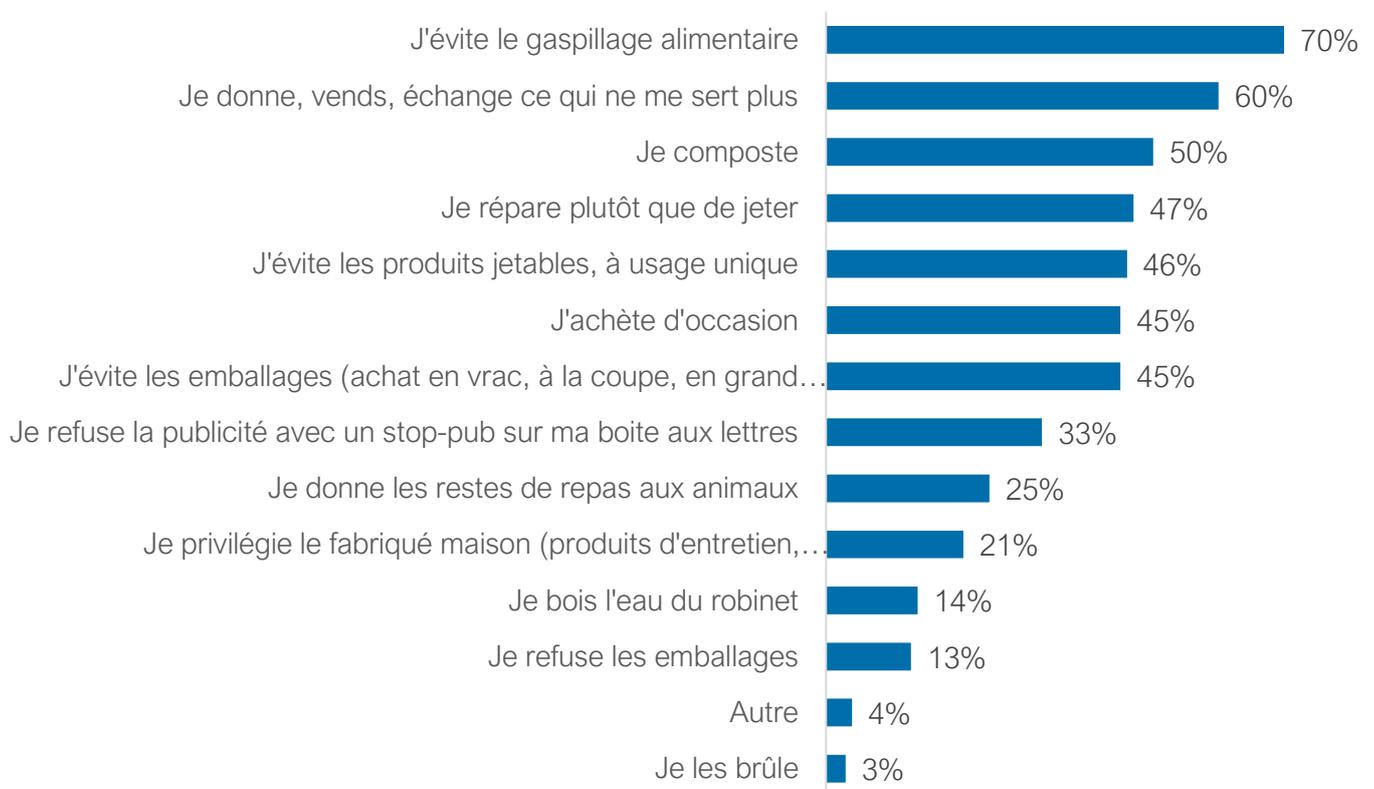
## Les permanences hebdomadaires d'Emmaüs dans les déchèteries :

Les permanences proposées par Emmaüs à la déchèterie de Pont-Evêque le mercredi après-midi et à Vienne le samedi matin et après-midi **ne sont pas connues par 43 % des répondants**. Parmi ceux qui les connaissent, **20 %** y ont déjà apporté des objets, **14 %** les emmène directement à Emmaüs et **14 %** n'ont jamais rien apporté.

## Les actions réalisées par les habitants pour réduire leurs déchets :

**49 %** des répondants estiment pouvoir **réduire leur quantité de déchets d'emballages** produits et **28 %** leur quantité de **déchets alimentaires**. Dans le détail, les résidents en appartement dans un immeuble de moins de 10 logements citent davantage les déchets alimentaires comme type de déchets pouvant être limités avec un accompagnement éventuel de l'Agglo, tandis que **les végétaux sont davantage cités par les résidents en maison**.

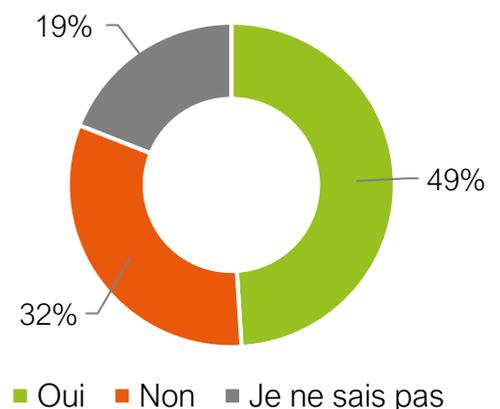
Réponse à la question « **Actuellement, que faites-vous pour réduire la quantité de déchets que vous jetez dans votre poubelle ou à la déchèterie ?** » (Plusieurs réponses possibles) :



## La mise en place d'une tarification incitative :

**53 %** des répondants indiquent que **le paiement du service calculé en fonction de la production de déchets les inciterait effectivement à réduire leur production de déchets**. Ce chiffre descend à **42 %** pour les résidents dans un appartement d'un immeuble de plus de 10 logements.

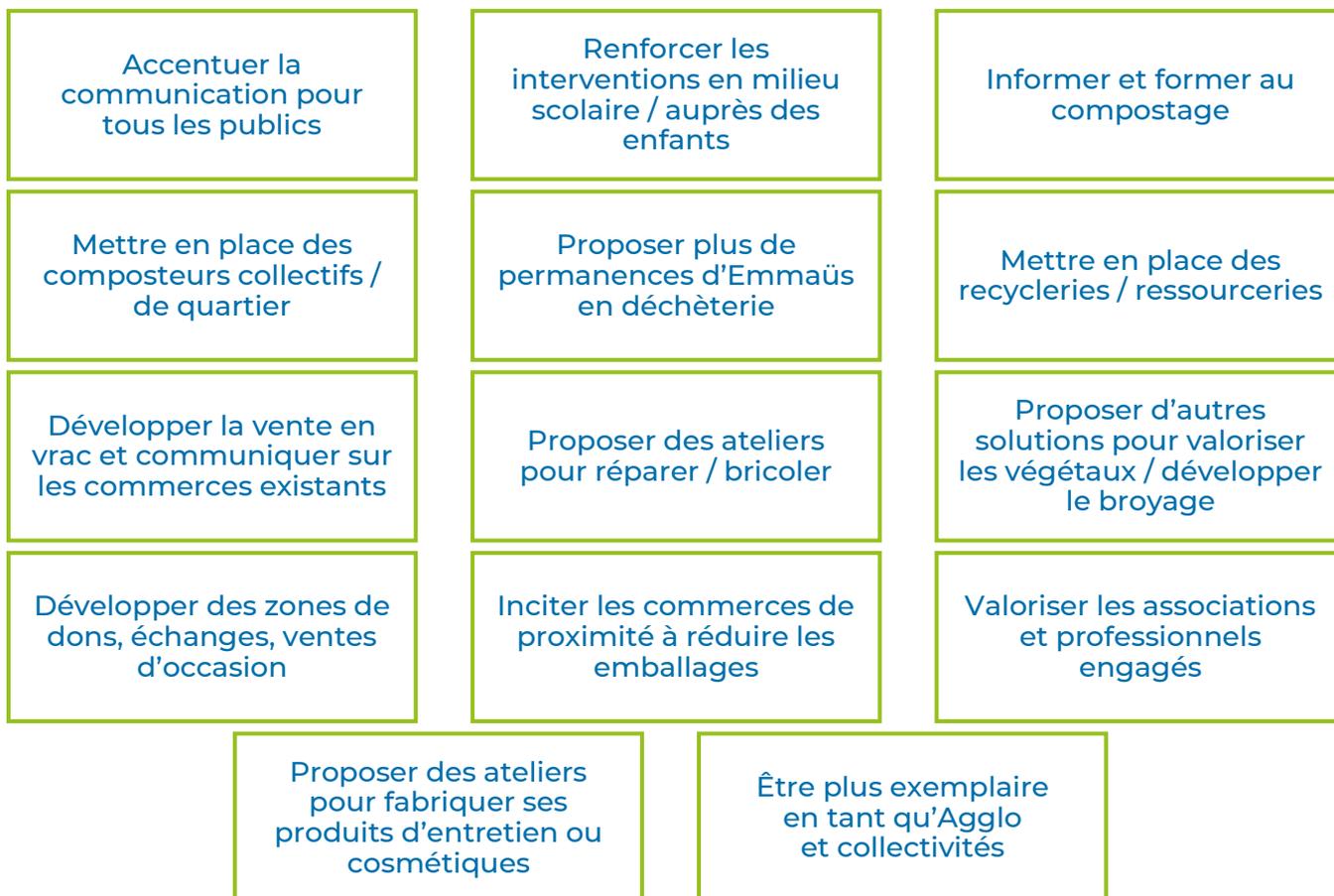
Réponse à la question « **Seriez-vous favorable à la mise en place d'une tarification incitative sur l'Agglo ?** » (Graphique à droite) :



## Question ouverte sur la prévention des déchets :

La question de clôture du questionnaire proposait aux répondants de faire part des améliorations qu'ils souhaitaient voir en termes de gestion et prévention des déchets par l'Agglo. Sur 275 réponses, **165 réponses concernaient une proposition visant la réduction des déchets** (les autres réponses concernaient essentiellement des évolutions de collecte des déchets).

Les réponses sur la prévention sont variées mais peuvent être regroupées en grandes catégories d'action. Elles sont présentées ci-dessous, dans l'ordre, **de l'action la plus mentionnée par les répondants à l'action la moins mentionnée** :



### Autres propositions uniques :

- Proposer une aide financière pour encourager les familles à l'utilisation des couches lavables
- Installer des fontaines à eau dans les communes
- Bien informer sur la qualité de l'eau du robinet
- Mettre en place une démarche expérimentale avec des familles témoins qui seraient accompagnées afin de quantifier les déchets produits entre le début et la fin de l'expérimentation
- Demander aux mairies de distribuer le stop-pub automatiquement
- Favoriser l'installation et l'accessibilité de services destinés à réduire les déchets en zone rurale

Par ailleurs, une grande partie des réponses concernait la nécessité d'inciter voire d'obliger les industriels et entreprises de la grande distribution à réduire les emballages. Cette démarche implique une action au niveau national, au-delà des compétences de l'Agglo.

**La synthèse complète des résultats de cette enquête est disponible sur Vienne Condrieu Concertation :** <https://ditesnoustout.fr/download/file//synthese-enquete-service-dechets.pdf>

## 6.3. 2<sup>ème</sup> consultation de la population : enquête du Conseil de Développement sur les habitudes de consommation

### Contexte de l'enquête

Le Conseil de Développement de Vienne Condrieu Agglomération dispose d'un groupe de travail spécifique « Économie circulaire », constitué de 14 citoyens volontaires. Le Président de l'Agglo a demandé au Conseil de Développement de se saisir de plusieurs sujets relatifs à l'environnement, notamment la réduction des déchets avec ce questionnement comme feuille de route :

**« Quels leviers pour inciter les habitants à diminuer la production de déchets, à favoriser l'économie circulaire, le recyclage et le réemploi ? ».**

Il était ainsi attendu du Conseil de Développement *« qu'il apporte son expertise d'usage et son regard citoyen sur les habitudes des habitants et qu'il identifie les leviers qui permettraient les changements de comportements, sans se limiter aux seules actions portées par les pouvoirs publics. »*

Les membres du Conseil de Développement ont ainsi proposé un questionnaire qui s'intéresse plus particulièrement à ce qui concerne le quotidien des citoyens à savoir :

- La demande et les comportements des consommateurs (du besoin, à l'utilisation, en passant par l'acte d'achat)
- La gestion des déchets (tri pour recyclage et valorisation en nouvelles ressources)



Réduction des déchets et Economie circulaire

**VOUS AVEZ LA PAROLE !**

### Présentation des principaux résultats sur la prévention des déchets

La consultation a été conduite du 28 septembre au 30 novembre 2022. **479 personnes ont renseigné le questionnaire** sur la plateforme Vienne Condrieu Concertation.

**La synthèse complète des résultats de cette enquête est disponible sur Vienne Condrieu Concertation :** <https://ditesnoustout.fr/download/file/invitation/202302-synthese-questionnaire-cdd-economie-circulaire.pdf>

### Question ouverte sur les attentes en termes de prévention des déchets :

#### L'information et la communication :

- Renforcer l'information en direction des habitants du territoire
- Coordonner l'information nationale et l'information locale
- Adapter la communication aux cibles
- Communiquer en valorisant les comportements écocitoyens

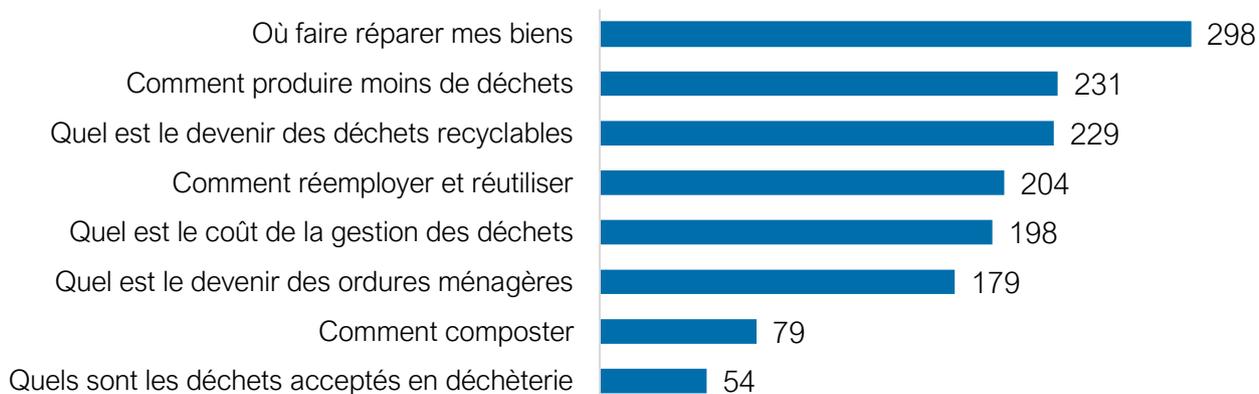
#### Le compostage :

- Mettre à disposition de bacs de compostage en ville
- Former et informer
- Proposer des composteurs aux locataires
- Pouvoir broyer à proximité de chez soi

### La réparation-recyclerie :

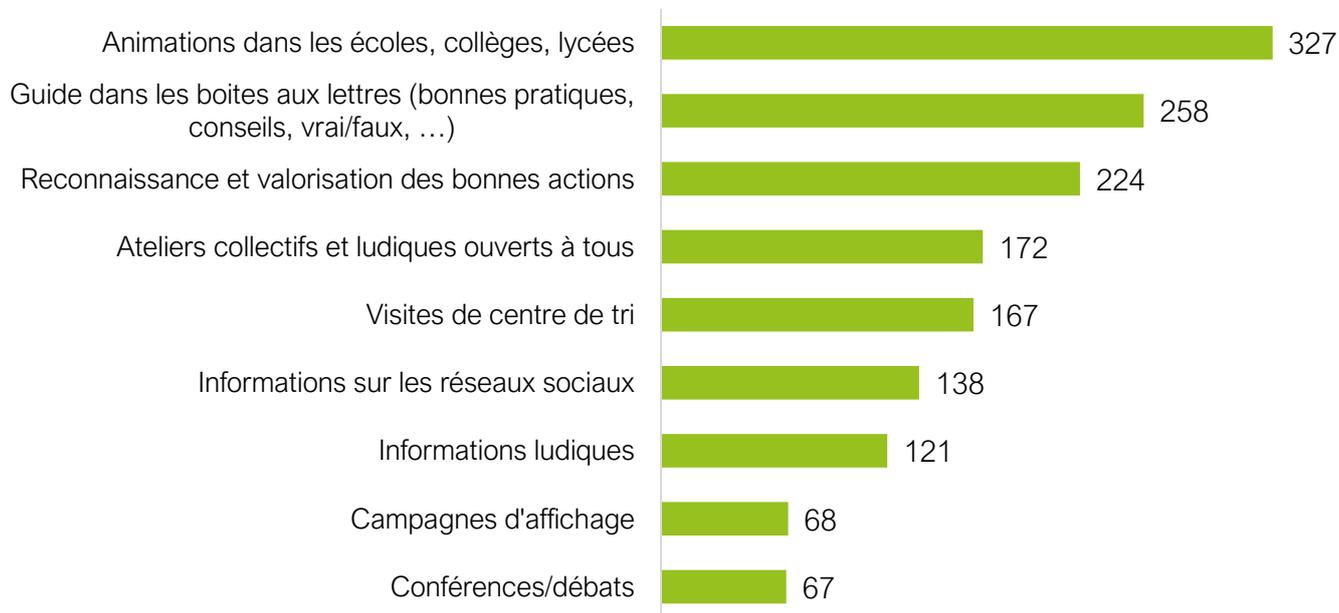
- Avoir sur un même lieu la déchetterie et la ressourcerie.
- Connaître les lieux de réparation ou de ressourcerie
- Apprendre à réparer

Réponse à la question « **Qu'aimeriez-vous savoir ou connaître en matière de réduction et gestion des déchets sur votre territoire ?** » (Les répondants pouvaient sélectionner plusieurs réponses)



On peut déduire de ce résultat que les réponses les plus sélectionnées sont celles où les répondants se sentent le moins informés et souhaiteraient avoir plus d'informations.

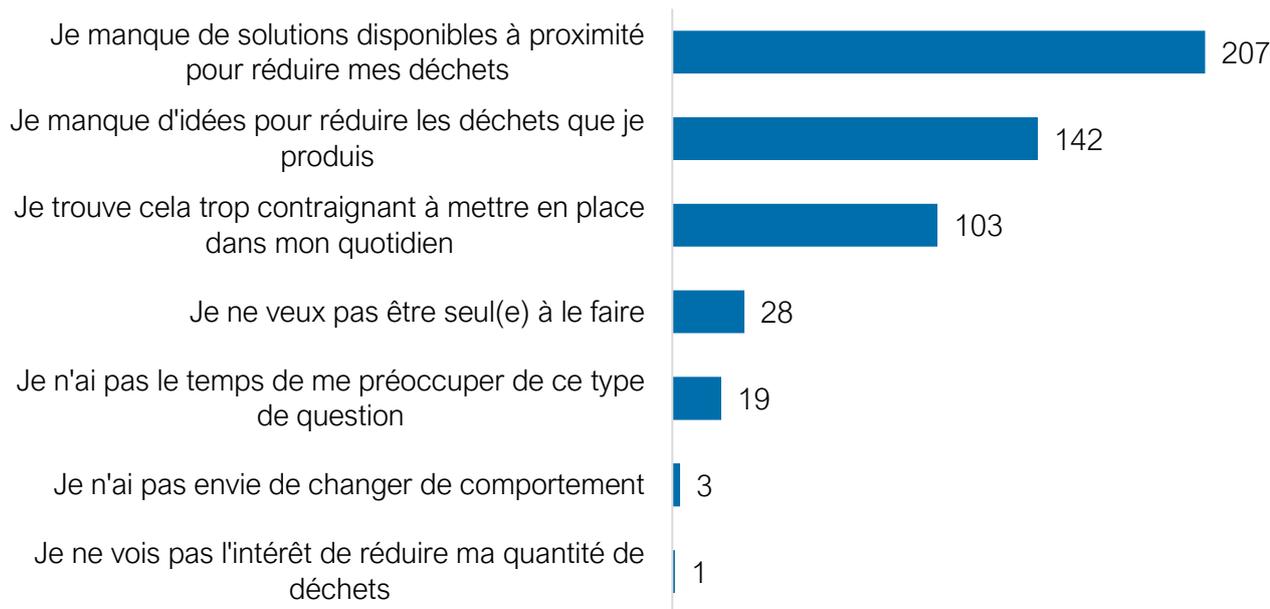
Réponse à la question « **A votre avis, quelles seraient les 4 actions les plus marquantes pour sensibiliser la population à la réduction des déchets ?** » (Les répondants pouvaient sélectionner 4 réponses maximum)



Réponse à la question « **Selon vous, quels sont les 5 types de déchets pour lesquels vous produisez le plus gros volume chaque année ?** » (Les répondants pouvaient sélectionner 5 réponses maximum)

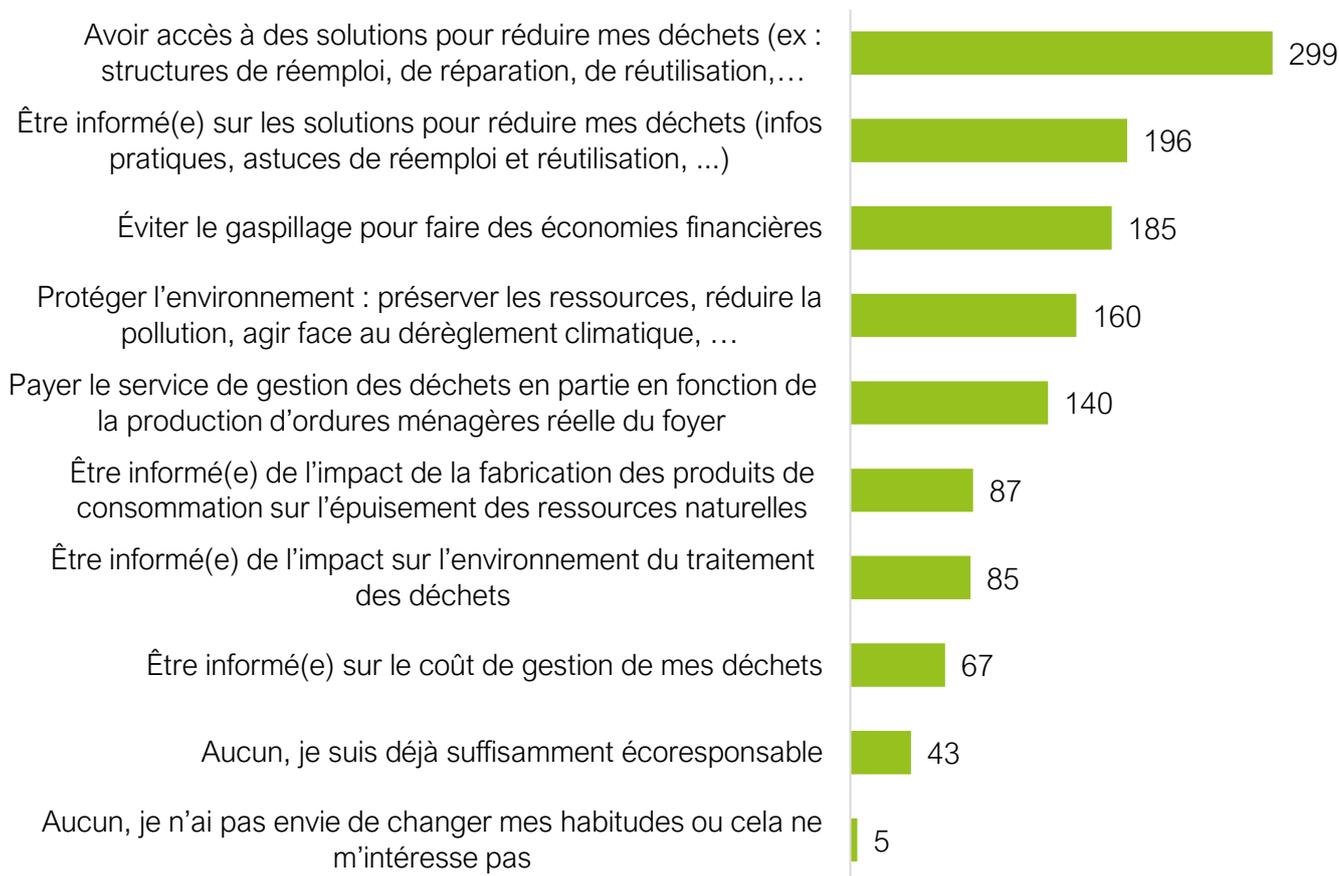
Dans l'ordre, **ce sont les emballages plastiques qui sont le plus cités (389 réponses)**, suivi des emballages cartons (357 réponses), du verre (269 réponses), du papier (232 réponses), des déchets alimentaires (168 réponses) puis des déchets végétaux et des encombrants à égalité (145 réponses).

Réponse à la question « **Quels sont vos freins à limiter davantage vos quantités de déchets ?** »



**La plupart des répondants sont donc à la recherche de solutions et d'idées concrètes afin de réduire leurs déchets.** A noter, que les personnes ayant répondu à ce questionnaire sont des personnes plutôt sensibles aux questions de gestion des déchets. Malgré cela, on voit tout de même que le côté contraignant d'une démarche de réduction des déchets est bien mentionné dans les réponses.

Réponse à la question « **Quels seraient les leviers pour vous motiver ou vous inciter à réduire davantage vos déchets ?** »



Selon les répondants :

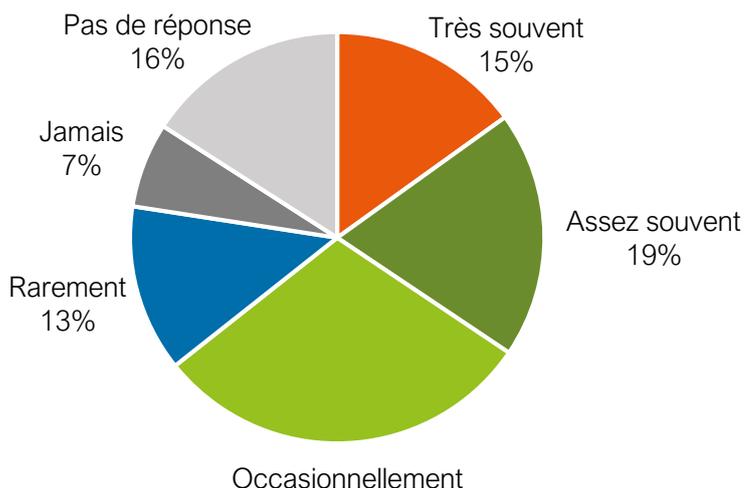
#### Les 5 déchets les + faciles à réduire :

- Déchets alimentaires (286 réponses)
- Papiers (244 réponses)
- Emballages plastiques (184 réponses)
- Textiles, linges, chaussures (155 réponses)
- Emballages cartons (139 réponses)

#### Les 5 déchets les + difficiles à réduire :

- Emballages plastiques (203 réponses)
- Verre (181 réponses)
- Emballages cartons (178 réponses)
- Encombrants (150 réponses)
- DEEE (125 réponses)

#### Réponse à la question « Achetez-vous d'occasion ? »



Objets les plus fréquemment achetés d'occasion :

- Mobilier (201 réponses)
- Vêtements (192 réponses)
- Jouets/livres (191 réponses)
- Vélos/trottinettes (112 réponses)
- Petit électroménager (94 réponses)

Les personnes qui achètent d'occasion le font **principalement sur Internet via des plateformes comme Le Bon Coin, Vinted, ... (287 réponses)**

En seconde position lors de braderies ou vides greniers (161 réponses) puis dans des associations comme Emmaüs, Croix Rouge, ... (149 réponses)

#### Réponse à la question « Que faites-vous de ce qui ne vous sert plus ? »

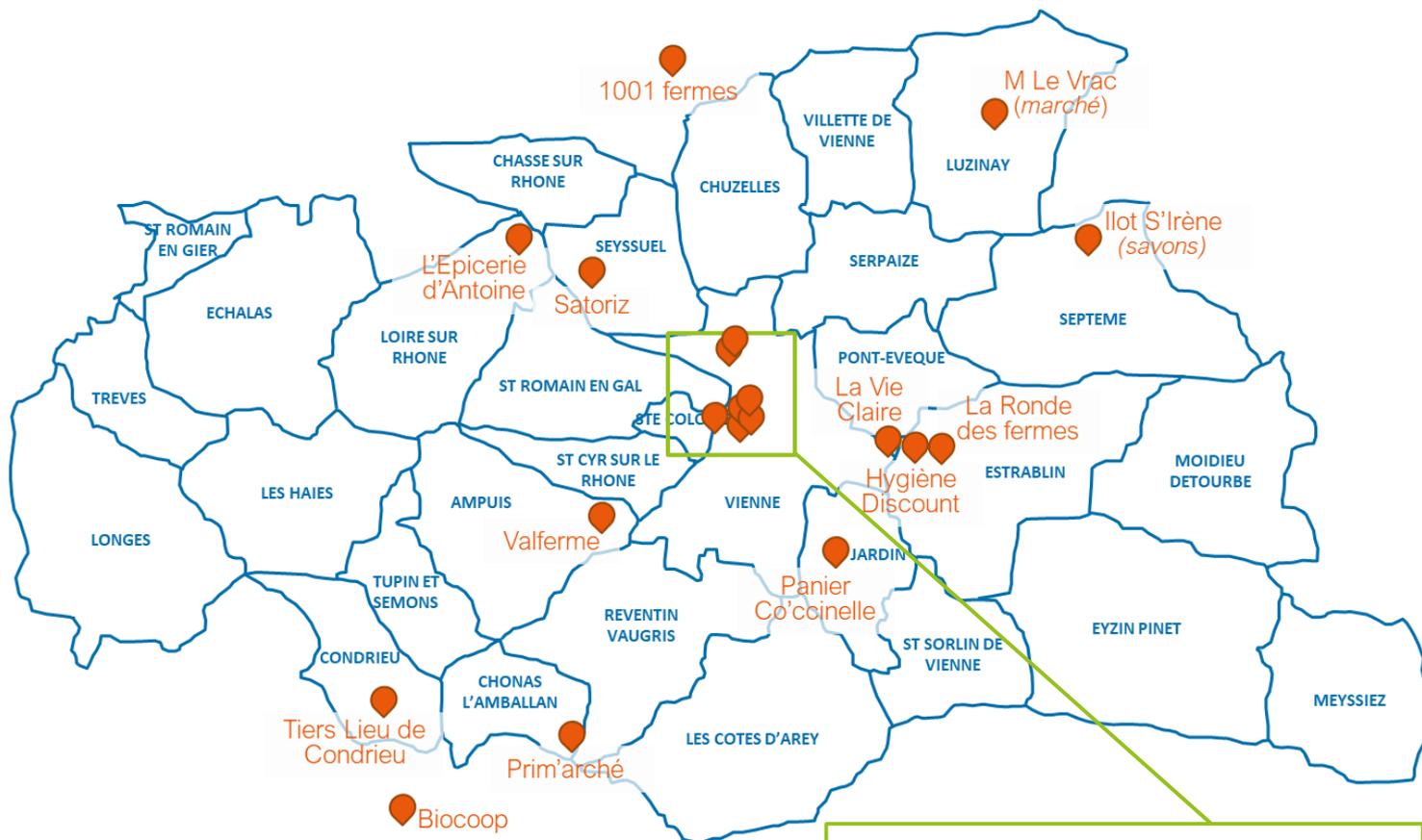
1. Je trie et jette (338 réponses)
2. Je donne (328 réponses)
3. Je conserve au cas où (188 réponses)
4. Je vends (175 réponses)
5. Je conserve pour réparer d'autres appareils, rapiécer d'autres vêtements, ... (116 réponses)
6. Je transforme et/ou utilise à d'autres fins (102 réponses)
7. Je jette aux ordures ménagères (20 réponses)

Pour les personnes qui ont répondu qu'elles donnaient, **ces dons se font principalement au sein de leur entourage (254 réponses) ou chez Emmaüs et autres associations caritatives (248 réponses)**

#### Réponse à la question « Que faites-vous des biens qui ne fonctionnent plus ? »

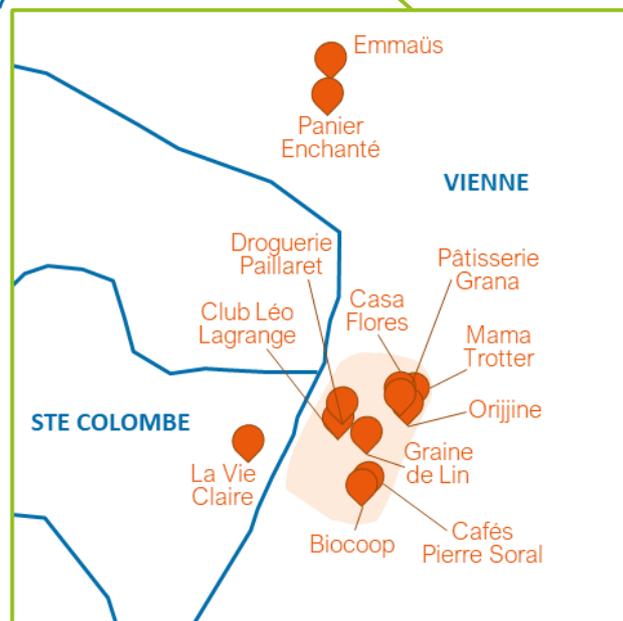
1. Je les trie et les jette (323 réponses)
2. Je les répare moi-même (165 réponses)
3. Je les fais réparer par mon entourage (124 réponses)
4. Je les fais réparer dans les enseignes où je les ai achetés (102 réponses)
5. Je les fais réparer dans des petits commerces, artisans indépendants (88 réponses)
6. Je les répare ou les fais réparer dans des ateliers d'auto-réparation « Repair Café » (39 réponses)
7. Je jette aux ordures ménagères (15 réponses)

Réponse à la question « Quelles sont vos bonnes adresses pour réduire vos déchets ? »



Les répondants à cette question ont cité :

- Les **grandes enseignes bio** disposant de rayons vrac : Biocoop, La Vie Claire et Satoriz
- Les **magasins de producteurs** ou de produits locaux : Prim'arché, Valferme, La Ronde des Fermes, Le Panier Enchanté, Panier Co'coinelle, 1001 fermes
- Des **commerces de proximité spécialisés dans le vrac et le zéro déchet** : Graine de Lin, L'Épicerie d'Antoine, M le Vrac (épicerie mobile sur le marché de Luzinay), Hygiène Discount, Orijjine



- Des **associations proposant de la réparation, du réemploi, de l'achat d'occasion** : Emmaüs, Tiers Lieu de Condrieu, Club Léo Lagrange (Repar' à Vienne et Repair Vélo)
- Des **commerces de proximité qui acceptent les contenants des clients** : Casa Flores, Mama Trotter, Cafés Pierre Soral, Droguerie Paillaret, Pâtisserie Grana, ...
- **Non référencés sur la carte mais souvent mentionnés** :
  - Les marchés hebdomadaires
  - Les producteurs locaux qui proposent de la vente directe



Dans ces 2 cas, les produits peuvent souvent être achetés au détail et sans emballages.

## 6.4. 2<sup>ème</sup> CCES : Priorisation des actions et implication des acteurs

Le plan d'action du PLPDMA, construit à partir de l'ensemble des éléments exposés précédemment (diagnostic des gisements, enquêtes publique, consultation des acteurs locaux, ...) a été présenté aux membres de la CCES lors de la 2<sup>ème</sup> réunion organisée le 28 mars 2023.

L'objectif était de les faire réagir sur les actions proposées mais surtout de **prioriser les actions et de leur proposer de se positionner sur les actions pour lesquelles leur structure pourrait s'impliquer.**

Lors d'un atelier, chaque participant disposait de 5 gommettes à placer sur les actions qui lui semblait prioritaires. Les résultats de priorisation des actions sont les suivants :

- 1<sup>er</sup>** Promouvoir les acteurs de la réparation et du réemploi et encourager le développement de nouvelles activités **(10 votes)**
- 2<sup>e</sup>** Agir sur la réduction des emballages en partenariat avec les commerces de proximité **(8 votes)**
- 3<sup>e</sup>** Favoriser les solutions d'économie circulaire, de mutualisation et d'éco-conception auprès des entreprises du territoire **(6 votes)**
- 4<sup>e</sup>**
  - Développer des espaces de réemploi en déchèteries dès la mise en place de la ressourcerie **(5 votes)**
  - Favoriser le réemploi de matériaux dans les projets d'aménagement, de construction et de rénovation de l'Agglo **(5 votes)**
- 5<sup>e</sup>**
  - Mettre à disposition un broyeur intercommunal aux services techniques des communes **(4 votes)**
  - Sensibiliser le grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire **(4 votes)**
  - Accompagner Emmaüs dans le développement de l'activité de réemploi **(4 votes)**
- 6<sup>e</sup>**
  - Promouvoir les bonnes pratiques de réduction des déchets végétaux au jardin **(3 votes)**
  - Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines municipales **(3 votes)**
- 7<sup>e</sup>**
  - Proposer des adaptations du service de gestion des déchets pour responsabiliser les usagers et ainsi mieux maîtriser les coûts **(2 votes)**
  - Identifier les solutions existantes locales de lutte contre les invendus alimentaires et promouvoir leur développement **(2 votes)**
- 8<sup>e</sup>**
  - Accompagner la réduction des déchets produits lors des événements de l'Agglo et des communes **(1 vote)**
  - Recenser et partager les bonnes pratiques des communes en matière de réduction des déchets **(1 vote)**
  - Informer, accompagner et mobiliser les relais autour de la réduction des déchets **(1 vote)**
  - Sensibiliser les structures organisatrices d'évènements sur la réduction des déchets **(1 vote)**
  - Faire émerger un service de location de broyeurs végétaux à partir d'entreprises locales **(1 vote)**
  - Compostage : Mobiliser les relais à toutes les étapes **(1 vote)**
  - Etudier la mise en place d'un contrôle d'accès en déchèteries **(1 vote)**

Ainsi, les actions les plus choisies peuvent être réunies en 3 thèmes principaux :

- Le **développement de la réparation et du réemploi**. On peut aussi constater que c'est pour l'axe 6 sur la réparation et le réemploi que les participants se sont le plus exprimés et positionnés en tant qu'éventuels partenaires.
- Les actions en lien avec **l'accompagnement des entreprises**
- Les actions de **réduction des déchets organiques** (broyage des végétaux, gaspillage alimentaire, compostage)

Plusieurs acteurs présents se sont également positionnés pour s'impliquer sur certaines actions du PLPDMA aux côtés de l'Agglo :

- **Emmaüs Vienne Lyon Sud**  
Implication sur le développement des actions de **réemploi** : développement de la collecte préservante en déchèterie, émergence d'une ressourcerie, développement de leur activité actuelle.
- **Zéro Déchet Vienne**  
Implication sur le volet **sensibilisation** : propose l'organisation d'ateliers et de conférences, la sensibilisation des entreprises concernant la réglementation et les objectifs de l'Agglo, la poursuite de la démarche de sensibilisation des commerces de proximité, accompagnement des associations de Vienne dans l'organisation d'éco-événements.
- **Tri Rhône Alpes**  
Implication sur les volets **réemploi et éco-conception** : émergence d'une ressourcerie, lien avec leur épicerie sociale et solidaire sur la question du gaspillage alimentaire, travail sur des projets d'éco-conception via un Fablab, tiers-lieu numérique au service de l'économie circulaire.
- **Atelier vélo du Reynard**  
Implication sur la promotion des **ateliers de réparation**.
- **Conseil de Développement**  
Proposer un guide de l'éco-citoyen pour **communiquer sur des solutions concrètes** sur le territoire pour réduire ses déchets.

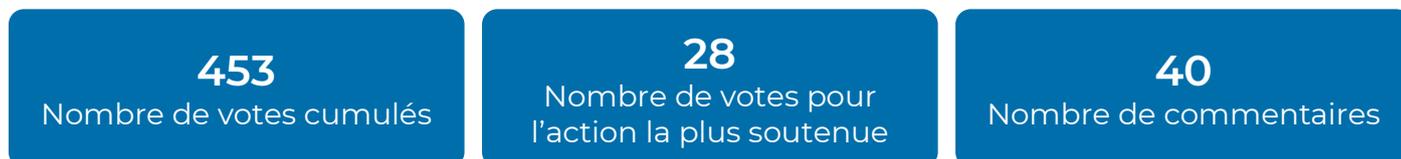


## 6.5. 3<sup>ème</sup> consultation de la population : priorisation des actions

Pour cette 3<sup>ème</sup> étape de concertation, les objectifs étaient les suivants :

- Présenter le programme d'actions du PLPDMA avec les 7 axes et 33 actions
- Inviter les habitants à soutenir les actions qui leur paraissent prioritaires.
- Proposer un espace commentaire pour que les habitants puissent s'exprimer ou poser des questions en lien avec chaque action.

Les chiffres de la participation ont été assez faible pour cette étape :



Les résultats des votes sont les suivants avec les actions classées de la plus soutenue à la moins soutenue :

| AXES | ACTIONS   | VOTES |
|------|---|-------|
| 2    | Sensibiliser le grand public à la réduction des déchets   | 28    |
| 6    | Accompagner l'émergence d'une ressourcerie et des filières de réemploi  | 25    |
| 6    | Développer des espaces de réemploi en déchèteries en lien avec la mise en place de la ressourcerie                                  | 23    |
| 5    | Sensibiliser le grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire  | 22    |
| 6    | Soutenir et promouvoir les acteurs de la réparation et du réemploi et encourager le développement de nouvelles activités            | 21    |
| 5    | Accompagner les cantines scolaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire   | 21    |
| 1    | Favoriser le réemploi de matériaux dans les projets d'aménagement, de construction et de rénovation de l'Agglo                      | 20    |
| 1    | Accompagner la réduction des déchets produits lors des événements de l'Agglo et des communes  | 20    |
| 4    | Mettre à disposition un broyeur intercommunal aux services techniques des communes  | 19    |
| 2    | Agir sur la réduction des emballages en partenariat avec les commerces de proximité   | 19    |
| 5    | Identifier les solutions existantes locales de lutte contre les invendus alimentaires et promouvoir leur développement              | 16    |
| 4    | Mutualiser les solutions de broyage du milieu agricole et des espaces verts et valoriser le broyat dans les exploitations agricoles | 16    |
| 5    | Développer le compostage partagé (collectif ou en établissement)  | 15    |
| 5    | Intensifier la communication sur le compostage et promouvoir les services proposés par l'Agglo                                      | 15    |
| 2    | Accompagner les structures organisatrices d'événements sur la réduction des déchets   | 15    |
| 1    | Recenser et partager les bonnes pratiques des communes en matière de réduction des déchets  | 15    |
| 6    | Accompagner Emmaüs dans le développement de l'activité de réemploi  | 14    |
| 2    | Poursuivre la promotion de l'eau du robinet pour limiter la consommation d'eau en bouteille   | 14    |
| 2    | Informar, accompagner et mobiliser les relais autour de la réduction des déchets  | 13    |
| 2    | Poursuivre la diffusion de l'autocollant stop-pub   | 12    |

|   |   |    |
|---|---|----|
| 5 | Faciliter la mise à disposition gratuite des composteurs et améliorer les formations et accompagnements au compostage                                     | 11 |
| 4 | Faire émerger un service de location de broyeurs végétaux à partir d'entreprises locales  | 11 |
| 4 | Promouvoir les bonnes pratiques de réduction des déchets végétaux au jardin   | 9  |
| 7 | Favoriser les solutions d'économie circulaire, de mutualisation et d'éco-conception auprès des entreprises et acteurs du territoire                       | 8  |
| 7 | Faire émerger un ou plusieurs sites d'accueil et de tri des déchets professionnels sur le territoire  | 8  |
| 2 | Promouvoir la réduction des textiles sanitaires et couches jetables auprès des particuliers et des professionnels (crèches, assistantes maternelles, etc. | 8  |
| 4 | Former et accompagner les communes dans la réduction des déchets végétaux dans le cadre d'une gestion différenciée des espaces verts                      | 7  |
| 3 | Envisager un dispositif incitatif spécifique pour les déchets assimilables aux déchets ménagers produits par les communes de l'Agglo                      | 6  |
| 3 | Maintenir le dispositif de redevance spéciale pour les usagers non ménagers   | 6  |
| 1 | Garantir un processus d'achats responsables au sein de Vienne Condrieu Agglomération et des communes membres  | 6  |
| 5 | Mobiliser les relais à toutes les étapes pour favoriser le compostage   | 5  |
| 3 | Proposer des adaptations du service de gestion des déchets pour responsabiliser les usagers et ainsi mieux maîtriser les coûts                            | 4  |
| 7 | Étudier la mise en place d'un contrôle d'accès en déchèteries   | 1  |

## Synthèse des contributions

- Un intérêt manifeste pour les actions liées au développement des solutions pour la réparation, le réemploi et la réutilisation sur le territoire : le développement d'une ressourcerie, la création d'espaces de réemploi en déchèteries et le soutien au développement des activités de réparation et réemploi sont parmi les 5 actions qui ont reçu le plus de votes.
- Les actions autour du gaspillage alimentaire ont été aussi davantage plébiscitées.
- À l'inverse, les 3 actions de l'axe 3 sur l'utilisation des leviers financiers et les 3 actions de l'axe 7 de réduction des déchets issus des entreprises font partie des actions ayant reçu le moins de votes.

Par ailleurs, les 40 commentaires des participants ainsi que les réponses apportées peuvent être consultés dans la synthèse proposée sur la plateforme Vienne Condrieu Concertation :

<https://ditesnoustout.fr/download/file/invitation/synthese-bilan-concertation-etape-3.pdf>

## 6.6. 3<sup>ème</sup> CCES : Validation du contenu des fiches action

Les 33 fiches action du PLPDMA ont été présentées aux membres de la CCES le 28 septembre 2023. Les commentaires des participants ont été pris en compte et intégrés dans le contenu des fiches action afin de finaliser le document et de réaliser la consultation publique réglementaire du 11 octobre au 02 novembre.

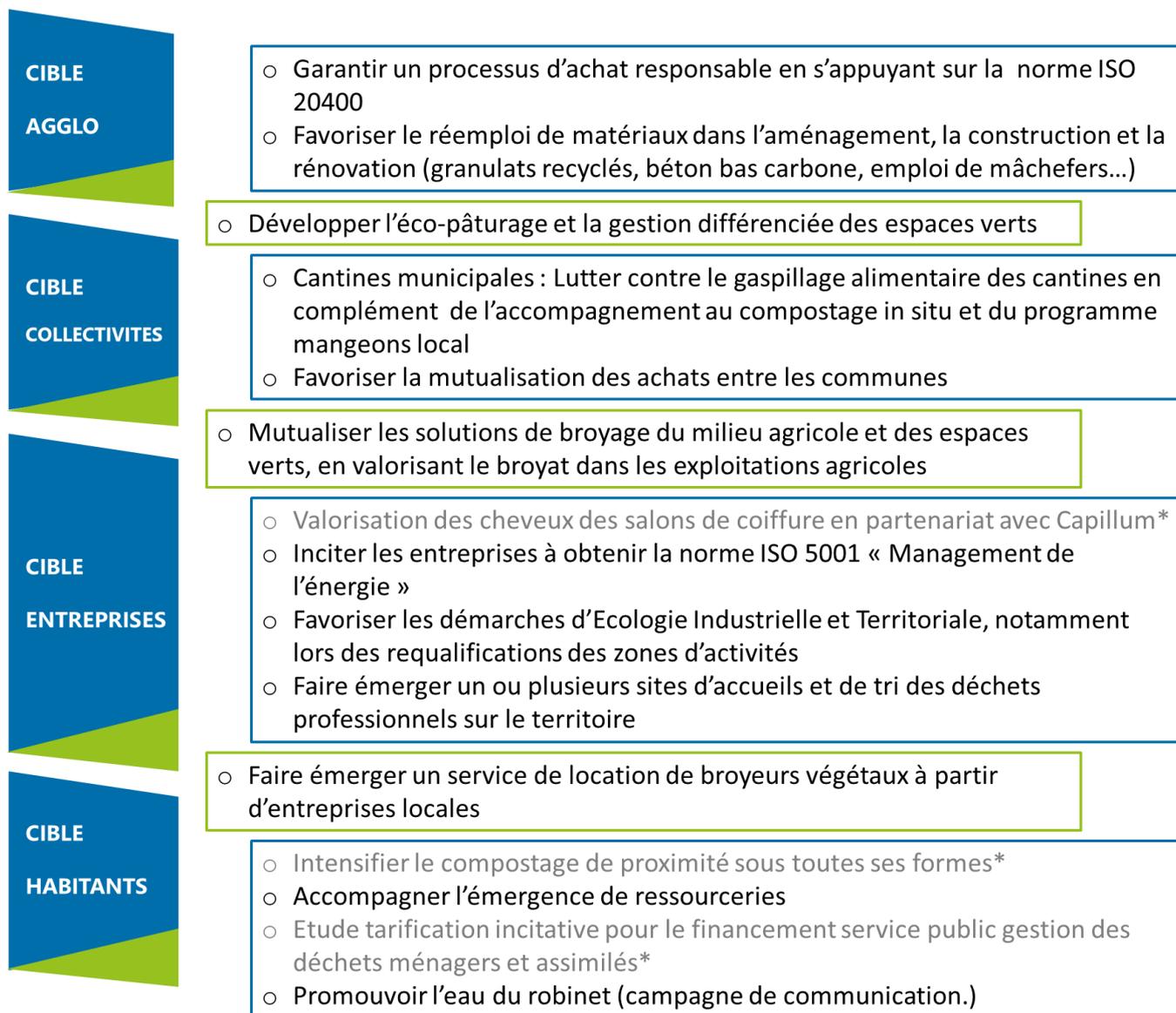
**Les listes des participants aux trois CCES réunies au cours de l'élaboration du PLPDMA sont disponibles en Annexe 2.**

## 7. ARTICULATION DU PLPDMA AVEC LES SCHÉMAS, PLANS ET PROGRAMMES DE L'AGGLO

La prévention des déchets est déjà abordée dans plusieurs schémas, plans et programmes validés par Vienne Condrieu Agglomération. Une partie des actions du PLPDMA sont donc transversales avec ces autres documents.

### Le Plan d'action Économie Circulaire

Un plan d'action économie circulaire a été présenté en Bureau communautaire le 24 mai 2022. Il a été construit conjointement entre la direction Environnement et l'Agence Eco de l'Agglo. Il comprend les 15 actions suivantes destinées à atteindre plusieurs cibles :



\* Actions déjà engagées

Une partie du contenu de ce Plan d'action économie circulaire a également servi de base pour développer des actions du Plan Climat Air Energie Territorial 2022-2028 de Vienne Condrieu Agglomération.

## **Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2022-2028**

Des actions en lien avec la prévention des déchets ont été définies dans plusieurs axes du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), adopté par le Conseil communautaire le 27 septembre 2022 :

### **Axe C : Accompagner la transition agricole**

- Développer des solutions de broyage des déchets végétaux

### **Axe D : Améliorer la performance environnementale et l'attractivité de l'économie locale**

- Assurer un processus d'achat responsable
- Développer la gestion différenciée des espaces verts
- Faciliter les actions d'économie circulaire dans les commerces
- Poursuivre les démarches d'écologie industrielle et territoriale
- Faire émerger des sites et des filières pour favoriser le tri et réemploi des déchets professionnels et matériaux dans l'aménagement, la construction, la déconstruction et la rénovation

### **Axe F : Accompagner les changements de comportement**

- Sensibiliser à l'eau potable du robinet
- Intensifier le compostage de proximité sous toutes ses formes
- Accompagner l'émergence de ressourcerie
- Faire une étude de tarification incitative pour le financement du service public de gestion des DMA
- Etudier le développement d'une filière autour des déchets agricoles et alimentaires avec des outils territoriaux
- Travailler en lien avec les écoles, la restauration collective pour réduire l'empreinte carbone et le gaspillage alimentaire

## **Le Schéma de Développement Commercial 2022-2027**

Le Schéma de Développement Commercial a été voté en Conseil communautaire le 13 décembre 2021. Il comprend plusieurs actions qui visent à soutenir et développer l'activité commerciale du territoire en s'adaptant aux enjeux environnementaux dont la réduction des déchets :

### **Axe 3 : Adapter l'appareil commercial aux nouveaux modes de consommation**

- Enjeu 7 : Valoriser des actions exemplaires en matière d'environnement
  - o Action 16 : Réduire l'impact environnemental des activités commerciales
  - o Action 17 : Faciliter les actions d'économie circulaire
  - o Action 18 : Augmenter l'approvisionnement local des restaurants et commerces alimentaires

Le plan d'action du présent PLPDMA s'attache à être en cohérence avec ce schéma et à proposer des solutions de réduction des déchets à destination des commerces du territoire.

## **La Stratégie Agricole 2019-2024**

La stratégie agricole de Vienne Condrieu Agglomération a été adoptée en Conseil communautaire le 5 novembre 2019. Parmi les 10 enjeux et 25 actions définies, certaines peuvent être mises en lien avec le PLPDMA :

- **Enjeu 1 : Faire connaître et promouvoir les producteurs et produits du territoire**
  - o Action 1 : Promouvoir les circuits courts dans les événements
  - o Action 2 : Répertoire et faire connaître les lieux de vente en circuit court, établir un support simple d'identification pour valoriser les produits
  - o Action 3 : Développer la commande publique de produits locaux

- Action 4: Soutenir le développement de points de vente collectifs ou de distribution de produits locaux
- Action 5: Encourager les circuits courts dans les entreprises, restaurants, hôtels, associations, ...

→ Le recours à des produits locaux et à de la vente en circuits courts peut permettre de limiter les emballages et de privilégier des contenants consignés.

- **Enjeu 4 : Développer des productions de qualité et respectueuses de l'environnement**

- Action 10: Accompagner l'évolution des pratiques agricoles pour réduire les impacts

→ La mutualisation de solutions de broyage du milieu agricole et des espaces verts, intégrée dans le Plan d'action Économie circulaire ainsi que dans le PCAET, s'intègre ainsi totalement dans cette action et est également reprise dans le présent PLPDMA afin de limiter les déchets végétaux.

### **Le Plan Local de Santé 2021-2027**

Le Plan Local de Santé de Vienne Condrieu Agglomération contient un **axe 4 « Une Agglo attentive aux déterminants environnementaux de la santé »**, validé en Conseil communautaire le 8 novembre 2022 et qui a notamment été rédigé en lien avec l'élaboration du PCAET. Cet axe reprend les actions qui peuvent apporter un impact positif sur la santé des habitants du territoire. La promotion de l'eau du robinet fait ainsi partie des actions de cet axe 4. Au-delà de l'intérêt pour la santé des habitants, cette action, reprise dans le PLPDMA, vise à réduire la quantité de bouteilles plastique liée à la consommation d'eau en bouteilles.

## 8. OBJECTIF DU PLPDMA DE L'AGGLO

Le présent PLPDMA de Vienne Condrieu Agglomération prend en compte les obligations réglementaires dans la définition de ses objectifs et la construction du plan d'action. Le programme d'actions pourra être amené à évoluer en tenant compte d'évolutions réglementaires.

**OBJECTIF NATIONAL**  
*Loi AGECE*

**- 15% de DMA entre 2010 et 2030**

**OBJECTIF RÉGIONAL**  
*PRPGD Auvergne-Rhône-Alpes*

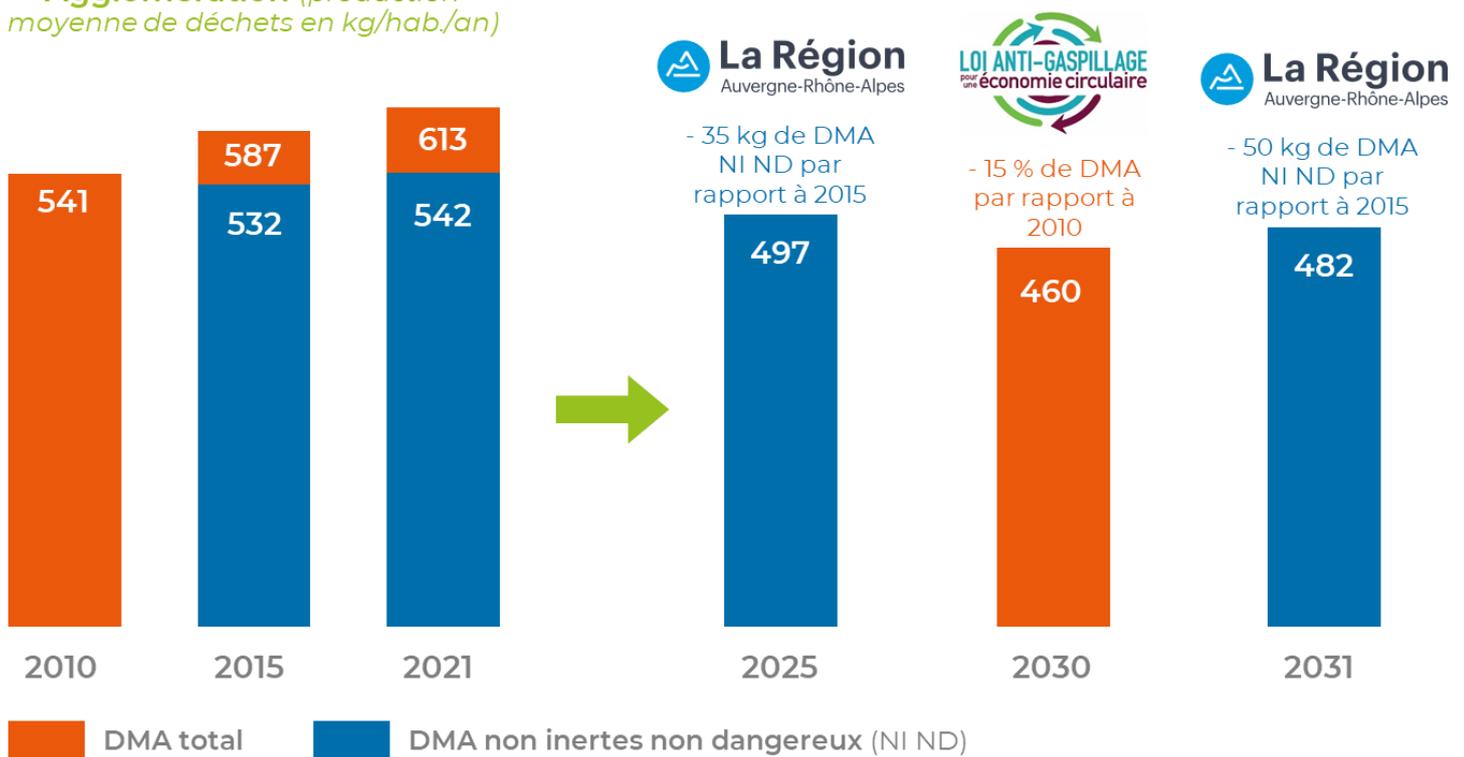
**- 35kg/hab./an de DMA NI ND\* entre 2015 et 2025**  
**- 50kg/hab./an de DMA NI ND\* entre 2015 et 2031**

\* NI ND = déchets non inertes, non dangereux

A noter que les objectifs fixés au niveau régional concernent les déchets ménagers et assimilés non inertes non dangereux (DMA NI ND = hors gravats et déchets dangereux) alors que l'objectif national concerne l'ensemble des déchets ménagers et assimilés par habitant par an. Dans le graphique ci-dessous, les données et les objectifs sont donc distingués entre les DMA total et les DMA NI ND :

**Résultats Vienne Condrieu Agglomération** (production moyenne de déchets en kg/hab./an)

**Objectifs à atteindre**



Vienne Condrieu Agglomération devra atteindre 497 kg/hab./an de DMA non inertes non dangereux en 2025 et 460 kg/hab./an de DMA total en 2030.

L'objectif du PLPDMA 2023-2028 doit donc être cohérent avec ces objectifs.

**Objectif ambitieux : - 115 kg/hab./an de déchets ménagers d'ici 2028**

## 9. PROGRAMME D' ACTIONS

Le PLPDMA est structuré autour de 7 axes thématiques déclinés ensuite en 33 actions. La mise en œuvre envisagée pour chaque action est précisée dans les fiches actions disponibles dans un document annexe. Cette mise en œuvre est construite avec les partenaires concernés et pourra être amenée à évoluer durant toute la durée du programme en fonction des opportunités identifiées.

### Axe 1 - Développer l'éco-exemplarité de l'Agglo et des communes membres

*Vienne Condrieu Agglomération et les communes membres se doivent d'être exemplaires. Cela doit concerner la prise en compte de la réduction des déchets et le recours au réemploi pour l'ensemble des achats réalisés, des événements organisés ou encore des travaux d'aménagement, de construction et de rénovation planifiés.*

**Objectif de réduction : non quantifiable**

#### GISEMENT(S) CIBLÉ(S) : tous les flux

**Action 1** - Garantir un processus d'achats responsables au sein de Vienne Condrieu Agglomération et des communes membres

**Action 2** - Accompagner la réduction des déchets produits lors des événements de l'Agglo et des communes

**Action 3** - Recenser et partager les bonnes pratiques des communes en matière de réduction des déchets

**Action 4** - Favoriser le réemploi de matériaux dans les projets d'aménagement, de construction et de rénovation de l'Agglo et des communes

### Axe 2 - Sensibiliser, former et inciter aux changements de comportements

*La réduction des déchets passe par une communication et une sensibilisation continue afin de mettre en avant des solutions de réduction des déchets et d'accompagner les habitants et les structures du territoire dans des changements d'habitudes de consommation.*

**Objectif de réduction : - 10 kg/hab./an**

#### GISEMENT(S) CIBLÉ(S) : tous les flux

**Action 5** - Sensibiliser le grand public à la réduction des déchets

**Action 6** - Informer, accompagner et mobiliser les relais autour de la réduction des déchets

**Action 7** - Poursuivre la promotion de l'eau du robinet pour réduire la consommation d'eau en bouteille

**Action 8** - Poursuivre la diffusion de l'autocollant stop-pub

**Action 9** - Accompagner les structures organisatrices d'évènements sur la réduction des déchets

**Action 10** - Agir sur la réduction des emballages en partenariat avec les commerces de proximité

**Action 11** - Promouvoir la réduction des textiles sanitaires et couches jetables auprès des particuliers et des professionnels

### Axe 3 - Utiliser des leviers financiers au service de la réduction des déchets

*La mise en place ou le renforcement de dispositifs financiers incitatifs, à l'égard des habitants, des professionnels et des collectivités qui utilisent le service de gestion des déchets, peut s'avérer très intéressant pour encourager la réduction des déchets.*

**Objectif de réduction : non quantifiable**

#### GISEMENT(S) CIBLÉ(S) : tous les flux

**Action 12** - Maintenir le dispositif de redevance spéciale pour les usagers non ménagers

**Action 13** - Proposer des adaptations du service de gestion des déchets pour responsabiliser les usagers et ainsi mieux maîtriser les coûts

**Action 14** - Envisager un dispositif incitatif spécifique pour les déchets assimilables aux déchets ménagers produits par les communes de l'Agglo

### Axe 4 - Réduire les apports de végétaux en déchèterie ou à la compostière

*Les végétaux sont des ressources pour les sols et ne doivent pas être considérés comme des déchets. En effet, des solutions concrètes et de la sensibilisation sont proposées afin de réduire les apports de végétaux en déchèterie ou à la compostière d'Eyzin-Pinet (81 kg/hab./an en 2021).*

**Objectif de réduction : - 15 kg/hab./an**

#### GISEMENT(S) CIBLÉ(S) : végétaux

**Action 15** - Promouvoir les bonnes pratiques de réduction des déchets végétaux au jardin

**Action 16** - Faire émerger un service de location de broyeurs à végétaux à partir d'entreprises locales

**Action 17** - Mettre à disposition un broyeur intercommunal aux services techniques des communes

**Action 18** - Former et accompagner les communes dans la réduction des déchets végétaux dans le cadre d'une gestion différenciée des espaces verts

**Action 19** - Mutualiser les solutions de broyage du milieu agricole et des espaces verts et valoriser le broyat dans les exploitations agricoles

### Axe 5 - Lutter contre le gaspillage alimentaire et valoriser les biodéchets

*Les déchets alimentaires (épluchures, restes de repas) représentent près de 30% de la poubelle d'ordures ménagères. L'Agglo propose déjà des solutions : distribution gratuite de composteurs individuels, collectifs et lombricomposteurs et des formations, mais la diffusion doit être renforcée. Par ailleurs, en amont, des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire sont à développer auprès des habitants, des commerces et des établissements publics.*

**Objectif de réduction : - 30 kg/hab./an**

#### GISEMENT(S) CIBLÉ(S) : ordures ménagères

**Action 20** - Sensibiliser le grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire

**Action 21** - Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines municipales

**Action 22** - Identifier les solutions existantes locales de lutte contre les invendus alimentaires et promouvoir leur développement

**Action 23** - Intensifier la communication sur le compostage et promouvoir les services proposés par l'Agglo

**Action 24** - Mobiliser les relais à toutes les étapes

**Action 25** - Faciliter la mise à disposition gratuite des composteurs et améliorer les formations et accompagnements au compostage

**Action 26** - Développer le compostage partagé (collectif ou en établissement)

## **Axe 6** - Développer la réutilisation, le réemploi et la réparation

*Une part importante des déchets apportés actuellement en déchèterie pourraient être donnés ou revendus en l'état ou après une simple réparation (mobilier, électroménager, jouets, vêtements, etc.). L'objectif est donc de valoriser les solutions existantes sur le territoire et d'en développer de nouvelles pour encourager la réutilisation, le réemploi et la réparation.*

**Objectif de réduction : - 15 kg/hab./an**

### **GISEMENT(S) CIBLÉ(S) : encombrants, mobilier, DEEE, textiles**

**Action 27** - Accompagner l'émergence d'une ressourcerie

**Action 28** - Développer des espaces de réemploi en déchèteries dès la mise en place de la ressourcerie

**Action 29** - Accompagner les acteurs locaux dans le développement de l'activité de réemploi et réutilisation

**Action 30** - Promouvoir les acteurs de la réparation et encourager le développement de nouvelles activités

## **Axe 7** - Réduire les déchets issus des entreprises collectés avec les DMA

*Une partie des entreprises du territoire utilisent le service de collecte et les déchèteries de l'Agglo, bien que ces services soient destinés aux ménages. L'objectif est d'accompagner les professionnels pour faire émerger des solutions plus adaptées à leurs besoins et propices à la réduction de leurs déchets à la source.*

**Objectif de réduction : - 40 kg/hab./an**

### **GISEMENT(S) CIBLÉ(S) : tous les flux**

**Action 31** - Faire émerger un ou plusieurs sites d'accueil et de tri des déchets professionnels sur le territoire

**Action 32** - Etudier la mise en place d'un contrôle d'accès en déchèteries

**Action 33** - Favoriser les solutions d'économie circulaire, de mutualisation et d'éco-conception auprès des entreprises du territoire

**Les fiches action détaillées sont disponibles dans un document annexe**

# 10. CALENDRIER DE DÉPLOIEMENT DES ACTIONS

Période de mise en place de l'action  
 Période de maintien et de suivi de l'action

| AXES  | ACTIONS  | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|---|--|------|------|------|------|------|------|
| <b>1 - Développer l'éco-exemplarité de l'Agglo et des communes membres</b>        | <b>1</b> - Garantir un processus d'achats responsables au sein de l'Agglo et des communes membres  |      |      |      |      |      |      |
|   | <b>2</b> - Accompagner la réduction des déchets produits lors des événements de l'Agglo et des communes                                    |      |      |      |      |      |      |
|   | <b>3</b> - Recenser et partager les bonnes pratiques des communes en matière de réduction des déchets                                      |      |      |      |      |      |      |
|   | <b>4</b> - Favoriser le réemploi de matériaux dans les projets d'aménagement, de construction et de rénovation de l'Agglo et des communes  |      |      |      |      |      |      |
| <b>2 - Sensibiliser, former et inciter aux changements de comportements</b>       | <b>5</b> - Sensibiliser le grand public à la réduction des déchets   |      |      |      |      |      |      |
|   | <b>6</b> - Informer, accompagner et mobiliser les relais autour de la réduction des déchets  |      |      |      |      |      |      |
|   | <b>7</b> - Poursuivre la promotion de l'eau du robinet pour réduire la consommation d'eau en bouteille                                     |      |      |      |      |      |      |
|   | <b>8</b> - Poursuivre la diffusion de l'autocollant stop-pub   |      |      |      |      |      |      |
|   | <b>9</b> - Accompagner les structures organisatrices d'évènements sur la réduction des déchets   |      |      |      |      |      |      |
|   | <b>10</b> - Agir sur la réduction des emballages en partenariat avec les commerces de proximité  |      |      |      |      |      |      |
|   | <b>11</b> - Promouvoir la réduction des textiles sanitaires et couches jetables auprès des particuliers et des professionnels              |      |      |      |      |      |      |
| <b>3 - Utiliser des leviers financiers au service de la réduction des déchets</b> | <b>12</b> - Maintenir le dispositif de redevance spéciale pour les usagers non ménagers  |      |      |      |      |      |      |
|   | <b>13</b> - Proposer des adaptations du service de gestion des déchets pour responsabiliser les usagers et ainsi mieux maîtriser les coûts |      |      |      |      |      |      |
|   | <b>14</b> - Envisager un dispositif incitatif spécifique pour les déchets assimilables produits par les communes de l'Agglo                |      |      |      |      |      |      |
| <b>4 - Réduire les apports de végétaux en déchèterie et à la compostière</b>      | <b>15</b> - Promouvoir les bonnes pratiques de réduction des déchets végétaux au jardin  |      |      |      |      |      |      |
|   | <b>16</b> - Faire émerger un service de location de broyeurs végétaux à partir d'entreprises locales                                       |      |      |      |      |      |      |
|   | <b>17</b> - Mettre à disposition un broyeur intercommunal aux services techniques des communes   |      |      |      |      |      |      |

| AXES   | ACTIONS  | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|--|--|------|------|------|------|------|------|
|  | <b>18</b> - Former et accompagner les communes dans la réduction des déchets végétaux dans le cadre d'une gestion différenciée des espaces verts |      |      |      |      |      |      |
|  | <b>19</b> - Mutualiser les solutions de broyage du milieu agricole et des espaces verts et valoriser le broyat dans les exploitations agricoles  |      |      |      |      |      |      |
| <b>5 - Lutter contre le gaspillage alimentaire et valoriser les biodéchets</b> | <b>20</b> - Sensibiliser le grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire   |      |      |      |      |      |      |
|  | <b>21</b> - Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines municipales  |      |      |      |      |      |      |
|  | <b>22</b> - Identifier les solutions existantes locales de lutte contre les invendus alimentaires et promouvoir leur développement               |      |      |      |      |      |      |
|  | <b>23</b> - Intensifier la communication sur le compostage et promouvoir les services proposés par l'Agglo                                       |      |      |      |      |      |      |
|  | <b>24</b> - Mobiliser les relais à toutes les étapes   |      |      |      |      |      |      |
|  | <b>25</b> - Faciliter la mise à disposition gratuite des composteurs et améliorer les formations et accompagnements au compostage                |      |      |      |      |      |      |
|  | <b>26</b> - Développer le compostage partagé (collectif ou en établissement)   |      |      |      |      |      |      |
| <b>6 - Développer la réutilisation, le réemploi et la réparation</b>           | <b>27</b> - Accompagner l'émergence d'une ressourcerie   |      |      |      |      |      |      |
|  | <b>28</b> - Développer des espaces de réemploi en déchèteries dès la mise en place de la ressourcerie  |      |      |      |      |      |      |
|  | <b>29</b> - Accompagner les acteurs locaux dans le développement de l'activité de réemploi   |      |      |      |      |      |      |
|  | <b>30</b> - Promouvoir les acteurs de la réparation et du réemploi et encourager le développement de nouvelles activités                         |      |      |      |      |      |      |
| <b>7 - Réduire les déchets issus des entreprises collectés avec les DMA</b>    | <b>31</b> - Faire émerger un ou plusieurs sites d'accueil et de tri des déchets professionnels sur le territoire                                 |      |      |      |      |      |      |
|  | <b>32</b> - Etudier la mise en place d'un contrôle d'accès en déchèteries  |      |      |      |      |      |      |
|  | <b>33</b> - Favoriser les solutions d'économie circulaire, de mutualisation et d'éco-conception auprès des entreprises du territoire             |      |      |      |      |      |      |

## 11. ESTIMATION DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

| AXES  | ACTIONS  | Moyens humains (en jours) |      |      |      |      |      | Moyens financiers |          |
|---|--|---------------------------|------|------|------|------|------|-------------------|----------|
|   |  | 2023                      | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Inv.              | Fonct.   |
| <b>1 - Développer l'éco-exemplarité de l'Agglo et des communes membres</b>        | <b>1</b> - Garantir un processus d'achats responsables au sein de l'Agglo et des communes membres  | 36                        | 36   | 36   | 36   | 36   | 36   | /                 | 10 000 € |
|   | <b>2</b> - Accompagner la réduction des déchets produits lors des événements de l'Agglo et des communes                                    | 2                         | 14   | 14   | 6    | 6    | 6    | 30 000 €          | /        |
|   | <b>3</b> - Recenser et partager les bonnes pratiques des communes en matière de réduction des déchets                                      |                           |      | 12   | 12   | 12   | 12   | /                 | /        |
|   | <b>4</b> - Favoriser le réemploi de matériaux dans les projets d'aménagement, de construction et de rénovation de l'Agglo et des communes  |                           | 2    | 12   | 12   | 12   | 12   | /                 | /        |
| <b>2 - Sensibiliser, former et inciter aux changements de comportements</b>       | <b>5</b> - Sensibiliser le grand public à la réduction des déchets   | 30                        | 30   | 30   | 30   | 30   | 30   | 10 000 €          | 50 000 € |
|   | <b>6</b> - Informer, accompagner et mobiliser les relais autour de la réduction des déchets  | 78                        | 78   | 78   | 78   | 78   | 78   | /                 | /        |
|   | <b>7</b> - Poursuivre la promotion de l'eau du robinet pour réduire la consommation d'eau en bouteille                                     | 5                         | 20   | 20   | 2    | 2    | 2    | 20 000 €          | 30 000 € |
|   | <b>8</b> - Poursuivre la diffusion de l'autocollant stop-pub   | 3                         | 3    | 3    | 3    | 3    | 3    | /                 | 1 000 €  |
|   | <b>9</b> - Accompagner les structures organisatrices d'évènements sur la réduction des déchets   | 10                        | 10   | 10   | 5    | 5    | 5    | /                 | 30 000 € |
|   | <b>10</b> - Agir sur la réduction des emballages en partenariat avec les commerces de proximité  | 12                        | 12   | 5    | 5    | 5    | 5    | 2 000 €           | 10 000 € |
|   | <b>11</b> - Promouvoir la réduction des textiles sanitaires et couches jetables auprès des particuliers et des professionnels              |                           |      |      | 10   | 10   | 10   | 11 000 €          | 5 000 €  |
| <b>3 - Utiliser des leviers financiers au service de la réduction des déchets</b> | <b>12</b> - Maintenir le dispositif de redevance spéciale pour les usagers non ménagers  | 27                        | 27   | 27   | 27   | 27   | 27   | /                 | /        |
|   | <b>13</b> - Proposer des adaptations du service de gestion des déchets pour responsabiliser les usagers et ainsi mieux maîtriser les coûts |                           | 10   | 10   | 20   |      |      | /                 | 60 000 € |
|   | <b>14</b> - Envisager un dispositif incitatif spécifique pour les déchets assimilables produits par les communes de l'Agglo                |                           |      | 30   | 15   |      |      | /                 | /        |

| AXES  | ACTIONS   | Moyens humains (en jours) |      |      |      |      |      | Moyens financiers               |                                  |
|---|---|---------------------------|------|------|------|------|------|---------------------------------|----------------------------------|
|   |   | 2023                      | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Inv.                            | Fonct.                           |
| 4 - Réduire les apports de végétaux en déchèterie et à la compostière   | 15 - Promouvoir les bonnes pratiques de réduction des déchets végétaux au jardin  |                           |      | 7    | 2    | 2    | 2    | /                               | /                                |
|   | 16 - Faire émerger un service de location de broyeurs végétaux à partir d'entreprises locales   |                           | 5    | 12   | 12   | 12   | 12   | /                               | 20 000 €                         |
|   | 17 - Mettre à disposition un broyeur intercommunal aux services techniques des communes   | 3                         | 15   | 15   | 15   | 15   | 15   | 32 000 €<br><i>selon besoin</i> | 5 000 €                          |
|   | 18 - Former et accompagner les communes dans la réduction des déchets végétaux dans le cadre d'une gestion différenciée des espaces verts | 3                         | 10   | 10   | 10   | 10   | 10   | /                               | 25 000 €                         |
|   | 19 - Mutualiser les solutions de broyage du milieu agricole et des espaces verts et valoriser le broyat dans les exploitations agricoles  | 10                        | 10   | 10   | 10   | 10   | 10   | /                               | <i>Non chiffrable à ce stade</i> |
| 5 - Lutter contre le gaspillage alimentaire et valoriser les biodéchets | 20 - Sensibiliser le grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire   |                           |      |      | 10   | 3    | 3    | /                               | 3 000 €                          |
|   | 21 - Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines municipales  |                           |      | 10   | 10   | 10   |      | /                               | 10 000 €                         |
|   | 22 - Identifier les solutions existantes locales de lutte contre les invendus alimentaires et promouvoir leur développement               |                           |      | 5    | 5    | 5    |      | /                               | /                                |
|   | 23 - Intensifier la communication sur le compostage et promouvoir les services proposés par l'Agglo                                       | 78                        | 78   | 78   | 78   | 78   | 78   | /                               | <i>Inclus action 5</i>           |
|   | 24 - Mobiliser les relais à toutes les étapes   | 12                        | 12   | 12   | 12   | 12   | 12   | /                               | /                                |
|   | 25 - Faciliter la mise à disposition gratuite des composteurs et améliorer les formations et accompagnements au compostage                | 65                        | 65   | 65   | 65   | 65   | 65   | 420 000 €                       | 10 000 €                         |
|   | 26 - Développer le compostage partagé (collectif ou en établissement)   | 130                       | 130  | 130  | 130  | 130  | 130  | 76 000 €                        | 34 000 €                         |
| 6 - Développer la réutilisation, le réemploi et la réparation           | 27 - Accompagner l'émergence d'une ressourcerie   | 60                        | 60   | 60   | 5    | 5    | 5    | /                               | 40 000 €                         |
|   | 28 - Développer des espaces de réemploi en déchèteries dès la mise en place de la ressourcerie  | 1                         | 1    | 10   | 5    | 5    | 5    | 25 000 €                        | /                                |
|   | 29 - Accompagner les acteurs locaux dans le développement de l'activité de réemploi   | 6                         | 6    | 6    | 6    | 6    | 6    | /                               | /                                |

| AXES  | ACTIONS  | Moyens humains (en jours) |      |      |      |      |      | Moyens financiers |          |
|---|--|---------------------------|------|------|------|------|------|-------------------|----------|
|   |  | 2023                      | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Inv.              | Fonct.   |
|   | <b>30</b> - Promouvoir les acteurs de la réparation et du réemploi et encourager le développement de nouvelles activités             |                           | 6    | 12   | 12   | 6    | 6    | /                 | 10 000 € |
| <b>7 - Réduire les déchets issus des entreprises collectés avec les DMA</b> | <b>31</b> - Faire émerger un ou plusieurs sites d'accueil et de tri des déchets professionnels sur le territoire                     | 48                        | 48   |      |      |      |      | /                 | /        |
|   | <b>32</b> - Etudier la mise en place d'un contrôle d'accès en déchèteries  |                           |      | 15   |      |      |      | /                 | 6 000 €  |
|   | <b>33</b> - Favoriser les solutions d'économie circulaire, de mutualisation et d'éco-conception auprès des entreprises du territoire |                           | 1    | 1    | 6    | 6    | 6    | /                 | 20 000 € |

|  | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|--|------|------|------|------|------|------|
| <b>TOTAL MOYENS HUMAINS (En jours)</b> | 619  | 689  | 738  | 647  | 609  | 584  |
| <b>TOTAL MOYENS HUMAINS (En ETP)</b>   | 2,7  | 3,0  | 3,2  | 2,8  | 2,7  | 2,6  |

| <b>TOTAL MOYENS FINANCIERS (Sur 6 ans)</b><br><i>(Hors frais de personnel interne)</i>  | Investissement | Fonctionnement |
|---|----------------|----------------|
|   |                | 626 000 €      |
| <p><b>Total de 1 005 000 € sur 6 ans</b><br/>Soit 167 500 € par an en moyenne</p> <p><b>Environ 1,82€ par habitant par an</b><br/>alloué en moyenne à la prévention des déchets sur 6 ans</p> |                |                |

## 12. INDICATEURS DE SUIVI PAR ACTION

| AXES   | ACTIONS  | INDICATEURS   |
|--|--|---|
| 1 - Développer l'éco-exemplarité de l'Agglo et des communes membres  | 1 - Garantir un processus d'achats responsables au sein de l'Agglo et des communes membres   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Part des marchés de l'Agglo intégrant des clauses et critères environnementaux</li> <li>Nombre de participants à la formation interne achats responsables</li> <li>Nombre de revente et don des matériels non utilisés de l'Agglo</li> </ul> |
|  | 2 - Accompagner la réduction des déchets produits lors des événements de l'Agglo et des communes                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de traiteurs sensibilisés cumulé</li> <li>Nombre de salles communales équipées par an et cumulé</li> </ul>  |
|  | 3 - Recenser et partager les bonnes pratiques des communes en matière de réduction des déchets                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'actions de mobilisation par an</li> </ul>   |
|  | 4 - Favoriser le réemploi de matériaux dans les projets d'aménagement, de construction et de rénovation de l'Agglo et des communes | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de projets intégrant une démarche de réduction et/ou de réemploi des déchets du BTP</li> <li>Nombre d'entreprises du BTP participantes/sensibilisées</li> </ul>   |
| 2 - Sensibiliser, former et inciter aux changements de comportements | 5 - Sensibiliser le grand public à la réduction des déchets  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'actions organisées (ateliers, stands, nouvel outil de com...)</li> </ul>  |
|  | 6 - Informer, accompagner et mobiliser les relais autour de la réduction des déchets   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'animations scolaires réalisées sur la thématique et d'élèves sensibilisés</li> <li>Nombre de structures impliquées par an dans une action</li> </ul>  |
|  | 7 - Poursuivre la promotion de l'eau du robinet pour réduire la consommation d'eau en bouteille                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de gourdes distribuées</li> <li>Nombre de restaurants dotés de bouteilles Aqua Vienna</li> </ul>  |
|  | 8 - Poursuivre la diffusion de l'autocollant stop-pub  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de stop-pub distribués</li> <li>Nombre de points relais de distribution du stop-pub</li> </ul>  |
|  | 9 - Accompagner les structures organisatrices d'évènements sur la réduction des déchets  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de demande de prêts de gobelets réutilisables</li> <li>Nombre de structures ayant complétées la charte éco-évènements</li> </ul>  |
|  | 10 - Agir sur la réduction des emballages en partenariat avec les commerces de proximité   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de commerces impliqués</li> <li>Nombre de fiches bonnes pratiques réalisées</li> </ul>  |
|  | 11 - Promouvoir la réduction des textiles sanitaires et couches jetables auprès des particuliers et des professionnels             | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'établissements engagés</li> <li>Nombre de prêts de kits d'essai couches lavables par an</li> </ul>  |

| AXES   | ACTIONS   | INDICATEURS   |
|--|---|---|
| 3 - Utiliser des leviers financiers au service de la réduction des déchets | 12 - Maintenir le dispositif de redevance spéciale pour les usagers non ménagers  | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de structures assujetties à la redevance spéciale</li> </ul>  |
|  | 13 - Proposer des adaptations du service de gestion des déchets pour responsabiliser les usagers et ainsi mieux maîtriser les coûts       | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réalisation des adaptations du service de gestion des déchets</li> </ul>   |
|  | 14 - Envisager un dispositif incitatif spécifique pour les déchets assimilables aux déchets ménagers produits par les communes de l'Agglo | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Actions mises en place ou non</li> </ul>   |
| 4 - Réduire les apports de végétaux en déchèterie et à la compostière      | 15 - Promouvoir les bonnes pratiques de réduction des déchets végétaux au jardin  | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Evolution du ratio de production de végétaux par habitant par an par rapport à 2021</li> </ul>   |
|  | 16 - Faire émerger un service de location de broyeurs à végétaux à partir d'entreprises locales   | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'entreprises de location mobilisées</li> <li>● Nombre de locations par an</li> </ul>   |
|  | 17 - Mettre à disposition un broyeur intercommunal aux services techniques des communes   | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de communes signataires de la convention</li> <li>● Nombre d'emprunts du broyeur par an</li> <li>● Quantité estimée de déchets végétaux évités</li> </ul>   |
|  | 18 - Former et accompagner les communes dans la réduction des déchets végétaux dans le cadre d'une gestion différenciée des espaces verts | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'agents de l'Agglo et des communes sensibilisés</li> <li>● Nombre de communes bénéficiant d'un accompagnement sur la gestion différenciée</li> <li>● Nombre d'initiatives d'éco-pâturage mises en place sur l'Agglo</li> </ul> |
|  | 19 - Mutualiser les solutions de broyage du milieu agricole et des espaces verts et valoriser le broyat dans les exploitations agricoles  | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'acteurs impliqués (agriculteurs, communes)</li> <li>● Mise en service de l'opération de broyage mutualisée</li> <li>● Volume ou tonnage de végétaux détournés via la plateforme</li> </ul>                                    |
| 5 - Lutter contre le gaspillage alimentaire et valoriser les biodéchets    | 20 - Sensibiliser le grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire   | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'animations de sensibilisation réalisées</li> </ul>  |
|  | 21 - Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines municipales  | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de cantines impliquées dans la démarche de réduction du gaspillage alimentaire</li> <li>● Nombre d'élèves sensibilisés sur la thématique du gaspillage alimentaire</li> </ul>   |
|  | 22 - Identifier les solutions existantes locales de lutte contre les invendus alimentaires et promouvoir leur développement               | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de commerçants partenaires</li> <li>● Nombre d'utilisateurs d'applications d'invendus alimentaires (si donnée accessible)</li> </ul>  |
|  | 23 - Intensifier la communication sur le compostage et promouvoir les services proposés par l'Agglo                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'usagers sensibilisés/rencontrés</li> <li>● Dépenses annuelles de communication sur la thématique</li> </ul>   |

| AXES   | ACTIONS   | INDICATEURS   |
|--|---|---|
|  | 24 - Mobiliser les relais à toutes les étapes   | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Indicateur qualitatif : fichier des relais à jour avec un contact annuel</li> </ul>  |
|  | 25 - Faciliter la mise à disposition gratuite des composteurs et améliorer les formations et accompagnements au compostage    | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de composteurs distribués par an et cumulé</li> <li>● Part de l'habitat individuel équipé sur l'Agglo</li> <li>● Nombre de participants aux formations par an</li> </ul>  |
|  | 26 - Développer le compostage partagé (collectif ou en établissement)   | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de sites mise en service dans l'année</li> <li>● Nombre de sites équipés en cumulé</li> </ul>   |
| 6 - Développer la réutilisation, le réemploi et la réparation        | 27 - Accompagner l'émergence d'une ressourcerie   | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Actions réalisées pour l'émergence de la Ressourcerie (étude, mise en service)</li> <li>● Estimation du tonnage détourné par an</li> <li>● Nombre d'emplois en insertion créés</li> </ul>  |
|  | 28 - Développer des espaces de réemploi en déchèteries dès la mise en place de la ressourcerie                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de déchèteries équipées d'espaces de réemploi</li> <li>● Quantité d'objets collectés en vue du réemploi en déchèterie</li> <li>● Évolution du ratio par habitant des déchets en déchèterie (hors végétaux, gravats et déchets dangereux)</li> </ul> |
|  | 29 - Accompagner les acteurs locaux dans le développement de l'activité de réemploi et réutilisation                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Compte rendu d'échange avec les structures</li> </ul>  |
|  | 30 - Promouvoir les acteurs de la réparation et encourager le développement de nouvelles activités                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de Répar'acteurs identifié sur le territoire et part labellisé fonds réparation</li> <li>● Nombre de Repair Cafés cumulés sur le territoire</li> </ul>  |
| 7 - Réduire les déchets issus des entreprises collectés avec les DMA | 31 - Faire émerger un ou plusieurs sites d'accueil et de tri des déchets professionnels sur le territoire                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Mise en service effective d'un nouveau site</li> </ul>   |
|  | 32 - Etudier la mise en place d'un contrôle d'accès en déchèteries  | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Étude réalisée ou non</li> </ul>   |
|  | 33 - Favoriser les solutions d'économie circulaire, de mutualisation et d'éco-conception auprès des entreprises du territoire | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'entreprises de l'Agglo présentes sur la plateforme ACTIF</li> <li>● Nombre d'entreprises accompagnées</li> </ul>  |

# ANNEXES

## ANNEXE 1 : Atelier « Comment réduire les déchets ménagers et assimilés du territoire ? », 1<sup>ère</sup> CCES du 30 juin 2022

Ce document regroupe l'ensemble des propositions faites par les membres de la CCES lors de l'atelier organisé le 30 juin 2022, suite à la présentation des premiers éléments de diagnostic. Les propositions ont été regroupées en sous-thèmes pour chaque axe :

### Axe 1 - Développer l'éco-exemplarité de l'Agglo et des communes membres

#### Exemplarité :

- Suivre le Programme « Territoire » de Zero Waste France
- Généraliser les fontaines à eau dans les bâtiments publics
- Exemplarité des services municipaux pour l'image renvoyée

#### Achats responsables :

- Développer une démarche d'achats responsables pour intégrer des clauses environnementales
- Privilégier le réutilisable dans la politique d'achat des administrations et structures publiques (école, bibliothèque, musée)
- Intégrer le réemploi dans la commande publique

#### Eco-événements :

- Interdire le jetable par arrêté lors des événements
- S'appuyer sur le pack éco-événement fourni par le Département de l'Isère



### Axe 2 - Sensibiliser, former et inciter aux changements de comportements

#### Actions spécifiques sur la consommation responsable :

- Poursuivre la démarche de promotion de l'eau du robinet auprès des acteurs publics
- Sensibiliser les consommateurs à n'acheter que des produits sans emballages (dans les grandes surfaces notamment) dans la mesure du possible
- Inciter à revenir à des alternatives moins polluantes : couches, lingettes lavables, etc.
- Sensibiliser à la réduction des cartons bruns liés notamment aux livraisons par internet
- Promouvoir les cantines sans plastique
- Accompagner les cantines vers une réduction des emballages (bacs inox plutôt que barquettes en plastique par exemple)
- Proposer des défis familles zéro déchet
- Développer la consigne
- Encourager les commerces à distribuer des cabas
- Interdire la pub dans les boîtes aux lettres : instaurer le stop-pub général

#### Communication :

- Développer des ateliers/jeux « Que fais-tu pour réduire tes déchets ? »
- Valoriser et faire connaître les bonnes initiatives
- Augmenter la communication au sein des écoles, centres sociaux, sur les marchés, foires, associations de quartier

- Multiplier les canaux de communication et les relais
- Adapter les messages aux publics (meilleure compréhension)
- Communiquer lors d'événements, sur les marchés ou en porte-à-porte
- Proposer des films de sensibilisation en première partie des séances de cinéma
- Donner du sens aux objectifs réglementaires
- Communiquer sur la prévention vs le recyclage
- Proposer un événement Agglo lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (ex : salon Zéro Déchet)
- Sensibiliser le jeune public
- Recenser de nouvelles actions également à plus grande échelle
- Campagne de sensibilisation auprès des habitants



### Relais :

- Développer un réseau de relais et organiser ensemble un temps fort annuel de sensibilisation (ateliers)
- Communication à soutenir par les communes : support dédié, Facebook, animations, écoles, journée citoyenne
- Relais des actions de l'Agglo par Zéro Déchet Vienne (ex : communication sur le compostage et la mise à disposition de composteurs par l'Agglo) : page Facebook et site internet
- ADVIVO : réduire la diffusion papier du journal destiné aux locataires et privilégier une diffusion par mail ou via le site internet
- Sensibiliser les bailleurs privés pour relayer les informations à la population
- Travailler avec les services sociaux du Département et des CCAS pour sensibiliser les personnes que les assistantes sociales accompagnent à faire des formations et devenir ambassadeurs dans ce domaine
- Développer des partenariats avec des lycéens ou collégiens pour accroître la sensibilisation et la communication sur l'Agglo

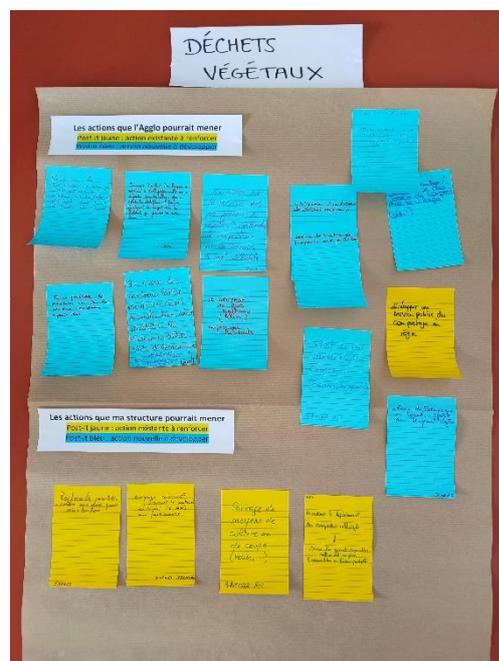
### Axe 3 - Utiliser des leviers financiers au service de la réduction des déchets

- Mise en place de la taxation incitative
- Taxe incitative avec tarification à la levée (pour favoriser ceux qui font des efforts)

### Axe 4 - Réduire les apports de végétaux en déchèterie ou à la compostière

#### Broyage :

- Poursuivre la démarche de broyage des végétaux au profit des exploitants agricoles qui peuvent réutiliser le broyat
- Envisager l'achat d'un broyeur à végétaux de taille professionnelle mis à disposition dans les villages afin de délester les déchèteries et de fournir facilement du broyat pour les habitants qui peuvent en avoir besoin
- Service de location de broyeurs aux particuliers
- Proposer le broyage des gros végétaux auprès des habitants
- Prêt de gros matériel pour les coupes : bennes, broyeurs
- Zone de broyage en location/prêt de broyeurs à végétaux
- Partage de moyens de culture ou de coupe (haies, ...)

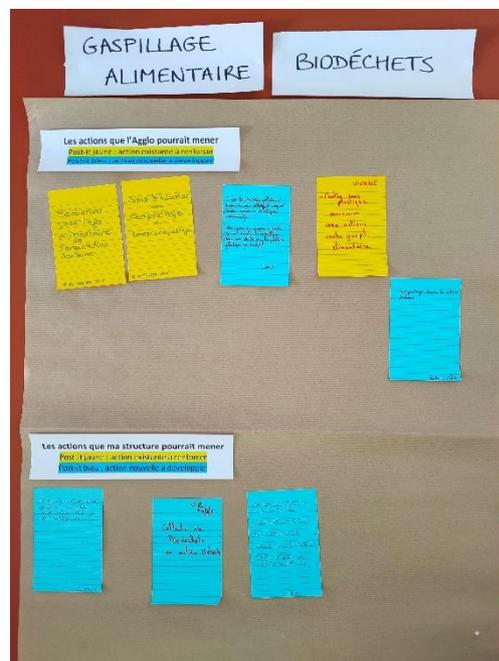


- Broyage collectif : proposer le matériel municipal une fois par mois aux particuliers
- Informer le public sur la gestion des déchets verts directement sur sa parcelle
- Faire pâturer des moutons au lieu de tondre certains espaces verts
- Développer un service public de compostage en régie (plateforme de déchets verts ?)

## Axe 5 - Lutter contre le gaspillage alimentaire et valoriser les biodéchets

### Compostage :

- Accentuer le déploiement des composteurs collectifs dans les grands ensembles notamment en pied d'immeubles
- Au cœur des nouveaux lotissements, créer des plateformes de compostage de proximité et communiquer
- Réseau national Compost In Situ qui permet de mettre en lien les commerçants et agriculteurs en local
- Distribution/livraison des composteurs dans la commune (Villette-de-Vienne)
- Travailler avec les services d'autorisation de droit des sols pour prévoir les emplacements systématiques de composteurs sur les terrains de logements collectifs
- Sensibilisation au compostage ou lombricompostage
- Inciter les structures collectives à disposer de composteurs collectifs (cantines scolaires, entreprises notamment)
- Développer le compostage dans le milieu scolaire
- Instaurer le compostage dans les établissements scolaires (déchets de cuisine et de plateaux)
- Créer des zones publiques de compostage
- Communication générale sur le tri et le compostage
- Développer le compostage auprès des habitants



### Gaspillage alimentaire :

- Réduction du gaspillage alimentaire en restauration scolaire
- Poursuivre vers des actions contre le gaspillage alimentaire à la cantine
- Associer les enfants aux initiatives concernant le gaspillage alimentaire : faire de la pédagogie pour inciter les enfants à moins gaspiller chez eux (relais de communication auprès des parents !)
- Peser les aliments gaspillés dans les cantines

## Axe 6 - Développer la réutilisation, le réemploi et la réparation

### Ressourcerie :

- Ouvrir une ressourcerie
- Magasin de la 2<sup>ème</sup> chance (dépôt/vente)
- Accompagner les structures existantes ou potentielles pour le développement de Repair cafés, mobiliers, équipements électriques et électroniques, textiles
- Implanter des ressourceries et matériauuthèques à proximité ou couplées aux déchèteries
- Partenariat déchèterie + ressourcerie

### Réemploi en déchèteries :

- En déchèterie, créer un espace distinct pour le réemploi sans réparation
- Créer des espaces réemploi sur les déchèteries

- Créer des lieux de stockage / récupération en vue du réemploi dans les friches à défaut de place sur les déchèteries
- Dans plusieurs déchèteries de Lyon, un tri des déchets réutilisables est effectué par les agents qui appellent Emmaüs pour les évacuer
- Mettre en place des zones de gratuité en déchèterie pour les particuliers

### Réemploi divers :

- Organiser régulièrement des collectes dans les communes de l'Agglo
- Réemploi avant de jeter ou détruire lors de la déconstruction de bâtiment. Créer des liens inter-services entre les différents chantiers
- Prospection et aides éventuelles à la création de filières de réemploi

### Réparation :

- Accompagner la création de tiers lieux de réparation et réemploi
- Création de tutoriels (vidéo) pour les réparations les plus courantes sur meubles et électroménagers

### Sensibilisation :

- Renforcer la sensibilisation aux dons pour réutilisation
- Sensibiliser les habitants pour privilégier les échanges, la réutilisation ou le prêt de matériels/outils
- Lien entre commerçants (dons) et les particuliers

## Axe 7 - Réduire les déchets issus des entreprises collectés avec les DMA

### Commerces :

- Réduire au maximum l'usage des sacs plastiques dans les commerces (sensibiliser pour avoir son propre sac réutilisable)
- Démarchage auprès des commerçants pour réduire les emballages
- Voir les commerçants

### Entreprises :

- Programme « défi anti-gaspi » proposé par la CCI Nord Isère pour les entreprises
- Déchèteries professionnelles avec des services adaptés aux entreprises
- Zone d'échanges ou de dons de matériaux issus du BTP / de la construction
- Contacter les entreprises pour savoir quel plan de réduction des déchets elles mettent en place et voir ce qui peut être amélioré
- Accompagner les entreprises du territoire à réduire les emballages



## Propositions écartées qui ne concernent pas la prévention :

- Inciter les grands groupes industriels à diminuer les emballages → action qui n'est pas à l'échelle de l'Agglo
- Communiquer sur le « bon » tri → concerne la gestion des déchets ≠ prévention
- ADVIVO : réaménager les locaux poubelles avec un code couleur (ex : un mur peint en jaune avec 2/3 bacs devant) afin de guider les locataires. Impact qui concerne plutôt le tri
- Collecte des biodéchets en milieu urbain → concerne la gestion des déchets ≠ prévention
- Organiser une collecte des déchets et restes des cantines (filière à étudier) → concerne la gestion des déchets ≠ prévention
- Baisser le coût des dépôts en déchèteries pour les entreprises (beaucoup trop cher)
- Améliorer le système de tickets pour les dépôts en déchèteries pour les artisans
- Développer une filière cartons bruns avec Smurfit Kappa
- Interdire dans le Règlement Local de Publicité Intercommunal la publicité sur écran vidéo
- Cantines avec des produits bio et locaux

## ANNEXE 2 : Listes des participants aux CCES du PLPDMA

### 1<sup>ère</sup> CCES du 30 juin 2022 – 25 participants

| STRUCTURE                     | PRÉNOM     | NOM             | FONCTION   |
|-------------------------------|------------|-----------------|--|
| Vienne Condrieu Agglomération | Jean       | TISSOT          | Conseiller délégué à la Gestion des déchets / Maire de Villette-de-Vienne  |
| Vienne Condrieu Agglomération | Maryline   | SILVESTRE       | Conseillère déléguée à l'Économie circulaire / Conseillère Ville de Vienne |
| Vienne Condrieu Agglomération | Florence   | NICOLAS         | Directrice Environnement   |
| Vienne Condrieu Agglomération | Audrey     | LUSZEZANEC      | Responsable projets déchets  |
| Vienne Condrieu Agglomération | Céline     | BONNET          | Chef de projet prévention et valorisation des déchets                      |
| Vienne Condrieu Agglomération | Pauline    | DELOME          | Directrice Agence Eco  |
| Vienne Condrieu Agglomération | Karine     | LE BORGNI'      | Chargée de mission Concertation et évaluation                              |
| Commune d'Estrablin           | Dominique  | VANEL           | Élu  |
| Commune des Côtes-d'Arej      | Christophe | ROSY            | Élu  |
| Commune de Villette-de-Vienne | Hélène     | PERDRIELLE      | Élue   |
| Commune de Pont-Evêque        | Gilbert    | COURTOIS        | Élu  |
| Commune de Reventin-Vaugris   | Bertrand   | AUTISSIER       | Élu  |
| Commune de Trèves             | Michel     | CHARMET         | Élu  |
| Commune de Les Haies          | Joëlle     | PAOLUCCI        | Élue   |
| Commune de Luzinay            | Fabrice    | DEGOUTE         | Élu  |
| Commune de Chasse-sur-Rhône   | Cédric     | DEGLISE         | Élu  |
| ADVIVO                        | Jean       | CASANOVA        | Directeur du patrimoine et du développement                                |
| Alpes Isère Habitat           | Grégory    | MAS             | Conseiller de proximité site Barbières                                     |
| Emmaüs Vienne Lyon Sud        | Francis    | GARRIC          | Président  |
| Zéro Déchet Vienne            | Emilie     | GUILLAUME       | Présidente   |
| Zéro Déchet Vienne            | Camille    | RIVIERE-PETITOT | Secrétaire   |
| Club Léo Lagrange             | Wanda      | VORREITER       | Bénévole   |
| Conseil de Développement      | Brigitte   | SASSOLAS        | Groupe de travail évaluation   |
| Conseil de Développement      | Marion     | DUPUY           | Groupe de travail concertation   |
| Conseil de Développement      | Dominique  | GERBERON        | Groupes de travail évaluation, concertation, économie circulaire           |

### 2<sup>ème</sup> CCES du 28 mars 2023 – 18 participants

| STRUCTURE                         | PRÉNOM     | NOM        | FONCTION   |
|-----------------------------------|------------|------------|--|
| Vienne Condrieu Agglomération     | Maryline   | SILVESTRE  | Conseillère déléguée à l'Économie circulaire / Conseillère de Vienne |
| Vienne Condrieu Agglomération     | Florence   | NICOLAS    | Directrice Environnement   |
| Vienne Condrieu Agglomération     | Audrey     | LUSZEZANEC | Responsable projets déchets  |
| Vienne Condrieu Agglomération     | Céline     | BONNET     | Chef de projet prévention et valorisation des déchets                |
| Vienne Condrieu Agglomération     | Pauline    | DELOME     | Directrice Agence Eco  |
| Vienne Condrieu Agglomération     | Nathalie   | BOUDART    | Chargée de mission Concertation et participation citoyenne           |
| Commune de Saint-Sorlin-de-Vienne | Isidore    | POLO       | Maire  |
| Commune des Côtes-d'Arej          | Christophe | ROSY       | Élu  |
| Commune de Chuzelles              | Ariane     | GRÈS       | Élue   |
| ADVIVO                            | Florent    | BOUFFARD   | Directeur de proximité   |

|                               |           |           |  |
|-------------------------------|-----------|-----------|--|
| Emmaüs Vienne Lyon Sud        | Francis   | GARRIC    | Président  |
| TriRA                         | Gabriel   | JOBIN     | Directeur  |
| TriRA                         | Dominique | RONZON    | Président  |
| Zéro Déchet Vienne            | Emilie    | GUILLAUME | Présidente   |
| Zéro Déchet Vienne            | Corentin  | STADLER   | Bénévole   |
| Atelier vélo Foyer du Reynard | Ivan      | GALIFFET  | Responsable de l'atelier vélo                                    |
| Conseil de Développement      | Brigitte  | SASSOLAS  | Groupe de travail évaluation                                     |
| Conseil de Développement      | Marion    | DUPUY     | Groupe de travail concertation                                   |
| Conseil de Développement      | Dominique | GERBERON  | Groupes de travail évaluation, concertation, économie circulaire |

### 3<sup>ème</sup> CCES du 28 septembre 2023 – 18 participants

| STRUCTURE                          | PRÉNOM    | NOM             | FONCTION   |
|------------------------------------|-----------|-----------------|--|
| Vienne Condrieu Agglomération      | Jean      | TISSOT          | Conseiller délégué à la Gestion des déchets / Maire de Villette-de-Vienne  |
| Vienne Condrieu Agglomération      | Maryline  | SILVESTRE       | Conseillère déléguée à l'Economie circulaire / Conseillère Ville de Vienne |
| Vienne Condrieu Agglomération      | Florence  | NICOLAS         | Directrice Environnement   |
| Vienne Condrieu Agglomération      | Audrey    | LUSZEZANEC      | Responsable projets déchets  |
| Vienne Condrieu Agglomération      | Céline    | BONNET          | Chef de projet prévention et valorisation des déchets                      |
| Commune d'Estrablin                | Dominique | VANEL           | Élu  |
| Commune de Pont-Évêque             | Gilbert   | COURTOIS        | Élu  |
| Commune de Pont-Évêque             | Virginie  | GAUDARD         | Services techniques et cadre de vie  |
| Commune de Chuzelles               | Ariane    | GRÈS            | Élue   |
| Commune de Trèves                  | Michel    | CHARMET         | Élu  |
| Commune de Chasse-sur-Rhône        | Cédric    | DEGLISE         | Élu  |
| ADVIVO                             | Florent   | BOUFFARD        | Directeur de proximité   |
| Zéro Déchet Vienne                 | Emilie    | GUILLAUME       | Présidente   |
| Zéro Déchet Vienne                 | Camille   | RIVIERE-PETITOT | Secrétaire   |
| Club Léo Lagrange - Répar'à Vienne | Luc       | GILBERT         | Bénévole   |
| Conseil de Développement           | Brigitte  | SASSOLAS        | Groupe de travail évaluation   |
| Conseil de Développement           | Marion    | DUPUY           | Groupe de travail concertation   |
| Conseil de Développement           | Dominique | GERBERON        | Groupes de travail évaluation, concertation, économie circulaire           |



**VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION**

Direction Environnement - Service Gestion des déchets  
Espace Saint-Germain  
Bâtiment Antarès – BP 263  
30, avenue Général Leclerc  
38217 Vienne Cedex

04 74 53 45 16

[gestiondechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:gestiondechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr)

[www.vienne-condrieu-agglomeration.fr](http://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr)